



CORPORATION OF THE CITY OF
CLARENCE-ROCKLAND
COMMITTEE OF THE WHOLE

March 4, 2019, 8:00 pm

Council Chambers

415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

Pages

1. Opening of the meeting
2. Adoption of the agenda
3. Disclosure of pecuniary interests 5
4. Delegations / Presentations
 - 4.1 Policing in Clarence-Rockland 7
5. Petitions / Correspondence
6. Notice of Motion
7. Comment/Question Period

Note: Members of the public may come forward to the podium and after seeking permission from the Presiding Officer, shall state their name and direct their question/comment on any matter which is related to any item included in this agenda to the Presiding Officer.

The maximum time allowed in all circumstances for a question/comment shall be three (3) minutes per person per meeting. There shall be a maximum of 30 minutes dedicated to the question/comment period. Any unasked questions/comments due to the time restriction may be submitted in writing to the Clerk.

At no time shall this question period be taken by members of the audience to make speeches or accusations.
8. Report from the United Counties of Prescott and Russell
9. Committee/Staff Reports
 - 9.1 Fence by-law exemption request by Pierre Lafontaine at 25 Clarence Court 35

| | | |
|-----|---|-----|
| 9.2 | Caron Pond and Notre-Dame Landfill | 43 |
| 9.3 | MOU Water Project with the Nation Municipality | 57 |
| 9.4 | Event organizer - Optimiste Performance Hall | 71 |
| 9.5 | Partnership with Ontario 211 for emergency communications | 195 |
| 9.6 | Protective Services Monthly Statistics (January 2019) | 201 |
| 10. | Other items | |
| 11. | Adjournment | |



CORPORATION DE LA CITÉ DE
CLARENCE-ROCKLAND
COMITÉ PLÉNIER

le 4 mars 2019, 20 h 00

Salle du Conseil

415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

Pages

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Déclarations d'intérêts pécuniaires 5
4. Délégations / Présentations
- 4.1 Services de police dans Clarence-Rockland 7
5. Pétitions / Correspondance
6. Avis de motion
7. Période de Questions/Commentaires
Note: Les membres du public sont invités à se rendre au podium et après avoir reçu la permission du président de l'assemblée, doivent se nommer et adresser leur question et/ou commentaire sur tout sujet qui est relié à n'importe quel item qui figure à l'ordre du jour au président de réunion.
Le temps maximal accordé pour une question/commentaire dans toutes circonstances est de trois (3) minutes par personne par réunion. Il y aura un maximum de 30 minutes consacrés à la période de questions/ commentaires. Toutes questions et/ou commentaires qui n'ont pas été adressés par faute de temps peuvent être soumis par écrit à la greffière.
En aucun cas, cette période de questions/ commentaires ne peut être utilisée par les membres du public pour faire des discours ou porter des accusations.
8. Rapport des Comtés unis de Prescott et Russell
9. Rapports des Comités/Services
- 9.1 Demande de Pierre Lafontaine pour une exception au règlement sur les clôtures pour le 25 Clarence Court 35

| | | |
|-----|--|-----|
| 9.2 | Étang Caron et site d'enfouissement Notre-Dame | 43 |
| 9.3 | Protocole d'entente pour le projet de fourniture d'eau avec la municipalité de la Nation | 57 |
| 9.4 | Organisateur de spectacle - Salle de spectacle Optimiste | 71 |
| 9.5 | Partenariat avec Ontario 211 pour les communications d'urgence | 195 |
| 9.6 | Statistiques mensuelles du service de la Protection (Janvier 2019) | 201 |
| 10. | Autres items | |
| 11. | Ajournement | |



Declaration of pecuniary interest Déclaration d'intérêt pécuniaire

| | |
|--|--|
| Date of meeting Date de la réunion: | |
| Item Number Numéro de l'item: | |
| Subject of the item: Sujet de l'item : | |
| Name of Council Member Nom du membre du conseil | |

I, _____, hereby declare a pecuniary interest in the matter identified above for the following reason :

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |

Je, _____, déclare un intérêt pécuniaire en ce qui concerne l'article ci-haut mentionné, pour la raison suivante :

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |

| Name (print) | Signature | Date |
|--------------|-----------|------|
| | | |

This declaration is filed in accordance with the *Municipal Conflict of Interest Act* and will be recorded in the meeting minutes and will be made available in a public registry. / Cette déclaration est soumise sous la *Loi sur les conflits d'intérêt municipaux* et sera enregistrée dans le procès-verbal de la réunion et sera disponible dans un registre public.

Excerpt from the Municipal Conflict of Interest Act, R.S.O. 1990, c. M.50

DUTY OF MEMBER

When present at meeting at which matter considered

5 (1) Where a member, either on his or her own behalf or while acting for, by, with or through another, has any pecuniary interest, direct or indirect, in any matter and is present at a meeting of the council or local board at which the matter is the subject of consideration, the member,

- (a) shall, prior to any consideration of the matter at the meeting, disclose the interest and the general nature thereof;
- (b) shall not take part in the discussion of, or vote on any question in respect of the matter; and
- (c) shall not attempt in any way whether before, during or after the meeting to influence the voting on any such question. R.S.O. 1990, c. M.50, s. 5 (1).

Where member to leave closed meeting

(2) Where the meeting referred to in subsection (1) is not open to the public, in addition to complying with the requirements of that subsection, the member shall forthwith leave the meeting or the part of the meeting during which the matter is under consideration. R.S.O. 1990, c. M.50, s. 5 (2).

Extrait de la Loi sur les conflits d'intérêts municipaux, L.R.O. 1990, chap. M.50

OBLIGATIONS DU MEMBRE

Participation à une réunion où l'affaire est discutée

5 (1) Le membre qui, soit pour son propre compte soit pour le compte d'autrui ou par personne interposée, seul ou avec d'autres, a un intérêt pécuniaire direct ou indirect dans une affaire et participe à une réunion du conseil ou du conseil local où l'affaire est discutée, est tenu aux obligations suivantes :

- a) avant toute discussion de l'affaire, déclarer son intérêt et en préciser la nature en termes généraux;
- b) ne pas prendre part à la discussion ni voter sur une question relative à l'affaire;
- c) ne pas tenter, avant, pendant ni après la réunion, d'influencer de quelque façon le vote sur une question relative à l'affaire. L.R.O. 1990, chap. M.50, par. 5 (1).

Exclusion de la réunion à huis clos

(2) Si la réunion visée au paragraphe (1) se tient à huis clos, outre les obligations que lui impose ce paragraphe, le membre est tenu de quitter immédiatement la réunion ou la partie de la réunion où l'affaire est discutée. L.R.O. 1990, chap. M.50, par. 5 (2).



Services de police à Clarence-Rockland

Policing in Clarence-Rockland

Comprendre les obligations et les options
Understanding Obligations and Options



Application de la loi en Ontario

Gendarmerie royale du Canada

Police fédérale: crimes graves et organisés, crimes financiers et sécurité nationale

Police provinciale de l'Ontario

Crimes majeurs commis à l'échelle de la province et relevant de plusieurs juridictions (ex. crime organisé, trafic, etc.)

Law Enforcement in Ontario

Royal Canadian Mounted Police

Federal policing: serious & organized crimes, financial crimes, and national security

Ontario Provincial Police

Province-wide and cross-jurisdictional major crimes (i.e. organized crime, trafficking, etc.)



Application de la loi en Ontario (*suite*)

Police municipale (ou PPO)

Lois et règlements provinciaux et fédéraux (ex. Code de la route, Code criminel du Canada, etc.)

Agents municipaux chargés de l'application de la loi

Règlements municipaux

Law Enforcement in Ontario (*cont'd*)

Municipal Police (or OPP)

Provincial and Federal laws and statutes (e.g. Highway Traffic Act, Criminal Code of Canada, etc.)

Municipal Law Enforcement Officers

Municipal by-laws



Loi sur les services policiers, 1990

4 (1) - Chaque municipalité à laquelle s'applique le présent paragraphe offre des services policiers convenables et efficaces qui sont adaptés à ses besoins.

Police Services Act, 1990

4 (1) – Every municipality to which this subsection applies shall provide adequate and effective police services in accordance with its needs.



Loi sur les services policiers, 1990 (suite)

4 (2) Des services policiers convenables et efficaces doivent comprendre, au minimum, l'ensemble des services suivants : la lutte contre la criminalité, l'exécution de la loi, l'aide aux victimes d'actes criminels, le maintien de l'ordre public, et l'intervention dans les situations d'urgence.

Police Services Act, 1990 (cont'd)

4 (2) – Adequate and effective police services must include, at a minimum, all of the following police services: crime prevention, law enforcement, assistance to victims of crime, public order maintenance, and emergency response.



Loi sur les services policiers, 1990 (suite)

Méthodes pour fournir des services de police municipaux:

- 1) Établir un service de police
- 2) Conclure un accord pour:
 - établir un service de police commun
 - Avoir un contrat de service avec un autre service policier
 - Avoir un contrat avec la PPO selon l'article 10

Police Services Act, 1990 (cont'd)

Methods of providing municipal police services:

- 1) Establish a police force
- 2) Enter into an agreement to:
 - establish a joint police force
 - contract police services from another force
 - contract the OPP under Section 10



Loi sur les services policiers, 1990 *(suite)*

5.1 (1) Si une municipalité n'offre pas de services policiers selon un des modes énoncés à l'article 5, la Police provinciale de l'Ontario offre ces services à la municipalité.

Police Services Act, 1990 *(cont'd)*

5.1 (1) If a municipality does not provide police services by one of the ways set out in section 5, the OPP shall provide police services to the municipality.



Loi sur les services policiers, 1990 (suite)

5.1 (2) La municipalité à laquelle la Police provinciale de l'Ontario offre des services policiers aux termes du paragraphe (1) paie le coût des services au ministre des Finances, selon le montant et les modalités que prévoient les règlements.

Police Services Act, 1990 (cont'd)

5.1 (2) A municipality that is provided police services by the OPP under subsection (1) shall pay the Minister of Finance for the services, in the amount and the manner provided by the regulations.



Police Provinciale de l'Ontario Ontario Provincial Police





Loi sur les services policiers

Sans contrat de la PPO

Comité consultatif sur la police communautaire (CCPC)

- Un délégué par municipalité desservie par le même détachement de la PPO

The Police Services Act

Without an OPP contract

Community Policing Advisory Committee (CPAC)

- One delegate for each municipality that is served by the same OPP detachment



Loi sur les services policiers (suite)

Avec un contrat de la PPO

Commission de services policiers

(3 membres pour les municipalités de moins de 25 000 habitants)

- Maire ou un membre du conseil
- Une personne nommée de la communauté

The Police Services Act (cont'd)

With an OPP contract

Police Services Board

(3 members for municipality with less than 25,000 people)

- Mayor, or appointed member of council
- One person appointed from the community



Loi sur les services policiers (suite)

Sans contrat de la PPO

- Une personne nommée par le lieutenant-gouverneur en conseil

Les membres doivent être rémunérés au moins 300 \$ par an.

The Police Services Act (cont'd)

Without an OPP contract

- One person appointed by the Lieutenant Governor in Council

Members shall be compensated at least \$300/year.



La PPO présentement à Clarence-Rockland

- À l'heure actuelle, les services de police sont fournis par la PPO aux termes de l'article 5.1 de la Loi sur les services policiers (non contractuelle).
- 20 membres assermentés travaillent au bureau de Rockland qui fait partie du détachement de Russell (4 équipes de 4 membres, plus détectives et superviseurs)

Current OPP in Clarence- Rockland

- Currently policing services are provided by the OPP under section 5.1 of the Police Services Act (non-contract)
- 20 sworn members work out of the Rockland office as part of the Russell Township Detachment (4 shifts of 4 members, plus detectives and supervisors)



La PPO présentement à Clarence-Rockland (suite)

- 1 poste administratif à temps plein
- 2 postes de constable auxiliaire (bénévoles)
- Le détachement principal est à Embrun

Current OPP in Clarence-Rockland (*cont'd*)

- 1 full-time administrative position
- 2 Auxiliary constable positions (volunteers)
- Main detachment is in Embrun



Contract or Non Contract

| COMPARATOR | | S. 10 PSA – CONTRACT | S. 5.1 – NON CONTRACT |
|------------|---|--|--|
| 1 | Civilian Governance Model | Police Services Board – mandatory pursuant to 10(2) PSA | Community Policing Advisory Committee – discretionary 5.1(4) PSA |
| 2 | Objectives and priorities for delivery of police services within the Municipality | Determined by Board after consultation with the detachment commander – 10(9) (b) PSA | Advisory role for CPAC for objectives and priorities for police services in municipality – 5.1(6) PSA |
| 3 | Policy for the effective management of the police force | Local policy established by Board after consultation with the detachment commander – 10(9) (c) PSA | No defined role in PSA |
| 4 | Selection of the detachment commander | Participate in the selection of the detachment commander – 10(9) (a) PSA | OPP attempts to involve s. 5.1 PSA integrated detachment municipalities in the selection – no legislated requirement |
| 5 | Evaluation of the detachment commander | Monitor performance of detachment commander – 10(9) (d) PSA | No defined role in PSA |
| 6 | Maintenance of a complaints system | Review the detachment commander's administration of the complaint system and receive regular reports – 10(9) (f) PSA | No defined role in PSA |

Slides 15 & 16 (English)
Slides 17 & 18 (French)



Contract or Non Contract (*cont'd*)

| COMPARATOR | | S. 10 PSA – CONTRACT | S. 5.1 – NON CONTRACT |
|------------|---|--|---|
| 7 | Monitor secondary activities of the police force members | The detachment commander provides regular reports to board on decisions made on secondary activities – 10(9) (e) PSA | No defined role in PSA |
| 8 | Ministry Support Funding (excluding support for Court Security Prisoner Transportation) | Eligible for some programs such as RIDE grants | Ineligible |
| 9 | Revenue from sale of found / recovered property and Fees recouped from sale of reports, security checks | Provided directly to municipality in a method agreed to locally | Credited to municipality annually |
| 10 | By-law enforcement | By-law enforcement as specified in a contract – 10(6) PSA | 19(2) PSA – OPP have no responsibility regarding municipal by- laws |
| 11 | Enhanced FTEs | Available upon request for an additional cost | Not available |
| 12 | Billing | Invoice dated the middle of the month of service, payment due in 30 days (e.g. Jan bill dated middle of Jan, due the middle of Feb). | Invoice dated the end of the following month of service, payment due in 30 days (e.g. Jan bill dated end of Feb, due end of Mar). |

Slides 15 & 16 (English)
Slides 17 & 18 (French)



Contrat ou sans contrat

| COMPARATEUR | | S. 10 LSP – CONTRAT | S. 5.1 – SANS CONTRAT |
|-------------|---|---|---|
| 1 | Modèle civil de gouvernance | Commission de services policiers - obligatoire en vertu de l'article 10 (2) de la LSP | Comité consultatif sur la police communautaire – discrétionnaire 5.1(4) PSA |
| 2 | Objectifs et priorités pour la prestation des services de police dans la municipalité | Déterminé par le conseil après consultation avec le commandant de détachement – 10(9) (b) LSP | Rôle consultatif du CCPC pour les objectifs et les priorités des services de police municipaux – 5.1(6) LSP |
| 3 | Politique de gestion efficace pour le service de police | Politique locale établie par le conseil après consultation avec le commandant de détachement – 10(9) (c) LSP | Pas de rôle défini dans la LSP |
| 4 | Sélection du commandant de détachement | Participer à la sélection du commandant de détachement – 10(9) (a) LSP | La PPO tente d'impliquer le par. 5.1 LSP pour intégrer les municipalités de détachement à la sélection - aucune exigence légale |
| 5 | Évaluation du commandant de détachement | Surveiller le rendement du commandant de détachement – 10(9) (d) LSP | Pas de rôle défini dans la LSP |
| 6 | Maintenance du système de traitement des plaintes | Examiner l'administration du système de plainte par le commandant de détachement et recevoir régulièrement des rapports – 10(9) (f) LSP | Pas de rôle défini dans la LSP |

Slides 15 & 16 (English)
Slides 17 & 18 (French)



Contrat ou sans contrat *(suite)*

| COMPARATEUR | | S. 10 LSP – CONTRAT | S. 5.1 – SANS CONTRAT |
|-------------|--|--|--|
| 7 | Surveiller les activités complémentaires des membres du service de police | Le commandant de détachement fournit des rapports réguliers au conseil sur les décisions prises concernant les activités secondaires – 10(9) (e) LSP | Pas de rôle défini dans la LSP |
| 8 | Financement de soutien du ministère (excluant le soutien de sécurité lors du transport des prisonniers de la Cour) | Admissible à certains programmes tels que les subventions RIDE (réduction de la conduite avec facultés affaiblies) | Inéligible |
| 9 | Revenus de la vente de biens trouvés / récupérés et frais recouverts suite à la vente de rapports et des vérifications de sécurité | Fourni directement à la municipalité selon une méthode convenue localement | Crédité à la municipalité chaque année |
| 10 | Application des lois | Application des règlements telle que spécifiée dans un contrat – 10(6) LSP | 19(2) LSP – La PPO n'a aucune responsabilité vis-à-vis des règlements municipaux |
| 11 | Amélioration des employés à temps plein | Disponible sur demande avec un coût supplémentaire | Non disponible |
| 12 | Facturation | Facture datée au milieu du mois de service, paiement dû dans 30 jours (par exemple, facture de janvier datée mi-janvier, due pour la mi-février) | Facture datée à la fin du mois de service suivant, paiement dû dans 30 jours (par exemple, facture de janvier datée fin février, due pour la fin mars) |

Slides 15 & 16 (English)
Slides 17 & 18 (French)



Les défis à Clarence-Rockland

Certains règlements exigent que les autorités policières appliquent:

- Règlement 2005-152 - VTT
 - Limites de vitesse et arrêts de VTT
- Règlement 2010-21 - Motoneiges
 - Limites de vitesse et arrêt des motoneiges

Challenges in Clarence-Rockland

Certain by-laws require police authority to enforce:

- By-law 2005-152 – ATVs
 - Speed limits & stopping ATVs
- By-law 2010-21 – Motorized Snow Vehicles
 - Speed limits & stopping motorized snow vehicles



Les défis à Clarence-Rockland *(suite)*

- Règlement 2003-26 - Utilisation et entretien des rues
 - Arrêt de véhicules
- Règlement 2007-01 - Circulation et stationnement
 - Routes de camions, routes fermées, circulation dirigée, arrêt de véhicules
- Diriger le trafic en cas d'urgence (H.T.A.)

Challenges in Clarence-Rockland *(cont'd)*

- By-law 2003-26 – Use and Care of Streets
 - Stopping vehicles
- By-law 2007-01 – Traffic and Parking
 - Truck routes, closed roads, directing traffic, stopping vehicles
- Directing traffic during emergencies (H.T.A.)



Options

1. Laissez tel quel, certains règlements sont inapplicables
2. Abroger les règlements inapplicables (tout ou partie)
3. Avoir un contrat avec la PPO pour appliquer certains éléments des règlements municipaux
4. Essayer de créer des gendarmes spéciaux dotés de l'autorité nécessaire pour appliquer les règlements municipaux

Options

1. Leave it as-is, some by-laws are unenforceable
2. Repeal unenforceable by-laws (whole or sections)
3. Contract OPP to enforce certain components of municipal by-laws
4. Attempt to establish Special Constables with necessary authority to enforce municipal by-laws



Constables spéciaux en Ontario

- Loi sur les services policiers, art. 53 (3) - La nomination d'un agent spécial peut conférer à ce dernier les pouvoirs d'un agent de police dans la mesure et pour les fins précises énoncées dans la nomination.

Special Constables in Ontario

- Police Services Act, s. 53(3) – “The appointment of a special constable may confer on him or her the powers of a police officer to the extend and for the specific purpose set out in the appointment.”



Constables spéciaux en Ontario (*suite*)

Nomination par la Commission de services policiers

- Nécessite un conseil d'administration (confié par le service de police)
- Avec l'approbation du solliciteur général

Special Constables in Ontario (*cont'd*)

Appointment by Police Services Board

- Requires a board (contracted policing)
- With Solicitor General's approval



Constables spéciaux en Ontario (*suite*)

Nomination par le commissaire de la Police provinciale de l'Ontario

- Requiert l'approbation du commissaire de la Police provinciale de l'Ontario
- Avec l'approbation du solliciteur général

Special Constables in Ontario (*cont'd*)

Appointment by OPP Commissioner

- Requires approval of the OPP Commissioner
- With Solicitor General's approval



Exemples de Constables spéciaux en Ontario

- Transport en commun (OCTranspo, Toronto Transit, Metrolinx, etc.)
- Campus universitaires (Université Carleton)
- Logement communautaire
- Sécurité de la Cour et transport (PPO)

Examples of Special Constables in Ontario

- Public Transit (OCTranspo, Toronto Transit, Metrolinx, etc.)
- University Campuses (Carleton University)
- Community Housing
- Court Security & Transport (OPP)



Exemples de Constables spéciaux en Ontario (*suite*)

- Sécurité du gouvernement (service de protection parlementaire, Queens Park, etc.)
- Autres constables spéciaux (police des parcs du Niagara)

Examples of Special Constables in Ontario (*cont'd*)

- Government Security (Parliamentary Protective Service, Queens Park, etc.)
- Other Special Constables (Niagara Parks Police)



Exemples de Constables spéciaux dans d'autres provinces

Alberta : agents de la paix communautaires

- Sécurité des établissements postsecondaires, contrôle de la circulation, application des lois provinciales, autres rôles

Saskatchewan : agents de sécurité communautaire

- Application des règlements à faible risque et de certaines lois provinciales (par exemple, application du code de la route)

Examples of Special Constables in other Provinces

Alberta: Community Peace Officers

- Post secondary institution security, traffic enforcement, enforcement of provincial statutes, other roles

Saskatchewan: Community Safety Officers

- Low risk enforcement of bylaws and select provincial statutes (e.g. traffic enforcement)



REPORT N° PRO2019-002

| | |
|---------------------|--|
| Date | 04/03/2019 |
| Submitted by | Yves Roy |
| Subject | Fence by-law exemption request by Pierre Lafontaine at 25 Clarence Court |
| File N° | CO1 FEN |

1) **NATURE/GOAL :**

To obtain an exemption under the fence by-law 2016-96 Section 5.1 at 25 Clarence court for Pierre Lafontaine.

Pour obtenir une exemption en vertu du règlement de clôture 2016-96, article 5.1, au 25 Clarence court pour Pierre Lafontaine.

2) **DIRECTIVE/PREVIOUS POLICY :**

None

3) **DEPARTMENT'S RECOMMENDATION :**

THAT Council approves by resolution the request for an exemption to the fence by-law 2016-96 Section 5.1 allowing a fence to be higher than (1m) in the front of the yard for Pierre Lafontaine at 25 Clarence Court.

QUE Le conseil approuve par résolution la demande de dérogation au règlement 2016-96 sur les clôtures, article 5.1 permettant à une clôture d'être plus haute que (1m) à l'avant de la cour, visant Pierre Lafontaine, au 25 Clarence Court.

4) **BACKGROUND :**

On October 15, 2018 The City of Clarence-Rockland received a request by Pierre Lafontaine for an exemption to the fence by-law 2016-96, Section 5.1. Under section 8.2. (The City may authorize a variance from this By-law by approval of the Director or by resolution of Council.)

It is the opinion of the Director of Protective Services that precedent deviations of municipal bylaws should not be decided at the administration level, however future similar variations could be considered on a case-by-case basis (e.g. if Council decides to approve this exemption request, future similar exemptions could be considered by the Director as the precedent would have already been set.)

Le 15 octobre, 2018 La Cité de Clarence-Rockland a reçus de Pierre Lafontaine une demande de dérogation pour le règlement de clôture 2016-96, Section 5.1. Sous la section 8.2. (La Ville peut autoriser une dérogation à ce règlement par approbation du directeur ou par résolution du conseil.)

Le directeur des services de protection est d'avis que les dérogations précédentes aux règlements municipaux ne devraient pas être décidées au niveau de l'administration, mais que de futures variations similaires pourraient être examinées au cas par cas (par exemple, si le Conseil décide d'approuver cette demande de dérogation, le directeur pourrait envisager d'autres exemptions similaires, car le précédent a déjà été créé.)

5) **DISCUSSION :**

Upon an inspection of the property at 25 Clarence court, it appears that the proposed fence would not cause any public safety concerns nor would it cause any problems with the sight triangle. As a result, the Municipal Enforcement department has no objections to the exemption, however should not engage in setting precedence in regards to bylaw exemptions, as the original bylaw was established by Council.

Suite à l'inspection de la propriété au 25, cour Clarence, il semble que la clôture proposée ne poserait pas de problème de sécurité publique ni de problème avec le triangle de visibilité. Par conséquent, le service de l'application des règlements municipaux n'émet aucune objection à la dérogation. Toutefois, il ne devrait pas s'engager à établir un précédent en ce qui concerne les dérogations aux règlements, car le règlement original a été établi par le Conseil.

6) **CONSULTATION:**

None

7) **RECOMMENDATIONS OR COMMENTS FROM COMMITTEE/ OTHER DEPARTMENTS :**

None

8) **FINANCIAL IMPACT (expenses/material/etc.):**

None

9) **LEGAL IMPLICATIONS :**

None

10) **RISK MANAGEMENT :**

None

11) **STRATEGIC IMPLICATIONS :**

None

12) **SUPPORTING DOCUMENTS:**

Request from Pierre Lafontaine

Le 15 octobre 2018

La Cité de Clarence-Rockland
1560 rue Laurier
Rockland, ON K4K 1P7

Sujet: demande de dérogation pour le règlement de clôture

Bonjour chers conseillers/conseillères,

Je, Pierre Lafontaine, ainsi que ma conjointe Line Denis habitons le 19 Clarence Court dans la belle communauté de Clarence-Rockland depuis 1998. La campagne, un grand terrain dans un rond points, quoi de mieux pour fonder notre famille.

Depuis plus d'un an, nous n'avons plus d'intimité dû au voisin du 25 Clarence Court. Des regards constants à travers leurs fenêtres, ainsi que de leur stationnement, envahi notre intimité. Ces actes sont très déplaisants. À plusieurs reprises, nous avons reçus des remarques désobligeantes et blessantes. Aucun savoir vivre. L'installation d'une clôture de 6 pieds de haut entre les deux propriétés à partir du coin du garage jusqu'au poteau d'hydro, nous permettrait de retrouver notre intimité. La distance de 20 pieds entre le bout de la clôture (poteau d'hydro) et la rue Clarence Court permettrait au voisin de reculer de son stationnement en toute sécurité.

Le règlement de la Cité de Clarence-Rockland sur l'installation de nouvelle clôture à l'avant de la maison stipule qu'elle ne doit pas excéder 32 pouces de haut. Je demande de prendre en considération notre situation et de considérer ma demande de dérogation.

Je vous remercie à l'avance.



Pierre Lafontaine
613.446.2287 / 613.222.4415

RECEIVED
17 OCT 2018

Je n'ai aucune objection à l'installation d'une clôture du coin du garage jusqu'au poteau d'électricité sur la propriété du 19 Clarence Court.

I have no objection with the installation of a fence in front of the garage from the corner to the hydro post on the property of 19 Clarence Court.

Josee Labelle JOSEE LABELLE OCT 15/18
1 Clarence Court

JIM NARBONNE OCT 15/18
2 Clarence Court

ALEXANDRE BOUZARD OCT 15/2018
7 Clarence Court

CAROLE CLÉMENT OCT 15/18
8 Clarence Court

Pietro Di Bernardo 613 295 7360 Partir en vacance
13 Clarence Court

Ian Thompson OCT 15/2018
14 Clarence Court

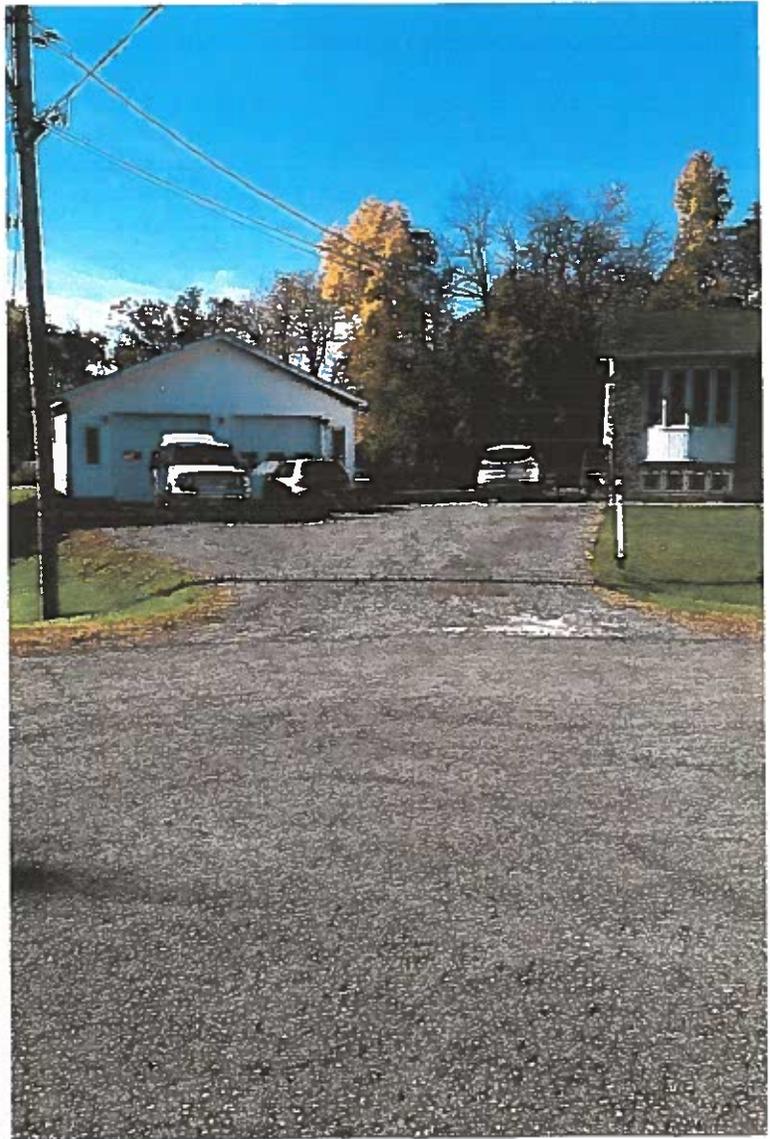
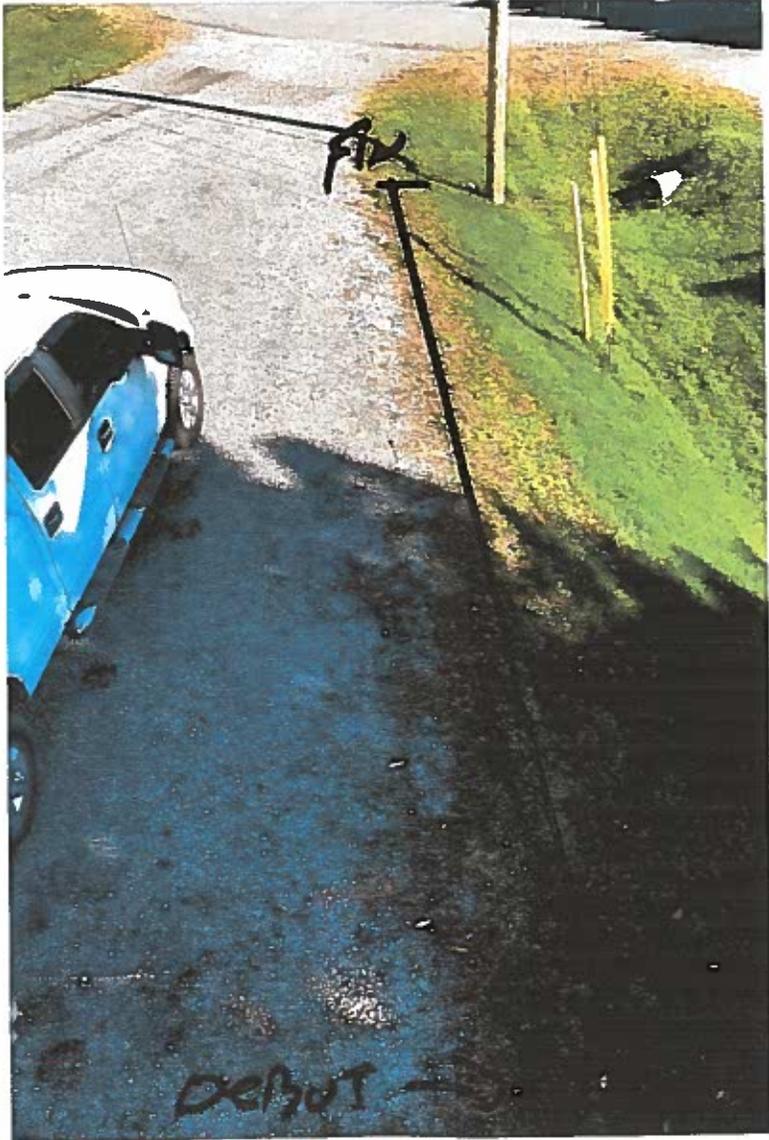
ERIC ROUSSEL OCT 15/2018
20 Clarence Court

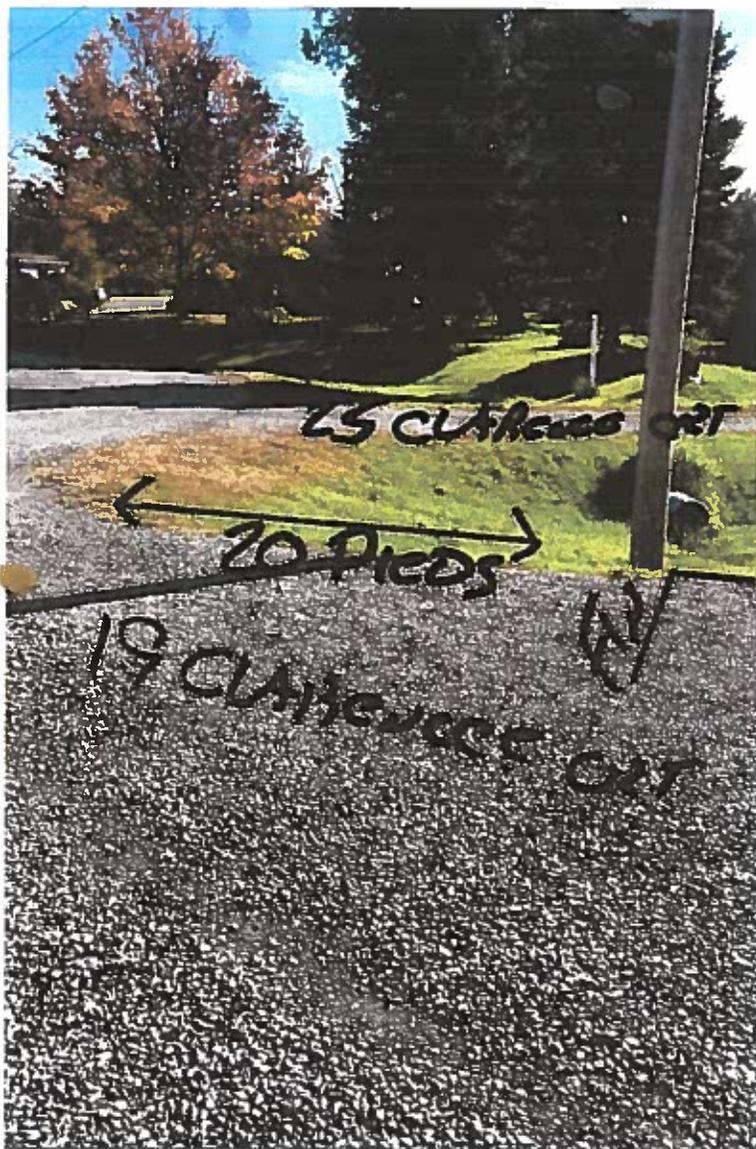
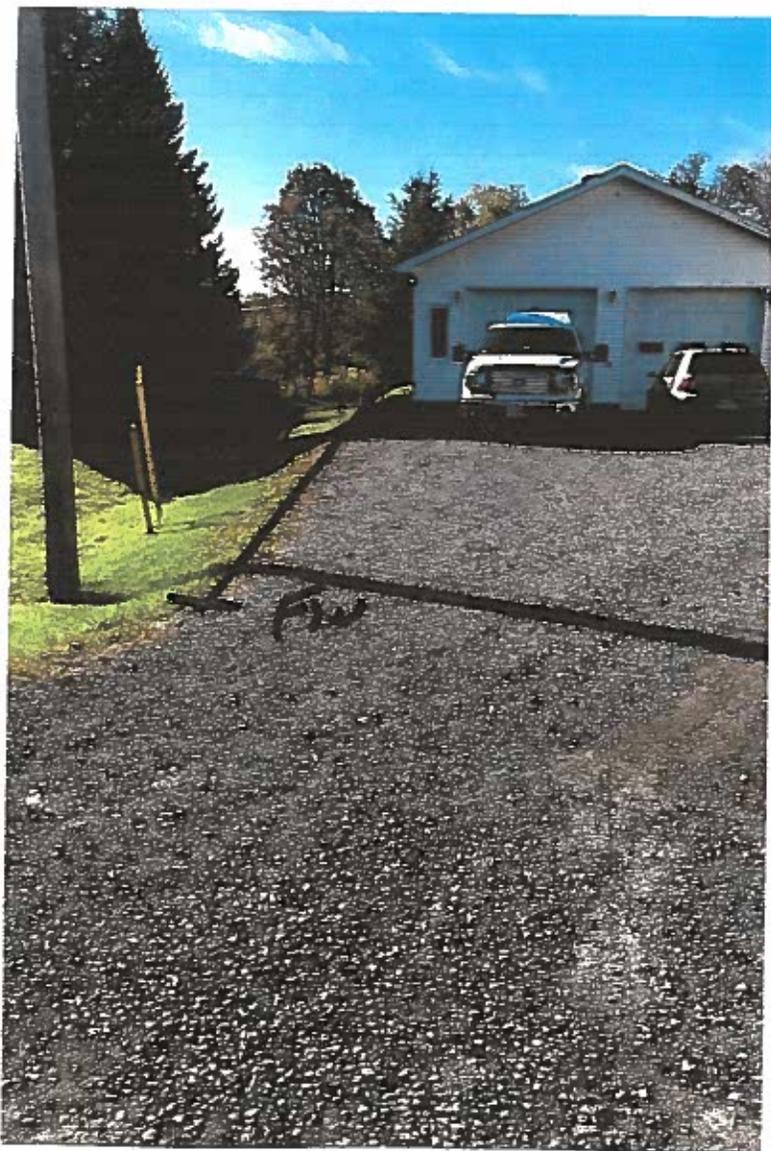
COUNTY ROAD



Inst. no. 71144

Pl







REPORT N° INF2019-012

| | |
|---------------------|--|
| Date | March 4 th , 2019 |
| Submitted by | Dave Darch |
| Subject | Notre Dame Landfill Site and Caron Street Storm Water Management |
| File N° | Click here to enter text. |

1) **NATURE/GOAL:**

The purpose of this report is to provide members of Council with an update on the status of the City's resubmission report to the Ministry of Environment, Conservation and Parks (MECP) with respect to the subject issues.

2) **DIRECTIVE/PREVIOUS POLICY:**

On December 17, 2018, Council endorsed a strategy to secure an "approval in principle" from the MECP for (a) the Notre Dame Landfill Site Closure Plan and (b) a proposal to address the "uncontrolled" storm discharge from the Caron Street storm outlet into the landfill site.

Council did; however, request that staff provide an additional update once a draft resubmission document was ready to be forwarded to the Ministry.

APPENDIX "A" provides a key plan of the affected area.

3) **DEPARTMENT'S RECOMMENDATION:**

WHEREAS staff has committed to provide a resubmission report to the Ministry of Environment, Conservation and Parks in early March, 2019;

AND WHEREAS the City and it's consultant WSP have undertaken required additional studies and analyses to address the concerns and requirements expressed by the MECP in its August 15, 2018 letter;

AND WHEREAS, the City is now in a position to transmit the resubmission report to the MECP;

BE IT RESOLVED THAT Committee of the Whole receives this report as information.

ATTENDU QUE le personnel s'est engagé à présenter de nouveau un rapport au ministère de l'Environnement, de la Conservation et des Parcs au début de mars 2019 ;

ET ATTENDU QUE la Cité et son consultant WSP ont entrepris des études et des analyses supplémentaires afin de répondre aux préoccupations et aux exigences exprimées par le MECP dans la lettre du 15 août 2018 ;

ET ATTENDU QUE la Cité est maintenant en mesure de transmettre le nouveau rapport au MECP ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le comité plénier reçoive ce rapport à titre d'information.

4) **BACKGROUND:**

As Council is aware, in February, 2016, the MECP (then referred to as the MOE) issued a Provincial Officer's Report and a Provincial Officer's Order requiring the City to address:

- preparation of a formal landfill closure plan for the Notre Dame Landfill site; and
- recommend a solution to address the "uncontrolled" Caron Street storm sewer discharge into the landfill site

Subsequent to the review of numerous studies and analyses with various Ministry officials, Ministry staff issued a letter dated August 15, 2018 (attached as Appendix B) that detailed the Ministry's concerns and requirements with respect to the City's consultant (WSP) report dated May 10, 2018. This report focused on the Caron St. stormwater management issues.

As a result of the Ministry's August letter, staff initiated the following activities:

- additional surface water stations and monitoring have taken place to substantiate "base" surface water conditions
- as requested by the Ministry, the Ministry of Natural Resources (MNR) has been contacted with respect to providing comments on impacts to the Provincially Significant Wetland (PSW) situated east of Caron Street.
- J.F. Sabourin and Associates Inc. (JFSA) was retained by the City to undertake a floodplain and tailwater analysis as requested by the Ministry. The tailwater analysis addresses projected storm volumes

and elevations in the receiving downstream waterways (e.g. the PSW and Clarence Creek)

- City staff corresponded with the Ministry's EA Analyst to advise that the stormwater controls would be initiated as a Schedule A Municipal Class EA undertaking

On February 14, 2019 WSP submitted a draft resubmission report to the City for review. Staff has reviewed this document and provided WSP with suggested revisions.

The resubmission report should be finalized during the week of March 4, 2019 after which it will be forwarded to the Ministry for review.

5) **DISCUSSION:**

As of the writing of this report, discussions are continuing with WSP to finalize the resubmission report.

The following provides Council with the key highlights of the Notre Dame Landfill Closure Plan and the proposed stormwater management controls for the Caron Street storm discharge:

1.0 Notre Dame Landfill Closure Plan:

- the entire landfill site will be capped with an impermeable 600 mm layer as well as a minimum of 150 mm of topsoil to sustain surface vegetation growth. It is critical, in order to address the Ministry's concerns, that the closure plan provide for an impermeable layer over the landfill site to prevent the migration of surface water into the landfill materials and leachate.
- on-site stockpiled material will be analysed to determine its suitability as a final cover material
- the design of the capping layer will be sufficient to prevent ponded water infiltrating into the underlying refuse for at least 30 days
- the grading of the landfill site will be "crowned" to allow the construction of a perimeter drainage system which will discharge surface water to the Caron Street cross culvert
- the closure plan provides for post closure storm water monitoring and reporting for review by the MECP

- in view of the age and type of waste (mostly construction material) in the landfill site, leachate contingency matters are not anticipated in the future. However, in the event that leachate issues are encountered, the report details a contingency plan. This plan considers additional monitoring, landfill capping (if necessary), installation of collection wells, installation of an interceptor trench etc.
- a “modified” stormwater management facility utilizing the natural basin (quantity control) and installation of oil/grit separators (quality control) will be constructed in the eastern cell of the landfill site
- City will conduct regular inspections of the closed landfill site. The inspection frequency is recommended to be a minimum of three times per year (spring, summer, fall) for the first two years following completion of the capping of the site. Thereafter, inspections would be completed on an annual basis.

2.0 Caron Street Stormwater Controls:

- in view of the Ministry’s August 15, 2019 letter, staff considered multiple stormwater management control options. Three (3) of the options were discounted since they would require the construction of expensive pumping stations and result in extensive operational and maintenance costs. A fourth option was discounted since it would not provide quality control.
- as requested by the Ministry, an evaluation matrix was established for identified options. The matrix compared each option for: constructability; addressing environmental issues (e.g. surface water/ground water; quantity control and floodplain impacts); impact on natural heritage features; social impacts and; financial implications (capital and operating/maintenance costs)
- based on the evaluation of options, the preferred option supported and “unconventional” stormwater management solution that would utilize the existing natural basin to receive stormwater. The natural basin is defined by the existing topography (roadway side slopes) to provide the required storage.
- the design of the stormwater management controls will ensure storm discharge volumes are equivalent to post-development storm flows. This minimizes impacts to the PSW and receiving watercourses. The design will ensure that there is sufficient storage available within the basin to capture a 100-year runoff volume without overflow.

- the base of the pond will have the same impermeable capping material referenced above to ensure that stormwater does not come into contact with the landfill materials and leachate.

Next steps:

As noted above, staff will resubmit a comprehensive report addressing the landfill closure plan and the Caron Street stormwater management controls to the MECP during the week of March 4, 2019.

The report will recommend:

- (a) approval of the Notre Dame Landfill Closure Plan.
- (b) "approval in principle" of the Caron Street stormwater management control program

Based on discussions with MECP staff, we are advised that the above approvals will take approximately 3-5 months to acquire assuming there are no supplementary requests for additional information. It is highly likely that, during the review process, the Ministry will request supplementary clarification on various aspects of the report.

There is also a requirement to receive an Environmental Compliance Approval (ECA) for the stormwater management design once an "approval in principle" has been received. Historically, ECA approvals can take up to 8 months. It should be noted that there will be a requirement to appoint a consultant to complete the detailed design once the "approval in principle" has been received. This appointment should also include construction supervision and contract administration

Based on the above, 2019 and early 2020 will be consumed with receiving the required approvals from the Ministry. It is possible, if everything proceeds expeditiously, that construction works may occur in late 2020.

Budget Implications:

1.0 Landfill Closure Plan:

The consultant's Class D gross cost estimate for this undertaking is \$875,000. This includes a 24% contingency allocation.

The approved budget (2016) for the landfill closure plan is \$903,000. As of the writing of this report, available w.i.p funding for completion of this project is \$877,000. It, therefore, appears that sufficient funding is available for implementation of the landfill closure plan

2.0 Caron Stormwater Management Controls:

The initial budget approval (2016) for this work is \$1,215,000. Available w.i.p funding is \$1,132,000.

The consultant's Class D gross cost estimate for this project is \$1,132,000 which includes a contingency allocation of 15%. At this time, there does not appear to be a budget issue associated with the implementation of the stormwater management controls.

If increased budget requirements are identified, as design details become more refined, they can be addressed as part of the 2020 budget deliberation process.

6) **CONSULTATION:**

The development of the resubmission report has involved extensive consultation with MECP staff and the Ministry of Natural Resources.

7) **RECOMMENDATIONS OR COMMENTS FROM COMMITTEE/ OTHER DEPARTMENTS :**

N/A

8) **FINANCIAL IMPACT (expenses/material/etc.):**

Based on Class D estimates, there is sufficient approved funding to implement the landfill closure plan and the required stormwater management strategy.

As indicated in Section 5, if additional funding increases are required as detailed design proceeds, they can be addressed as part of the 2020 capital works budget deliberation process.

9) **LEGAL IMPLICATIONS:**

In view of the Provincial Officer's Order, the City must secure approval from the MECP for a formal landfill closure plan for the Notre Dame landfill site. As well, the City must submit a stormwater management control strategy for the Caron storm discharge into the landfill site for Ministry approval.

10) **RISK MANAGEMENT:**

It is important for the municipality to work closely with MECP staff to ensure that a reasonable and defensible solution is achieved to

address the Provincial Officer's Order

11) **STRATEGIC IMPLICATIONS :**

[Click here to enter text.](#) Working closely with MECP staff to obtain a mutually satisfactory solution that addresses the Provincial Officer's Order is consistent with the Planning and Growth Management strategic priorities outlined in the city's approved Strategic Plan

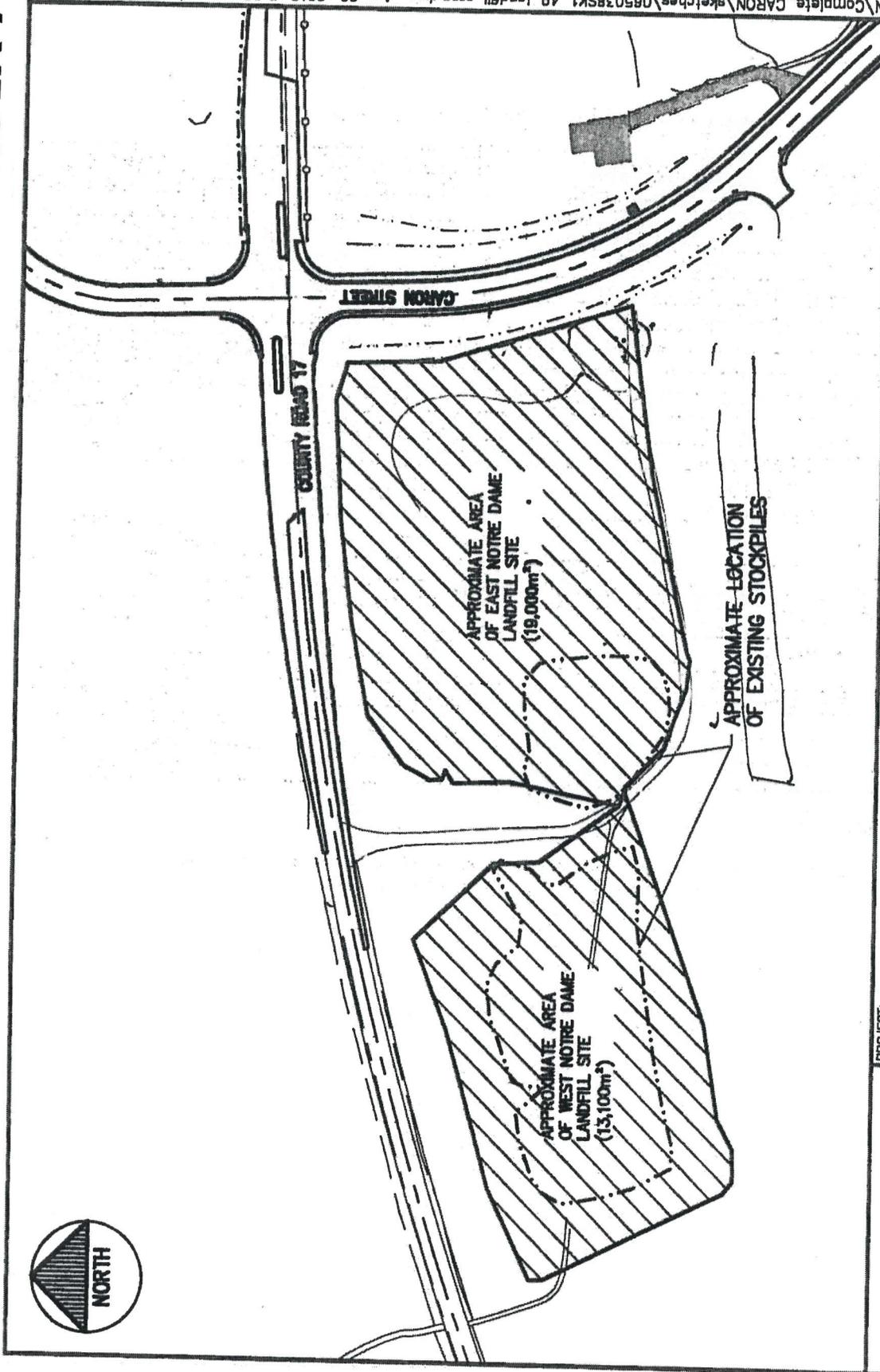
12) **SUPPORTING DOCUMENTS:**

APPENDIX A: Key plan of affected area

APPENDIX B: MECP August 15, 2018 letter

APPENDIX A

M:\2006\085038\MUN\Complete_CARON\sketches\085038SK1_49_Landfill area.dwg Apr 29, 2015-3:57pm BY: (MattMarkem)



| | |
|--------------|----------------|
| SCALE: | 1:2000 |
| DATE: | APRIL 27, 2015 |
| PROJECT NO.: | T11-56504-00 |
| DRAWING NO.: | SK1.49 |

| | |
|----------|---------------------------------|
| PROJECT: | CARON STREET EXTENSION |
| TITLE: | NOTRE DAME LANDFILL SITE LIMITS |

WSP
 1224 GARDINERS ROAD, SUITE 201
 KINGSTON, ONTARIO
 CANADA K7P 0Z2
 PHONE: 613-634-7373 FAX: 613-634-3823
 WWW.WSPGROUP.COM

APPENDIX B

**Ministry of the Environment,
Conservation and Parks**

Eastern Region
Ottawa District Office
Cornwall Area Office
113 Amelia St
Cornwall ON K6H 3P1
Fax: (613) 933-7402
Tel: (613) 933-7404

**Ministère de l'Environnement, de la
Protection de la nature et des
Parcs**

Direction régionale de l'Est
113 rue Amelia
Cornwall ON K6H 3P1
Télécopieur: (613) 933-7402
Tél:(613) 933-7404



August 15, 2018

Mr. Julien Lenhart
Director of Infrastructure and Planning
The Corporation of the City of Clarence-Rockland
1560 Laurier Street
Clarence-Rockland, ON K4K 1P7

Mr. Lenhart,

RE: Ministry Review of May 2018 Notre Dame Landfill Closure
Plan/Stormwater Management Preliminary Design
Reference Number 6870-A5NJZX

The Ministry has had an opportunity to review the submission entitled Notre Dame Landfill Closure Plan/Stormwater Management Preliminary Design ('Report') dated May 10, 2018 and prepared by WSP on behalf of the City of Clarence-Rockland. This Report was submitted following direction provided by myself on behalf of the Ministry in a letter dated January 24, 2018.

This e-mail serves to follow up on the Ministry's general position regarding the options presented in the above-noted submission to resolve the current situation, being a former landfill site located on a property which currently receives uncontrolled stormwater runoff from roads and a fully built-out subdivision, discharging to a provincially significant wetland. Seven options are presented in the above-noted submission; the Report explains that the preferred approach (as 'Option 7') involves no pond construction, but rather capping of the existing landfill and use of the remaining available (floodplain) area in lieu of quantity control, and with two oil water separators providing quality control of the incoming subdivision stormwater only. To be clear, the Option 7 does not involve waste removal from the former landfill area, quantity control or effluent quality control.

In general, the Ministry is not convinced that enough support is provided by the above-noted submission to satisfy itself that Option 7 presented in the Report best addresses the root issue: improves the current situation by mitigating existing and future off-site environmental impairment. Note that off-site environmental impairment is based on the Ministry's review of the data collected by WSP, not WSP's interpretation of the data presented in the reports the Ministry reviewed (as detailed in my January 2018 letter). Despite an option that conforms to the Ministry's Sewage Design Guidelines being the Ministry's preferred approach, the following

questions and comments were raised during the Ministry's review that must be addressed in a revised submission, should the Option 7 be pursued:

- Option 7 may only be acceptable if it is proven that other options are not reasonable (not only from an economic perspective, but also environmentally, operationally etc.). Support for this option must include, at a minimum, examples of what measures of quantity control were explored, how this option is environmentally protective compared to others that are provided in guidance, how will it be achieved (e.g. capping material, monitoring, will leachate be managed or why is it not required, how is risk presented by presence of the landfill site eliminated?).
- To address the concerns raised in the Report related to the floodplain, compare the loss to the floodplain and implications on downstream properties, ecosystems and significant species under the following scenarios:
 - o Option 7 presented in the Report;
 - o Option 7 plus capping the waste in place, both of the east and west portions of the WDS;
 - o removing wastes and creating a stormwater management facility that is capable of addressing stormwater quality and quantity; and
 - o any other options or variations of the above options that may be presented.
- Capping the landfill will reduce the precipitation from migrating through the landfill but will not stop water interaction from the ponded water when the area is periodically flooded; this is why waste removal in any area where there is a proposed stormwater management facility is preferred.
- If wastes remain in place, wastes should be isolated as much as possible from precipitation, flooding and from interacting with stormwater, on both the west and east portions of the current waste disposal site.
- The municipality needs to re-examine options to provide quantity control; not enough support is presented to conclude the only feasible option is no quantity control.
- The municipality needs to provide options for quality control of effluent or present a rationale for no quality control at the discharge point.
- Technical feedback from the Ministry of Natural Resources on the proposal regarding floodplain and provincially significant wetland impacts should be obtained and provided in writing as part of the resubmission.

In your resubmission, please also include a statement as to whether the Environmental Assessment Act applies to your SWMF undertaking.

The resubmission is required to be made by no later than December 31, 2018.

Following resubmission, the document will be reviewed by the Ministry and based on the content, you will be directed by this office to prepare a workplan to finally address outstanding compliance issues (i.e. undertake an EA, apply for an ECA and construct sewage works and implement closure plan under an ECA, Order or other instrument).

As you are aware, I am beginning maternity leave next week, so please address your resubmission to my supervisor, Michael Seguin, who will reassign it to my replacement.

Your ongoing commitment to the resolution of this matter is appreciated. Please do not hesitate to contact Michael Seguin at 613-933-2375 should you have any questions or concerns.

Yours truly,

A handwritten signature in black ink that reads "Melissa Lee". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath it.

Melissa Lee
Senior Environmental Officer
Cornwall Area Office

File Storage Number: SI RU CR NO 110



REPORT N° INF2019-011, Memorandum of Understanding with Nation Municipality

| | |
|---------------------|--|
| Date | 22/02/2019 |
| Submitted by | Julian Lenhart |
| Subject | Memorandum of Understanding (MOU) - Water Project with the Nation Municipality |
| File N° | |

1) **NATURE/GOAL :**

The purpose of this report is for Council to authorize the Mayor and City Clerk to sign the Memorandum of Understanding (MOU) with the Nation Municipality to supply water to Limoges.

2) **DIRECTIVE/PREVIOUS POLICY :**

Resolution 2018-111, THAT Council authorizes the Director of the Infrastructure and Planning to retain legal services in order to negotiate the terms and conditions of a Memorandum of Understanding (MOU) with the Nation Municipality for the supply of potable water to Limoges; and

FURTHER THAT Council authorizes the Director of the Infrastructure and Planning to execute the said Memorandum of Understanding once negotiated to his satisfaction.

3) **DEPARTMENT’S RECOMMENDATION :**

WHERE AS Vice and Hunter LLP have been retained by the City to review the terms and conditions of the Memorandum of Understanding and that revisions have been made accordingly

WHERE AS the Memorandum of Understanding has been negotiated to the satisfaction of the Director of Infrastructure and Planning

BE IT RESOLVED that the Committee of the Whole recommends that Council approves a by-Law to authorize the Mayor and the City Clerk to sign the Memorandum of Understanding with the Nation Municipality to supply potable water to Limoges.

4) **BACKGROUND :**

In 2017, the City assessed the feasibility of addressing the potable water supply needs for both the City of Clarence-Rockland (The City) and The Nation Municipality. It was confirmed that the supply needs for both Cities can be met with the implementation of capital improvements to the City’s existing water distribution network.

In 2018, capital cost and cost ratios were presented to Council along with the guiding principles that formed the basis of the Memorandum of Understanding. Additionally, the City retained the services of Vice and Hunter LLP to revise the terms and conditions of the Memorandum of Understanding to insure that the interests of the City were protected. Following the revisions, the Memorandum of Understanding was finalized and is now ready to be signed.

5) **DISCUSSION :**

The Department is of the opinion that the City will benefit greatly from the terms negotiated in the Memorandum of Understanding to supply potable water to the Nation Municipality. The following is a short summary of the advantages.

- Capital investment savings of \$12 million over 20 years;
- \$2.6 million compensation for the use of existing infrastructure payable upon commissioning of transmission main;
- Guaranteed minimum purchase of 350m³;
- \$164,000 additional revenues.

Project Scope

The project consists of installing approximately 10 km of watermain from the Cheney water reservoir along Indian Creek Road to the Nation's existing water treatment plant in Limoges along Limoges Road. Refer to the key map attached in Attachment 1 for the City's existing water network layout and the preliminary water supply layout alternative to service Limoges. Subsequent to the construction of the watermain, the City's existing infrastructure will require capital improvements to meet both Municipalities development needs. See the Summary of Recommended Infrastructure Cost Sharing and Implementation table in the MOU for the required capital upgrades, costs and timing to service the City plus Limoges and the average cost sharing of capital upgrades between Municipalities.

Capital Cost

In order to support growth within the City of Clarence-Rockland, the City will need to invest approximately \$29 million over 20 years. However, this capital investment is drastically reduced if the City collaborates with the Nation Municipality and supplies them with potable water. This partnership will save the City approximately \$12 million over the same 20-year period. This means that the City would only need to invest \$17 million over 20 year to support its growth instead of the \$29 million otherwise required. The Summary of Recommended Infrastructure Cost Sharing and Implementation table on page 4 of the MOU shows the cost distribution ratios and total capital investment requirements between both Cities.

Additionally, as negotiated in the Memorandum of Understanding, the Nation Municipality will provide compensation of \$2.6 million to the City of Clarence-Rockland for the apportioned costs for the use of existing infrastructure in Clarence-Rockland. This payment will be due at commissioning of the transmission main between Cheney and Limoges.

Bulk Rate and Operating Cost

The initial bulk rate to be charged to the Nation Municipality shall be 1.2811 \$ per cubic meter of potable water. This rate is subject to be annually reviewed by the Joint Management Committee. The Nation Municipality has agreed to purchase a minimum of 350 m³/day of potable water, which will result in projected annual revenue of \$164,000.

Next Steps

The following are the anticipated next steps;

- Execute joint agreement, expected to be completed in 2019;
- EA, design and construction of transmission main, expected to be completed between late 2019 and early 2020;
- Design and construction of future capital improvement as per the Summary of Recommended Infrastructure Cost Sharing and Implementation table in the Memorandum of Understanding.

6) **CONSULTATION:**

The Department has consulted with our water and wastewater operators, Ontario Clean Water Agency (OCWA) regarding operational cost and impacts.

7) **RECOMMENDATIONS OR COMMENTS FROM COMMITTEE/ OTHER DEPARTMENTS :**

N/A

8) **FINANCIAL IMPACT (expenses/material/etc.):**

The payment of 2.62 million dollars from the Nation is to be contributed to a reserve to fund initial capital cost. Other significant capital investments and projects identified in the MOU will be considered in the new Development Charge study.

9) **LEGAL IMPLICATIONS :**

The City Clarence-Rockland and the Nation Municipality will need to enter in an official joint agreement.

10) **RISK MANAGEMENT :**

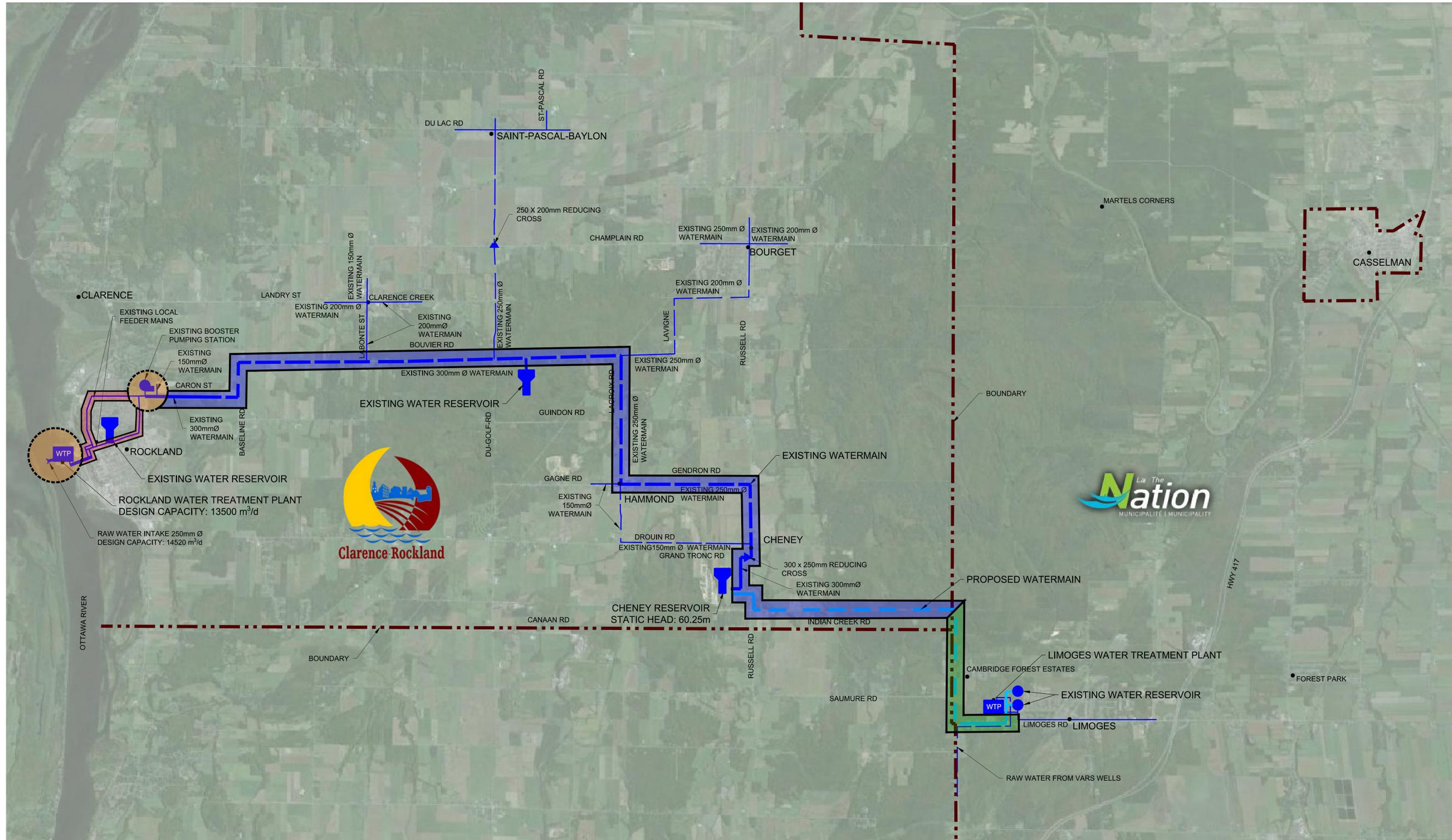
N/A

11) **STRATEGIC IMPLICATIONS :**

This project is aligned with the Financial Stability Pillar of the City's Strategic Plan.

12) **SUPPORTING DOCUMENTS:**

- Attachment 1 – Clarence-Rockland/Nation Joint Water System, Joint Water System Layout.
- Memorandum of Understanding (MOU) Rev. 01-31-2019.
- Attachment 2 – Limoges Water Supply Alternative, Preliminary Water System Layout.



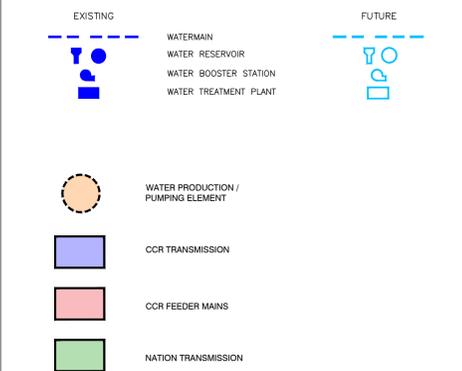
NOTES

- DO NOT SCALE DRAWINGS; ONLY FIGURED DIMENSIONS ARE TO BE USED. WHERE DOUBT EXISTS; FILE REQUEST FOR INTERPRETATION AND REQUEST CLARITY.
- IT IS THE RESPONSIBILITY OF THE GENERAL CONTRACTOR TO VERIFY DIMENSIONS ON SITE; REPORT DISCREPANCIES TO THE ARCHITECT PROMPTLY.
- GENERAL CONTRACTOR TO TAKE INTO ACCOUNT CONSTRUCTION TOLERANCE; GENERAL CONTRACTOR TO COORDINATE THE WORK OF DIFFERENT TRADES TO COMPLY WITH DESIGN INTENT.
- DRAWINGS AND SPECIFICATIONS ARE COMPLEMENTARY AND ARE TO BE READ TOGETHER.

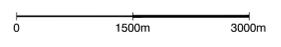
COPYRIGHT

THIS DRAWING IS AN INSTRUMENT OF SERVICE AND IS PROTECTED BY COPYRIGHT AND IS THE SOLE PROPERTY OF EXP SERVICES INC. COPIES, INCLUDING ELECTRONIC COPIES MAY ONLY BE USED FOR THE PURPOSE INTENDED, FOR THE SINGLE PROJECT FOR WHICH THEY ARE ISSUED AND MAY NOT BE OFFERED FOR SALE OR TRANSFER WITHOUT THE EXPRESS WRITTEN PERMISSION OF THE ENGINEER.

LEGEND

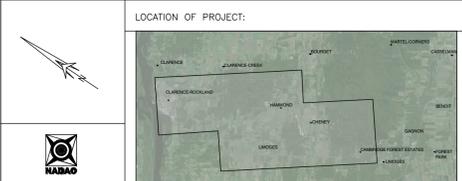


| | | | | |
|----------|------------|------------------------|-------------|-----------|
| 5 | 2018/11/29 | MoU (DRAFT FOR REVIEW) | M-O GRATTON | P.MAGUIRE |
| 4 | 2018/06/18 | PRELIMINARY | M-O GRATTON | P.MAGUIRE |
| 3 | 2017/03/14 | PRELIMINARY | M-O GRATTON | P.MAGUIRE |
| 2 | 2017/03/10 | PRELIMINARY | M-O GRATTON | P.MAGUIRE |
| 1 | 2017/02/24 | PRELIMINARY | M-O GRATTON | P.MAGUIRE |
| REV. No. | DATE | NATURE | DRAWN | APPROVED |



PROJECT: CCR / NATION JOINT WATER SUPPLY

DRAWING: JOINT WATER SYSTEM LAYOUT



| | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| SURVEYED: - | CONCEPTION: P.MAGUIRE, ing. |
| DRAWN: M-O GRATTON, ing. J | REVIEWED: P.MAGUIRE, ing. |
| REVIEWED: P.MAGUIRE, ing. | APPROVED: P.MAGUIRE, ing. |
| DATE: 2016/10/05 | SCALE: HOR: 1:40000 |
| CONTRACT No.: GAT-00235661-A0 | PLAN No.: C01 |



Clarence-Rockland/Nation Joint Water System

Memorandum of Understanding

The purpose of this memorandum of understanding (MoU) is to define the general terms for the allocation and management of the new joint water system between the City of Clarence-Rockland and the Nation Municipality to meet immediate and projected water demands in both municipalities.

1. Joint Water System

- 1.1 The joint water system is described as the existing and future water production and transmission infrastructure required to deliver water to Limoges in the Nation Municipality, while maintaining existing and projected water demands in the City of Clarence-Rockland.

Generally, most of the existing and future joint water system infrastructure is in the City of Clarence-Rockland, however sections of the new water transmission main from Cheney to Limoges will be located in both municipalities.

The following main infrastructure elements compose the joint water system:

- | | |
|-------------------------|--|
| - Water treatment Plant | - Raw water intake / piping |
| - Feeder watermains | - Booster pump stations |
| - Transmission mains | - Control valve structures |
| - Metering stations | - Associated mechanical and electrical works |

- 1.2 In order to simplify the joint water system required for both municipalities, it is understood only main production and transmission elements including all associated works shall describe the joint water system. The attached plan, preliminary Joint Water System Layout (C01), shows the proposed main infrastructure elements. It is also understood the feeder watermains from the Rockland Water Treatment Plant to the Caron Booster Station shall consist of the following local infrastructure (including isolation valves, but excludes water services):

- | | |
|------------------------------|----------------------------------|
| - Edwards Street Watermain | - Wallace Street Watermain |
| - McCall Street Watermain | - Pouliotte Street Watermain |
| - Gareau Street Watermain | - Laurier Street Watermain |
| - St-Joseph Street Watermain | - Docteur Corbeil Blvd Watermain |
| - Caron Street Watermain | |



It is important to note that future infrastructure improvements for the Joint Water System may be different from the recommendations provided in the CH2M Report. Growth revisions in each municipality should be analysed annually to plan optimal infrastructure improvements. All Alternate infrastructure solutions affecting the Joint Water System shall be presented to the Joint Management Committee.

2. Residual and Allocated Capacity

- 2.1 It is understood that the existing water system in Clarence-Rockland is likely capable of delivering initial demands to Limoges with the construction of a new transmission main between Cheney and Limoges, and with minor improvements to the existing water system. The initial capacity available for delivery to Limoges is estimated to be: 350 m³ per day (average day demand), which translates approximately to a system delivery capacity of 8.1 l/s (maximum day demand).
- 2.2 The allocated capacity can be defined as the percentage of total water production and transmission capacity of the Joint Water System allocated to each Municipality. Based on the projected growth in each municipality, ultimate maximum day demands (MDD) as provided below shall be used to determine the allocated capacity percentages:

| Infrastructure Recommendation Description | Allocated Demand (MDD) (m ³ /d) | | Capacity Allocation (%) | |
|---|--|--------------|-------------------------|---------|
| | CCR | Limoges | CCR | Limoges |
| New transmission main – Cheney ET to Limoges | 313 | 6,257 | 5% | 95% |
| Caron BS Upgrades | 7,168 | 6,994 | 51% | 49% |
| New transmission main – Caron BS to Bouvier Rd. and Labonte St. | 4,265 | 6,987 | 38% | 62% |
| New transmission main – Bouvier Rd. and Labonte St. to Bouvier ET | 4,265 | 6,987 | 38% | 62% |
| Rockland WTP Upgrades | 13,087 | 6,798 | 66% | 34% |
| Feeder watermains from WTP to Caron BS - Edwards St, Wallace St, McCall St, Poulliotte St, Gareau St, Laurier St, St-Joseph St, Docteur Corbeil Blvd, Caron St | (see note 1) | (see note 1) | 69% | 31% |
| New Bouvier BS | 2,047 | 6,992 | 23% | 77% |
| New transmission main – Bouvier BS to Cheney ET | 313 | 6,257 | 5% | 95% |

- Note 1: The feeder watermains of the joint water system were selected based on the main conveyance path identified in Ch2m report.

3. Cost Sharing – Production and Transmission of Potable Water

It is understood that the cost sharing for the required infrastructure to produce and deliver potable water shall be based on the “Apportioned Costs by Recommended Infrastructure Upgrade” option as described in the CH2M Report (Section 6.2).

4. Compensation - Existing Infrastructure

The Nation Municipality will provide compensation to the City of Clarence-Rockland for existing infrastructure, and as detailed in the CH2M report, Section 6.2.3.2, the apportioned costs for the use of existing infrastructure in Clarence-Rockland is 2.62 million dollars. It is understood that payment will be due at commissioning of the transmission main between Cheney and Limoges.

5. Bulk Rate (Operation & Maintenance)

The Joint Water System shall be operated with water rates reflecting the actual cost of production, transmission and such additional operating costs as deemed necessary by the Joint Management Committee and/or required by legislative authority. Although the bulk rate could be adjusted annually based on actual Operation & Maintenance (O&M) costs, the initial bulk rate to be charged to the Nation Municipality shall be 1.2811 \$ per cubic meter of potable water delivered to Limoges. The Nation Municipality will commit to purchasing a minimum of 350 m³ per day (average day demand) from initial delivery of potable water to Limoges, provided the joint water system can deliver the flow.

The City of Clarence-Rockland will be responsible for all O&M costs to deliver potable water (with defined chlorine residual) to the Nation Municipality (Limoges). Independent of the Management Agreement, each municipality will be responsible for the funding (reserve) of joint water system repairs and/or replacement not normally included in O&M.

6. Implementation and Financing

The proponent for the improvements to produce and deliver the projected water demands shall be responsible for the implementation and initial funding of the project. In accordance with the cost sharing principle, repayment of all infrastructure allocated costs shall be due when the applicable water demand trigger is reached. The water demand trigger shall be defined for each municipality as a projected average day demand, or a maximum day demand associated with the infrastructure improvement. Water demand triggers could be modified based on annual reviews and based on alternate solutions as described in section 1.2 above.

If both municipalities are considered to have reached a trigger, the Joint Management Committee shall name the appropriate proponent.

Debt financing (front-ending) by the proponent on behalf of the other municipality shall not exceed **2 years**.

Summary of Recommended Infrastructure Cost Sharing and Implementation – Aggressive Cost Estimate (joint system)

| Implementation Year | Infrastructure Description | Water demand Trigger (ADD) (m3/d) | | Cost Share (%) | | Total (\$ M) | Cost Share (\$) | |
|---------------------|---|-----------------------------------|---------|----------------|---------|----------------|-----------------|----------------|
| | | CCR | Limoges | CCR | Limoges | | CCR | Limoges |
| 2019-2020 | Existing infrastructure | - | 350 | 0 | 100 | \$2.62 | 0 | \$2.62 |
| 2019-2020 | New Watermain – Cheney ET to Limoges | - | 350 | 5% | 95% | \$10.28 | \$0.49 | \$9.79 |
| 2019-2020 | New Watermain – St. Jean St: Patricia St. to Docteur Corbeil Blvd. | - | 350 | 58% | 42% | \$0.40 | \$0.23 | \$0.17 |
| | | | | | | \$13.30 | \$0.72 | \$12.58 |
| 2024-2025 | Caron BS Upgrades | 5631 | 1000 | 51% | 49% | \$2.18 | \$1.11 | \$1.07 |
| 2024-2025 | New Watermain – Caron St: Docteur Corbeil Blvd. to the Caron BS | 5631 | 1000 | 51% | 49% | \$0.17 | \$0.09 | \$0.08 |
| 2024-2025 | Rockland WTP Upgrades | 5631 | 1000 | 66% | 34% | \$14.97 | \$9.85 | \$5.12 |
| | | | | | | \$17.32 | \$11.05 | \$6.27 |
| 2030-2031 | Replace Watermain – St. Joseph St: Patricia St. to Des Pins Ave. | 6518 | 1500 | 55% | 45% | \$0.14 | \$0.08 | \$0.06 |
| 2030-2031 | New Watermain – Bouvier BS to Cheney ET | 6518 | 1500 | 5% | 95% | \$9.25 | \$0.44 | \$8.81 |
| 2030-2031 | Replace Watermain – Edwards St: Rockland WTP to Highway 17 (east side pipe) | 6518 | 1500 | 77% | 23% | \$0.45 | \$0.35 | \$0.10 |
| | | | | | | \$9.84 | \$0.87 | \$8.97 |
| 2035-2036 | New Watermain – Caron BS to Bouvier Rd. and Labonte St. | 7259 | 2500 | 38% | 62% | \$5.17 | \$1.96 | \$3.21 |
| 2035-2036 | Replace Watermain – Edwards St: Highway 17 (east side pipe) to McCall St. | 7259 | 2500 | 64% | 36% | \$0.34 | \$0.21 | \$0.13 |
| 2035-2036 | New Watermain – Bouvier Rd. and Labonte St. to Bouvier ET | 7259 | 2500 | 38% | 62% | \$2.97 | \$1.13 | \$1.84 |
| 2035-2036 | New Bouvier BS | 7259 | 2500 | 23% | 77% | \$3.17 | \$0.72 | \$2.45 |
| | | | | | | \$11.65 | \$4.02 | \$7.63 |

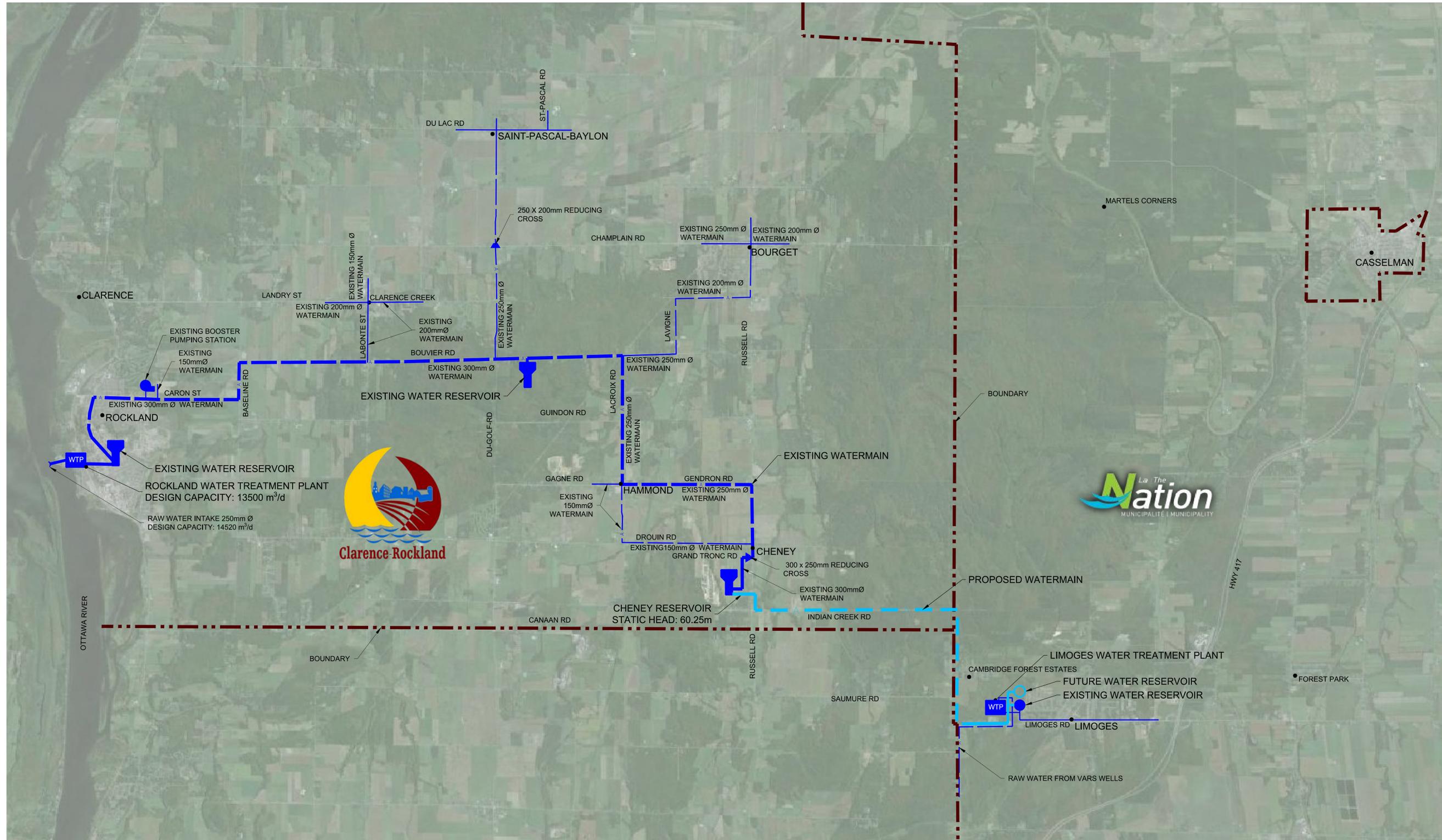
7. Joint Management Committee

The role of the Joint Management Committee is to share information and make recommendations to one or both Councils for approval on issues related to the Joint Water System. It is understood that an equal number of members from each municipality shall form the Joint Management Committee.

8. Legal Review – DRAFT MOU

Both municipalities completed a preliminary legal review of the Draft MOU. The legal comments have been responded to by email and/or in revisions to the Draft MOU. For reference, the following attached documents are provided in complement to the MOU:

- City of Clarence-Rockland legal review comments and responses by EXP
- Letter from SKS Law LLP/SRL dated December 12th 2018 – MOU legal review comments
- Email from EXP dated December 21st 2018 – responses to SKS legal review comments



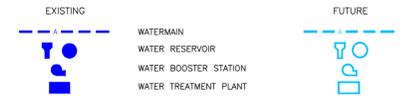
NOTES

- DO NOT SCALE DRAWINGS; ONLY FIGURED DIMENSIONS ARE TO BE USED. WHERE DOUBT EXISTS; FILE REQUEST FOR INTERPRETATION AND REQUEST CLARITY.
- IT IS THE RESPONSIBILITY OF THE GENERAL CONTRACTOR TO VERIFY DIMENSIONS ON SITE; REPORT DISCREPANCIES TO THE ARCHITECT PROMPTLY.
- GENERAL CONTRACTOR TO TAKE INTO ACCOUNT CONSTRUCTION TOLERANCE; GENERAL CONTRACTOR TO COORDINATE THE WORK OF DIFFERENT TRADES TO COMPLY WITH DESIGN INTENT.
- DRAWINGS AND SPECIFICATIONS ARE COMPLEMENTARY AND ARE TO BE READ TOGETHER.

COPYRIGHT

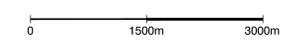
THIS DRAWING IS AN INSTRUMENT OF SERVICE AND IS PROTECTED BY COPYRIGHT AND IS THE SOLE PROPERTY OF EXP SERVICES INC. COPIES, INCLUDING ELECTRONIC COPIES MAY ONLY BE USED FOR THE PURPOSE INTENDED, FOR THE SINGLE PROJECT FOR WHICH THEY ARE ISSUED AND MAY NOT BE OFFERED FOR SALE OR TRANSFER WITHOUT THE EXPRESS WRITTEN PERMISSION OF THE ENGINEER.

LEGEND



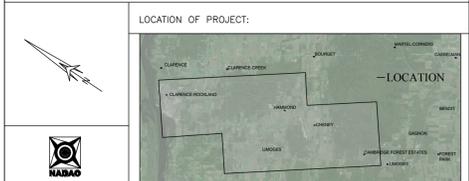
| | | | | |
|----------|------------|-------------|-------------|-----------|
| 3 | 2017/03/14 | PRELIMINARY | M-0 GRATTON | P.MAGUIRE |
| 2 | 2017/03/10 | PRELIMINARY | M-0 GRATTON | P.MAGUIRE |
| 1 | 2017/02/24 | PRELIMINARY | M-0 GRATTON | P.MAGUIRE |
| REV. No. | DATE | NATURE | DRAWN | APPROVED |

ISSUE RECORD: _____ BY _____



PROJECT: LIMOGES WATER SUPPLY ALTERNATIVE

DRAWING: PRELIMINARY WATER SYSTEM LAYOUT



| | | |
|--------------------------------|--------------|-----------------|
| SURVEYED: | CONCEPTION : | P.MAGUIRE, ing. |
| DRAWN: M-0 GRATTON, ing jr | REVIEWED: | P.MAGUIRE, ing. |
| REVIEWED : P.MAGUIRE, ing. | APPROVED : | P.MAGUIRE, ing. |
| DATE : 2016/10/05 | SCALE : | HOR. 1:40000 |
| CONTRACT No. : GAT-00235661-A0 | PLAN No. : | C01 |



RAPPORT N° LOI2019-03-01

| | |
|---------------------|--|
| Date | 25/02/2019 |
| Soumis par | Martin Irwin |
| Objet | Programmation annuelle à la Salle de spectacle Optimiste |
| # du dossier | R06 PRO |

1) **NATURE / OBJECTIF :**

L'objectif de ce rapport est de recommander au Conseil municipal d'autoriser les Services communautaires à solliciter des propositions pour la gestion d'une programmation annuelle de la Salle de spectacle Optimiste et de conclure un accord avec le plus bas soumissionnaire si la proposition est convenable au service.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

Lors de la réunion de budget du 15 janvier, le conseil municipal a mandaté les Services communautaires d'évaluer la possibilité que la Cité de Clarence-Rockland devienne diffuseur d'une programmation annuelle de spectacles variés à la Salle de spectacle Optimiste à Rockland.

Il a aussi été proposé par un membre du conseil de faire l'embauche d'une firme de production de spectacles qui se chargerait de la programmation culturelle pour les Services communautaires.

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE :**

ATTENDU QUE le conseil municipal a mandaté les Services communautaires d'évaluer la possibilité que la Cité de Clarence-Rockland devienne diffuseur d'une programmation annuelle de spectacles variés à la Salle de spectacle Optimiste à Rockland ; et

ATTENDU QUE les Services communautaires n'ont pas les ressources en place pour gérer une programmation annuelle ;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal autorise les Services communautaires de solliciter des propositions pour la gestion d'une programmation annuelle à la Salle de spectacle Optimiste ; et

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal autorise les Services

communautaires de conclure un accord de service si la proposition est convenable et n'entraîne aucun coût net pour la Cité ; tel que recommandé.

WHEREAS City Council mandated Community Services to evaluate the possibility of the City of Clarence-Rockland to become the presenter of an annual program of varied performances at the Optimiste Performance Hall in Rockland; and

WHEREAS Community Services does not have the resources in place to develop an annual program; and

BE IT RESOLVED that City Council authorizes Community Services to solicit proposals for the management of an annual program for the Optimiste Performance Hall; and

BE IT RESOLVED that Council authorizes Community Services to enter into a service agreement if the proposal is suitable and results in no net cost to the City; as recommended.

4) **HISTORIQUE :**

La salle de spectacle Optimiste, partenariat entre le Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien, la Cité de Clarence-Rockland et le Club Optimiste de Rockland, a été inaugurée le 13 novembre 2009. C'est l'endroit local pour assister à des productions locales, semi-professionnelles et professionnelles.

Depuis son ouverture, se sont produits sur la scène de la salle de spectacle Optimiste des artistes de renom tels que Patrick Groulx, Marie Mai et Éric Lapointe. De plus, cette salle est disponible pour location pour des artistes, des écoles artistiques et des organismes à but non lucratif.

La Cité de Clarence-Rockland a pour mission de travailler de concert avec la population et les groupes communautaires afin de rendre disponible un éventail complet d'activités culturelles et de loisirs propres à améliorer la qualité de vie de tous les résidents et favoriser l'émergence d'un environnement harmonieux.

5) **DISCUSSION :**

Le rôle du diffuseur sous contrat avec la Cité de Clarence-Rockland devrait inclure, entre autre :

- Assurer le lien entre la création artistique, la communauté et les Services communautaires ;

- Être à l'affût des nouveautés artistiques et sélectionner des produits culturels qui plairont et feront vibrer les membres de sa communauté ;
- Accueillir de façon professionnelle les artistes et les professionnels à salle de spectacle Optimiste ;
- Faire de la publicité, de la vente pour les spectacles présentés et assurer un développement de public ;
- Avoir une vision artistique et offrir une programmation variée et audacieuse à sa communauté afin de développer son appréciation pour différentes formes d'arts ;
- Faire des choix éclairés de programmation qui répondent au profil et aux différentes clientèles de la communauté (besoin et goût de la communauté, rentabilité, découverte, etc.) ;
- Participer au développement professionnel des artistes locaux et en émergence en offrant des occasions de présenter leur création à la communauté.
- Respecter la *Politique de la salle de spectacle Optimiste*, compléter le formulaire *Contrat de location de la salle de spectacle Optimiste* et déboursier les frais de location tels que stipulés dans la *Grille des tarifs de la salle de spectacle Optimiste*.

6) **CONSULTATION :**
S/O

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**

« Qu'il soit résolu que le comité consultatif culturel recommande au conseil municipal de procéder avec la programmation annuelle à la salle de spectacle Optimiste et que les profits soient versés dans un fonds de réserve pour assurer la durabilité du projet et le remplacement de bris d'équipement de la salle. »

- Proposé par Jocelyn Beauchamp, appuyé par Patrick Bergeron et adopté à l'unanimité lors de la réunion du mardi 29 janvier.

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.) :**

Le diffuseur devra déboursier les frais de location tels que stipulés dans la *Politique de la salle de spectacle Optimiste* afin de couvrir les coûts de remplacement d'équipement et de payer le salaire de l'agent de clés de la Salle de spectacle.

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**

Le diffuseur devra respecter la *Politique de la salle de spectacle Optimiste* de la Cité de Clarence-Rockland.

Le diffuseur et les Services communautaires devront respecter l'accord conclu entre les deux partis.

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**
S/O

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**

Selon le Plan stratégique 2015-2018, 64% des résidents sondés estiment que les arts et la culture sont très importants, mais 24% des répondants ne sont pas satisfaits des services offerts.

Selon la section 2.8 Événements du Plan directeur des parcs et loisirs publié en février 2016, « la Cité (...) considère que la fourniture d'événements à l'échelle communautaire est un mandat important des Services communautaires. Selon les niveaux existants de ressources, il est peu probable que les Services communautaires puissent ajouter à leurs fonctions le développement d'événements supplémentaires ou l'élargissement d'événements actuels dépassant considérablement leurs capacités actuelles. Toutefois, la provision d'événements à l'échelle communautaire demeure une tâche importante qui crée un sentiment de communauté entre les résidents et attire des visiteurs à Clarence-Rockland. »

12) **DOCUMENTS D'APPUI :**

1. CityofClarenceRocklandKeyFindings.pdf
2. plandirecteurfr.pdf
3. LOI2009-01 Politique_tarifs révisés (2019-2020).pdf



CITY OF / CITÉ DE CLARENCE ROCKLAND



**2015-2018 Strategic Plan
Plan stratégique 2015-2018**

**ONLINE SURVEY AND WORKSHOPS – KEY FINDINGS
PRINCIPAUX RÉSULTATS - SONDAGE EN-LIGNE ET ATELIERS**





Objectives

The purpose of the strategic planning workshops and survey was to:

- Measure the importance and satisfaction of services offered;
- Determine the strengths, weaknesses, opportunities and threats;
- Seek input for the Vision;

Objectifs

Le but des ateliers et du sondage pour la planification stratégique était pour:

- Mesurer l'importance et la satisfaction des services offerts;
- Déterminer les forces, faiblesses, possibilités et menaces;
- À la recherche de suggestions pour la Vision;





Objectives *(cont'd)*

- Determine key sources that respondents use when seeking information about municipal issues;
- Identify the importance of having more retail opportunities and more employment opportunities;
- Identify priorities.

Objectifs *(suite)*

- Déterminer quelles sources les répondants utilisent lorsqu'ils cherchent des informations municipales;
- Identifier l'importance d'avoir plus de vente au détail et plus d'opportunités d'emplois;
- Identifier les priorités.





Methodology

- A total of 23 workshops were held between April and June 2015 with a total of 474 participants.
- On-line survey available from May 1st until July 8th, 2015. A total of 812 citizens participated in the survey representing 4% of the population.
- Workshops and the survey were advertised via mail-out, local newspaper, buses, bus shelter ads, electronic message boards and website.

Façon de procéder

- Un total de 23 ateliers ont eu lieu d'avril à juin 2015, avec un total de 474 participants.
- Le sondage était disponible du 1er mai au 8 juillet 2015. Un total de 812 citoyens ont participé dans le sondage ce qui représente 4% de la population.
- La publicité pour les ateliers et le sondage a été fait par l'entremise d'envoi postal, journal local, autobus et abris bus, tableaux électroniques et site web.



Services important to family's quality of life/ Importance des services pour la famille

| SERVICES | Very important / Très important | Not important / Pas important |
|--------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| Arts & Culture | 63% | 37% |
| By-law / Règlementation | 77% | 23% |
| Website / Site web | 75% | 25% |
| Construction | 70% | 30% |
| Daycare / Service de garde | 52% | 48% |
| Downtown / Centre-ville | 69% | 31% |
| Fire services / Services d'incendies | 92% | 8% |
| Garbage / Cueillette d'ordures | 89% | 11% |
| Library / Bibliothèque | 59% | 41% |
| Parks / Parcs | 86% | 14% |
| Planning / Aménagement | 78% | 22% |
| Police services / Services policiers | 87% | 13% |

| SERVICES | Very important / Très important | Not important / Pas important |
|---|---------------------------------|-------------------------------|
| Recreational facilities & programs / Facilités et programmes récréatifs | 82% | 18% |
| Recycling / Recyclage | 84% | 16% |
| Sidewalks / Trottoirs | 71% | 29% |
| Snow clearing / Déneigement | 92% | 8% |
| Street lighting / Éclairage de rues | 76% | 24% |
| Street maintenance / Entretien de rues | 96% | 4% |
| Storm water drainage and flooding / Écoulement des eaux et inondation | 81% | 19% |
| Transit – CRT | 55% | 45% |
| Widening/Élargissement 17 - 174 | 80% | 20% |

Level of satisfaction with services / Satisfaction avec les services

| SERVICES | Very satisfied / Très satisfait | Not satisfied / Pas satisfait | N/A Sans objet |
|--------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|-------------------|
| Arts & Culture | 32% | 24% | 44% |
| By-law / Règlementation | 52% | 25% | 23% |
| Website / Site web | 57% | 24% | 19% |
| Construction | 36% | 35% | 29% |
| Daycare / Service de garde | 34% | 12% | 54% |
| Downtown / Centre-ville | 25% | 44% | 31% |
| Fire services / Services d'incendies | 77% | 6% | 17% |
| Garbage / Cueillette d'ordures | 80% | 13% | 7% |
| Library / Bibliothèque | 56% | 9% | 35% |
| Parks / Parcs | 63% | 23% | 14% |
| Planning / Aménagement | 34% | 33% | 33% |
| Police services / Services policiers | 71% | 14% | 15% |

| SERVICES | Very satisfied / Très satisfait | Not satisfied / Pas satisfait | N/A Sans objet |
|--|------------------------------------|----------------------------------|-------------------|
| Recreational facilities & programs / Facilités et programmes récréatifs | 54% | 27% | 19% |
| Recycling / Recyclage | 74% | 17% | 9% |
| Sidewalks / Trottoirs | 46% | 32% | 22% |
| Snow clearing / Déneigement | 63% | 28% | 9% |
| Street lighting / Éclairage de rues | 64% | 19% | 17% |
| Street maintenance / Entretien de rues | 22% | 71% | 7% |
| Storm water drainage and flooding / Écoulement des eaux et inondation | 50% | 17% | 33% |
| Transit – CRT | 26% | 25% | 49% |



Have your say...it's your future!

STRENGTHS

FORCES

72 % of participants commented on strengths

72% des participants ont offert des commentaires sur les forces

- Parks
- Garbage, recycling and snow removal
- Sense of community
- Council and city staff
- Recreational activities
- Retail and businesses
- Police and Fire services
- Library

- Parcs
- Cueillette des ordures, recyclage et déneigement
- Le sens d'appartenance à la communauté
- Le conseil et les employés
- Activités récréatives
- Vente au détail et commerces
- Services policiers et incendies
- Bibliothèque





Have your say...it's your future!

WEAKNESSES

70% of participants commented on weaknesses

- Roads and ditches
- Downtown
- Sidewalks
- Communication
- Economic development
- Taxes
- Waterfront development
- Public transportation

FAIBLESSES

70% des participants ont offert des commentaires sur les faiblesses

- Chemins et fossés
- Centre-ville
- Trottoirs
- Communication
- Développement économique
- Taxes
- Développement du secteur riverain
- Transport en commun





OPPORTUNITIES

55% of participants commented on opportunities

- Retail and businesses
- Economic development
- Bike paths
- Water and sewers
- Waterfront development
- Public transportation
- Employee talent/retention/attrition
- Downtown revitalization

POSSIBILITÉS

55% des participants ont offert des commentaires sur les possibilités

- Vente au détail et commerces
- Développement économique
- Pistes cyclables
- Eau et égouts
- Développement du secteur riverain
- Transport en commun
- Personnel compétent/maintien/attrition
- Redonner souffle au centre-ville





Have your say...it's your future!

THREATS

MENACES

39% of participants commented on the threats

39% des participants ont offert des commentaires sur les menaces

- Infrastructures
- Hwy 17/174
- Public transportation
- Planning and construction
- Taxes
- Deforestation

- Infrastructures
- Route 17/174
- Transport en commun
- Aménagement du territoire et construction
- Taxes
- Déforestation





THE VISION (PROPOSED)



LA VISION (PROPOSÉE)

Clarence-Rockland is a great place to live! It is welcoming, bilingual, self-sufficient, safe and family oriented. We are proud of our heritage, our natural beauty and rural charm that contribute to our sense of belonging in the community.

Clarence-Rockland est une ville accueillante, bilingue, auto-suffisante, orientée vers la famille où il fait bon vivre. Nous sommes fiers de notre héritage, de notre beauté naturelle et du cachet rural qui contribue à notre sentiment d'appartenance à la communauté.





PRIORITIES

- Asset Management
- Communication
- Economic Development
- Planning and Infrastructure
- Public Transportation

PRIORITÉS

- Gestion des actifs
- Communication
- Développement économique
- Aménagement du territoire et les infrastructures
- Transport en commun





NEXT STEPS

- Present draft plan to Council, Employees, Community and Business Community – Date to be determined
- Seek council approval at regular meeting – Date to be determined

PROCHAINES ÉTAPES

- Présenter l'ébauche du plan au conseil, les employés, la communauté et la communauté d'affaires – date à être déterminée.
- Demander l'approbation du conseil à la réunion régulière – date à être déterminée



CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND

PLAN DIRECTEUR PARCS ET LOISIRS



FÉVRIER 2016

PRÉPARÉ PAR
SIERRA PLANNING & MANAGEMENT

Contenu

- Préambule du plan 1
 - En quoi consiste un plan directeur des parcs et loisirs? 1
 - Harmonisation du plan directeur avec les priorités stratégiques du Conseil 1
 - Processus d’élaboration et de mise en œuvre du plan directeur 2
- 1 Antécédents et contexte communautaire 3
 - 1.1 Emplacement et communautés constitutives 3
 - 1.2 Croissance démographique et caractéristiques de la population 4
 - 1.2.1. Historique de la croissance démographique 4
 - 1.2.2. Croissance démographique prévue 6
 - 1.2.3. Langue 8
 - 1.2.4. Revenu et éducation 8
 - 1.3 Conditions actuelles : Inventaire 10
 - 1.4 Provisions des parcs et loisirs 13
- 2 Analyse et résumé des observations 16
 - 2.1 Préambule 16
 - 2.1.1. Normes en matière de provisions 16
 - 2.2 Processus de consultation 17
 - 2.3 Installations intérieures 18
 - 2.3.1. Glace 18
 - 2.3.2. Centres communautaires 24

| | | |
|--------|--|----|
| 2.3.3. | Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland | 27 |
| 2.4 | Installations extérieures..... | 29 |
| 2.4.1. | Terrains de balle..... | 30 |
| 2.4.2. | Terrain de soccer..... | 32 |
| 2.4.3. | Tennis..... | 34 |
| 2.4.4. | Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau | 35 |
| 2.4.5. | Secteur riverain..... | 36 |
| 2.4.6. | Pistes cyclables..... | 37 |
| 2.5 | Parcs..... | 38 |
| 2.5.1. | Parc à chiens | 40 |
| 2.5.2. | Acquisition d'aires de parc..... | 41 |
| 2.6 | Programmation des activités récréatives | 42 |
| 2.7 | Partenariats..... | 44 |
| 2.8 | Événements..... | 45 |
| 2.9 | Frais et droits | 46 |
| 2.10 | Organisation interne..... | 49 |
| 3 | Recommandations | 53 |
| 3.1 | La vision :..... | 53 |
| 3.2 | La mission :..... | 53 |
| 3.3 | Principes directeurs : | 53 |
| 3.4 | Buts et objectifs | 55 |
| 3.5 | Recommandations relatives aux installations récréatives intérieures..... | 58 |
| 3.5.1. | Glace intérieure..... | 58 |

| | | |
|--------|---|----|
| 3.5.2. | Centres communautaires..... | 59 |
| 3.6 | Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures : | 60 |
| 3.6.1. | Terrains de balle..... | 60 |
| 3.6.2. | Terrain de soccer..... | 61 |
| 3.6.3. | Terrain de tennis..... | 61 |
| 3.6.4. | Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau | 61 |
| 3.6.5. | Secteur riverain..... | 62 |
| 3.6.6. | Pistes cyclables..... | 62 |
| 3.6.7. | Parcs..... | 63 |
| 3.7 | Recommandations relatives à la programmation..... | 71 |
| 3.8 | Recommandations fondées sur les partenariats | 72 |
| 3.9 | Recommandations fondées sur les événements..... | 72 |
| 3.10 | Recommandations relatives aux frais et aux droits..... | 73 |
| 3.11 | Recommandations relatives à l'organisation interne..... | 73 |
| 4 | Mise en œuvre..... | 75 |
| 4.1 | Échéanciers et affectations budgétaires..... | 75 |
| 4.2 | Établissement des priorités relatives aux recommandations du plan..... | 85 |
| 5 | Références | 87 |

Préambule du plan

En quoi consiste un plan directeur des parcs et loisirs?

Le présent plan directeur des parcs et loisirs fournit un cadre pluriannuel exhaustif de priorités à court (1 à 3 ans), à moyen (4 à 6 ans) et à plus long (7 ans) terme pour la prestation de services des parcs et loisirs dans la Cité de Clarence-Rockland. Le plan directeur fournit une orientation jusqu'en 2031.

Le présent plan directeur est un document de référence municipal conçu pour faire progresser de manière efficace la planification, la budgétisation et la mise en œuvre des buts et objectifs énoncés pour les parcs et loisirs dans la Cité de Clarence-Rockland.

Le présent plan directeur est un plan flexible qui guidera la prise de décisions municipales au cours des quinze prochaines années. Bon nombre des recommandations fournies dans ce plan sont indépendantes et peuvent être mises en œuvre séparément des décisions requises pour mettre en œuvre d'autres aspects du plan directeur.

Le plan directeur est un document applicable à l'échelle municipale, car il identifie les investissements requis dans les communautés de la ville, tout en reconnaissant la nature interreliée de ces dernières.

Harmonisation du plan directeur avec les priorités stratégiques du Conseil

La Cité de Clarence-Rockland a récemment effectué un exercice de planification stratégique. La vision énoncée par la Cité est la suivante :

« Clarence-Rockland est une ville accueillante, bilingue, autosuffisante, orientée vers la famille où il fait bon vivre. Nous sommes fiers de notre héritage, de notre beauté naturelle et du cachet rural qui contribuent à notre sentiment d'appartenance à la communauté. »

La mission énoncée de la Cité consiste à offrir des services « de manière respectueuse, responsable et accessible qui sont durables sur le plan environnemental et financier, afin de fournir une bonne qualité de vie à chacun ».

Le présent plan directeur fournit à la Cité de Clarence-Rockland l'orientation nécessaire pour s'acquitter de cette vision et de cette mission dans le domaine des parcs et loisirs. Spécifiquement, le présent plan directeur identifie les buts et les objectifs qui permettront de s'assurer que les services des parcs et loisirs jouent un rôle actif pour positionner la Cité de Clarence-Rockland en tant qu'endroit où il fait bon vivre.

Processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan directeur

Les étapes suivantes ont été requises pour l'élaboration du plan directeur :

- La participation du public et la liaison avec les intervenants d'un bout à l'autre de la Cité. Les membres du public et des groupes clés d'intervenants ont été consultés à chaque étape de l'élaboration du plan. La section 2.2 fournit une vue d'ensemble de la mobilisation qui a permis d'influencer l'élaboration du plan directeur.
- Une analyse des tendances locales, régionales et provinciales en matière de démographie et de loisirs, ainsi que des meilleures pratiques dans d'autres communautés.
- Un examen des installations récréatives et des programmes de loisirs existants, y compris l'état, les revenus et les dépenses et l'utilisation de ces derniers.
- Une analyse des plans et des politiques pour la Cité à long terme.

1 Antécédents et contexte communautaire

1.1 Emplacement et communautés constitutives

La Cité de Clarence-Rockland est située à un endroit stratégique, à environ 40 km à l'est de la Ville d'Ottawa. En raison de sa proximité avec cette ville, une grande proportion de la population active de la Cité se rend tous les jours à Ottawa pour travailler. L'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) menée en 2011 par Statistique Canada a indiqué que 63 % de la population active de la Cité ayant un emploi travaillait à Ottawa¹. Cela a des répercussions importantes pour la prestation de services et de programmes récréatifs à Clarence-Rockland : En raison des contraintes de temps associés aux déplacements quotidiens, bon nombre de résidents choisiront de s'adonner à des loisirs plus près de l'endroit où ils travaillent.

La Cité de Clarence-Rockland comprend sept communautés distinctes : Rockland est le centre urbain de la Cité, complété par une collection de communautés plus rurales : Bourget, Cheney, Clarence, Clarence Creek, Hammond et Saint Pascal-Baylon. Historiquement, la population est répartie de la façon suivante : 80 % dans la région urbaine (Rockland), et 20 % dans les communautés rurales.



Figure 1 : Clarence-Rockland – Carte des communautés
Sierra Planning and Management, 2016 avec Google Earth

1.2 Croissance démographique et caractéristiques de la population

1.2.1. Historique de la croissance démographique

La Cité a bénéficié d’une croissance démographique continue au cours des 15 dernières années, avec une croissance moyenne de 540 résidents par an. En 2015, on estime que la population de la Cité s’élevait à 24 553 résidents (voir la référence à la page 81), ce qui en fait la plus importante communauté au sein des comtés unis de Prescott-Russell. À cet égard, Clarence-Rockland a un rôle à jouer en tant que carrefour de services, y compris les loisirs, pour d’autres communautés des comtés unis.

Le profil d’âge de Clarence-Rockland est semblable à celui de l’ensemble de la province et de sa voisine, la Ville d’Ottawa. Clarence-Rockland compte une proportion légèrement plus élevée de résidents âgés de 40 à 54 ans et de jeunes âgés de 5 à 14 ans, mais dans l’ensemble, la population de la Cité suit les tendances plus larges en matière de population :

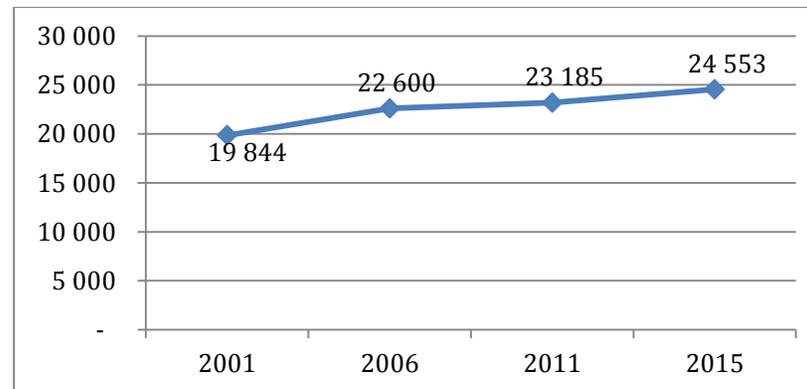


Figure 2 : Cité de Clarence-Rockland : Historique de la croissance démographique
Sierra Planning and Management, données provenant de l’étude de base DC de la Cité de Clarence-Rockland

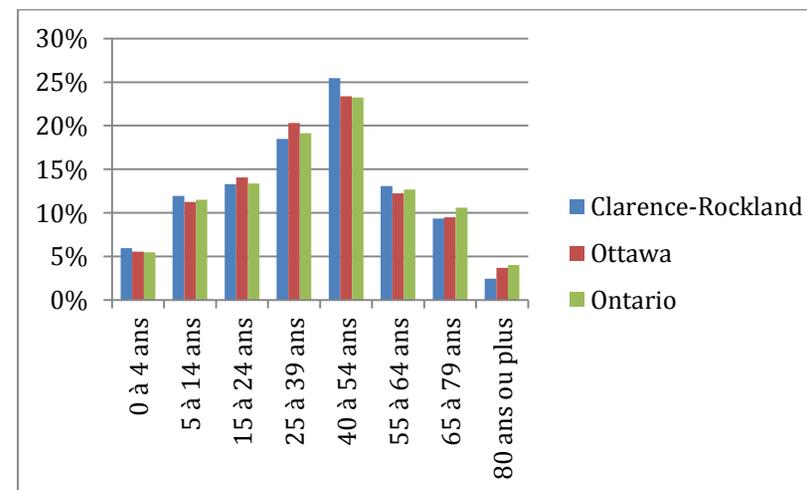


Figure 3 : Cité de Clarence-Rockland : Répartition de la population par âge (2011)
Sierra Planning & Management, données provenant du Recensement du Canada (2011)

Une compréhension de la répartition par âge des résidents de la Cité est essentielle pour s'assurer que les installations et les programmes récréatifs satisfont aux besoins de tous les résidents. Au fur et à mesure que nous vieillissons, nos besoins en matière de loisirs changent. Les tendances larges suivantes sont observées relativement aux changements à la participation avec l'âge :

- la participation à des activités récréatives physiques diminue généralement avec l'âge;
- le souhait de commencer une nouvelle activité est généralement fort chez les jeunes adultes et diminue avec l'âge;
- les activités plus ardues sont généralement populaires chez les jeunes adultes et la participation diminue avec le temps;
- les activités créatrices, sociales et passives intéressent davantage les adultes plus âgés, tout comme le golf;
- les sports d'équipe sont plus populaires auprès des adolescents et des jeunes adultes, et la participation diminue généralement avec l'âge (à l'exception du curling).

1.2.2. Croissance démographique prévue

Étant donné que le présent plan directeur guidera la planification des activités récréatives sur les quinze prochaines années, il examine les changements à la programmation actuelle des activités récréatives permettant de mieux répondre aux besoins des résidents en fonction de l'âge, mais également les changements qui s'avéreront probablement nécessaires pour continuer de répondre à ces besoins au fil du temps. Les prévisions démographiques pour les comtés unis de Prescott-Russell indiquent que le nombre d'adolescents et de jeunes adultes devrait augmenter légèrement au cours des quinze prochaines années, ce qui dénote que la Cité de Clarence-Rockland devra continuer à maintenir des installations et des programmes qui s'adressent à cette tranche démographique et à y effectuer des investissements. À l'opposé, le nombre de jeunes adultes devrait diminuer, ainsi que le nombre d'adultes d'âge moyen (45 à 59 ans). Le groupe d'âge qui devrait connaître une croissance importante est celui des résidents âgés de 65 ans ou plus. Entre 2016 et 2031, la proportion de résidents âgés de 65 ans ou plus devrait passer de 16 % à 28 %, soit un total d'un peu plus de 14 700 résidents. Dans ce contexte, il est clair que la Cité devra planifier des installations et des programmes récréatifs qui serviront ce groupe démographique.

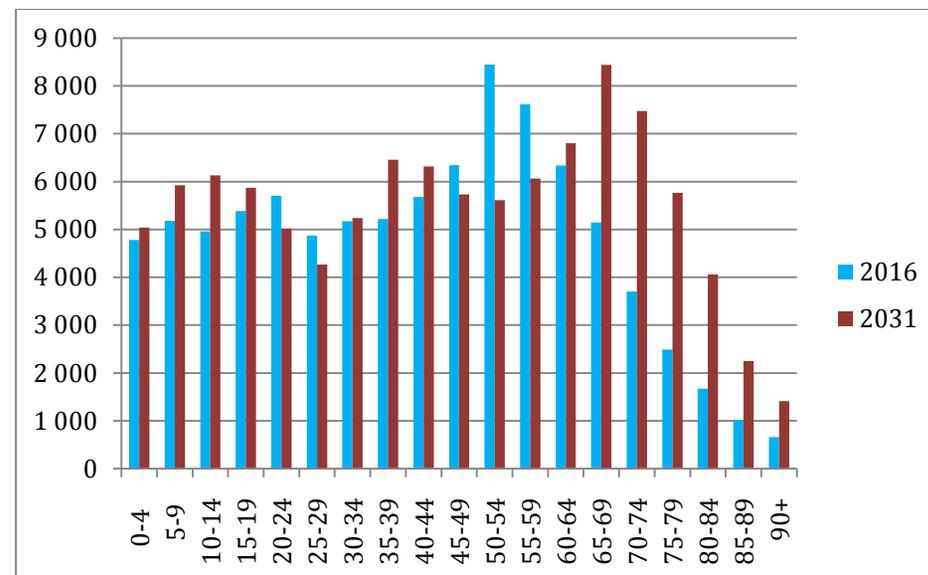


Figure 4 : Prévisions démographiques par tranche d'âge de ans – Comtés unis de Prescott-Russell

Sierra Planning & Management, avec des données provenant du ministère des Finances de l'Ontario (2013) Tableau 12

En ce qui concerne l'endroit où la croissance démographique devrait se produire, on pense que la majorité des nouveaux résidents de Clarence-Rockland habiteront à Rockland. Les communautés rurales devraient s'attendre à une croissance relativement modeste du nombre de résidents.

| Communauté | Population en 2015 | Population en 2030 | Croissance du nombre de résidents | % de croissance |
|--------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------------------|-----------------|
| Rockland | 12 441 | 18 285 | 5 844 | 47 % |
| Bourget | 1 090 | 1 445 | 355 | 33 % |
| Clarence Creek | 620 | 877 | 257 | 41 % |
| Clarence Point | 1 059 | 1 212 | 153 | 14 % |
| Cheney | 238 | 302 | 64 | 27 % |
| Hammond | 492 | 684 | 192 | 39 % |
| St. Pascal-Baylon | 212 | 251 | 39 | 19 % |
| Rural | 8 401 | 9 386 | 985 | 12 % |
| TOTAL | 24 553 | 32 442 | 7 889 | -- |

Figure 5 : Croissance démographique prévue par communauté – 2015 à 2030
Sierra Planning and Management, données provenant de l'étude de base DC de la Cité de Clarence-Rockland

1.2.3. Langue

Un domaine clé où Clarence-Rockland est très différente du reste de la province et de sa voisine, la Ville d'Ottawa, est le nombre de résidents dont la langue maternelle est le français. Selon le Recensement de 2011, 65 % des résidents de Clarence-Rockland ont indiqué que leur langue maternelle est le français. Cela peut être comparé à 15 % des résidents d'Ottawa et à 4 % des résidents de l'ensemble de la province.

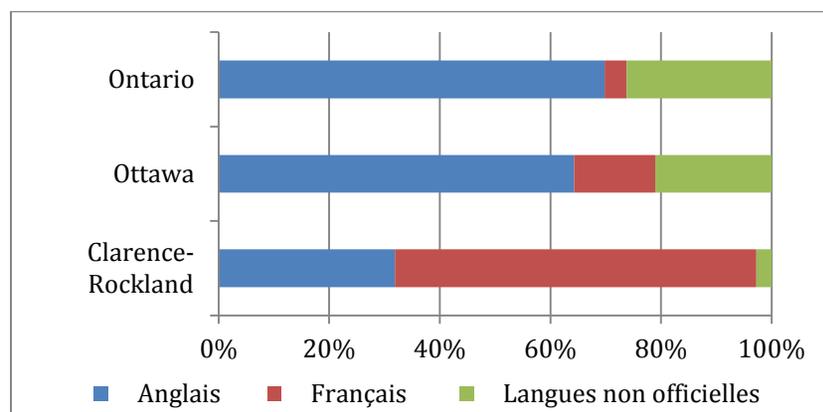


Figure 6 : Cité de Clarence-Rockland : Langue maternelle des résidents (2011)
Sierra Planning and Management

En tant que municipalité officiellement bilingue, la Cité de Clarence-Rockland est bien dotée pour fournir des services récréatifs dans les deux langues officielles, selon la préférence de chaque résident.

1.2.4. Revenu et éducation

Se fondant sur les données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011, les résidents de Clarence-Rockland suivent généralement les tendances provinciales en matière de niveau de scolarité : Environ la moitié des résidents âgés de quinze ans ou plus ont un certificat d'études postsecondaires quelconque. Toutefois, le revenu médian du ménage à Clarence-Rockland est beaucoup plus élevé que la moyenne provinciale, et légèrement supérieur à celui de la Ville d'Ottawa.

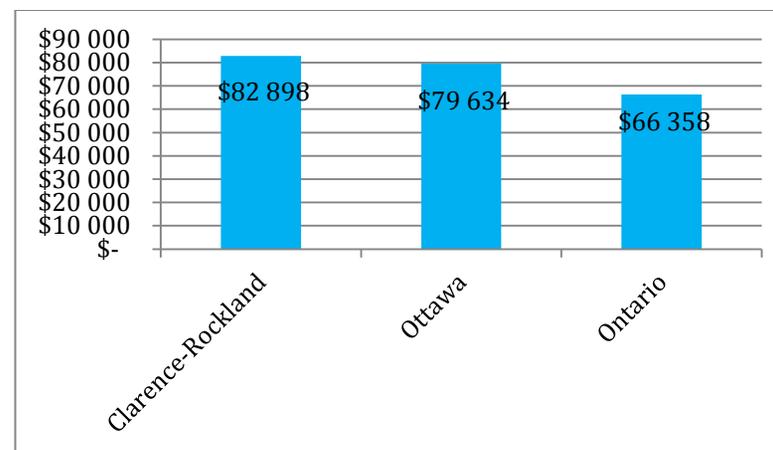


Figure 7 : Revenu médian du ménage après impôt – Clarence-Rockland, Ottawa et Ontario (2011)
Sierra Planning and Management avec données de l'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada (2011)

Le revenu médian du ménage à Clarence-Rockland est supérieur à celui de l'ensemble de la capitale et à la moyenne provinciale, et a une influence sur la prestation d'installations et de services de parcs et loisirs au cours des quinze prochaines années. Typiquement, les ménages au revenu plus élevé participent à des activités récréatives plus souvent que les ménages au revenu moins élevé. C'est une fonction du revenu disponible plus élevé, et dans certains cas, du temps disponible plus élevé. Il est également possible que les ménages au revenu supérieur aient un taux de participation significatif aux activités récréatives dispendieuses : Cela inclut les activités équestres, les arts martiaux, le hockey et la danse.

Quel que soit le revenu médian du ménage plus élevé à Clarence-Rockland par rapport au reste de la province, le coût des activités est l'un des obstacles les plus couramment mentionnés à la participation aux activités récréatives. Par conséquent, la Cité de Clarence-Rockland devra continuer à surveiller l'abordabilité des programmes d'activités récréatives afin de s'assurer que les activités récréatives sont accessibles pour tous les résidents.

1.3 Conditions actuelles : Inventaire

La Cité accueille deux installations récréatives et de loisirs de pointe récemment ouvertes :

Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland (2008) : Le centre comprend une piscine intérieure, une bibliothèque, un gymnase et des installations de conditionnement physique. Il est situé au centre de Rockland et est rattaché à l'École Secondaire Catholique l'Escale.

Aréna de Clarence-Rockland : Il s'agit d'une nouvelle installation qui héberge l'Académie canadienne et internationale de hockey. Cette installation offre également des heures de glace aux résidents locaux. L'installation inclut deux patinoires intérieures et des terrains de soccer extérieurs associés.

En tant qu'installations relativement neuves, ni le complexe récréatif et culturel Clarence-Rockland ni l'aréna de Clarence-Rockland n'auront besoin de modernisations ou d'entretien à court terme importants. L'entente d'exploitation entre la Cité de Clarence-Rockland et l'exploitant (CIH) stipule que celui-ci fera des contributions continues à un fonds de remplacement des immobilisations pour le remplacement majeur des immobilisations; le montant de ces contributions sera décidé une fois par an. La Cité n'est pas tenue de contribuer au fonds.

Le Complexe récréatif et culturel est exploité par la YMCA; toutefois, en vertu des modalités de l'entente d'exploitation, la Cité de Clarence-Rockland est responsable de toutes les réparations majeures des biens d'équipement (défini comme toute réparation dont le coût est supérieur à 25 000 \$). Le bâtiment ne devrait avoir besoin que de réparations mineures des biens d'équipement à court et moyen terme, et d'environ 330 000 \$ pour la réparation des

biens d'équipement à long terme.

En haut : Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland

En bas : Aréna de Clarence-Rockland



Tableau 1 : Réparations des biens d'équipement / Modernisations des immobilisations – Complexe récréatif et sportif

Source : Rapport de PSAB de la Cité de Clarence-Rockland (2015)

| Date | Réparations des biens d'équipement / Modernisations des immobilisations prévues |
|---------------------------|---|
| À court terme : 2016-2018 | -- |

| | |
|---------------------------|------------|
| À moyen terme : 2019-2022 | 139 000 \$ |
| À long terme : 2023-2030 | 329 000 \$ |

La Cité héberge également quelques anciennes installations qui restent des composants à part entière de la programmation des activités récréatives dans nos communautés :

Aréna de Clarence Creek : Aréna d'une seule glace, avec une salle communautaire récemment rénovée au-dessus.

Aréna Jean-Marc Lalonde : Aréna d'une seule glace, qui n'est pas actuellement utilisée pour le patinage. Cette installation est utilisée par les Cadets de l'Air, le roller-derby et pour d'autres usages communautaires.

Les salles communautaires sont les lieux de rassemblement centraux au sein des communautés rurales de la Cité. La Cité fournit des espaces communautaires à Bourget, à Hammond (sert également Cheney), à Saint Pascal-Baylon, à Clarence Creek et à Rockland.

Étant donné leur âge, l'entretien de ces installations nécessitera des investissements plus importants sur la durée du plan.

L'investissement prévu le plus important sera pour les arénas de Clarence Creek et de Jean Marc Lalonde. On pense que les deux arénas auront besoin de réparations des biens d'immobilisation de plus d'un million de dollars sur la durée du plan pour maintenir leur fonctionnalité. Puisque les plus petites installations ne comprennent pas d'infrastructures spécialisées, les centres communautaires de Hammond et de Bourget auront besoin d'investissements beaucoup moins importants sur la durée du plan. La plus grosse dépense

anticipée est le remplacement de la couverture du centre communautaire de Bourget.

| | À court terme 2016-2018 | À moyen terme 2019-2022 | À long terme 2023-2030 | TOTAL |
|--|----------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------|
| Aréna de Clarence Creek | 470 000 \$ | 257 000 \$ | 533 000 \$ | 1 260 000 \$ |
| Aréna Jean-Marc Lalonde | 477 000 \$ | 637 000 \$ | 591 000 \$ | 1 705 000 \$ |
| Centre communautaire de Hammond | 14 000 \$ | 33 000 \$ | 11 000 \$ | 58 000 \$ |
| Centre communautaire de Bourget | 146 000 \$ | -- | 36 000 \$ | 182 000 \$ |
| Centre communautaire Ronald-Lalonde | 50 000 \$ | -- | -- | 50 000 \$ |

Tableau 2 : Réparations des biens d'équipement / Modernisations des immobilisations prévues : Bâtiments municipaux 2016 à 2030

Sierra Planning and Management, données provenant de la Cité de Clarence-Rockland

La gamme d'installations récréatives intérieures de la Cité est complétée par une foule d'installations extérieures. Spécifiquement, la municipalité accueille les installations récréatives extérieures suivantes :

Les données du PSAB provenant de la Cité de Clarence-Rockland indiquent que celle-ci a l'intention d'investir plus de 2 millions de dollars pour entretenir les parcs existants au cours des quinze prochaines années. Les importants postes budgétaires à court terme sont les suivants :

Parc Bourget : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)

Parc Cheney : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (33 000 \$)

Parc Clarence Creek :

Remplacement des surfaces du terrain de tennis et du terrain de basket-ball (28 000 \$)

Remplacement de l'asphalte du parc de stationnement (55 000 \$)

Parc Eugène Laviolette : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)

Parc Bellevue : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (39 000 \$)

Parc Valiquette : Remplacement du parc de stationnement (98 000 \$)

| Type d'installation | Nbre |
|--|-----------|
| Terrains de balle | 5 |
| Terrains de basket-ball | 4 |
| Rampes à bateaux | 1 |
| Planchodromes | 2 |
| Terrains de soccer (pleine grandeur) | 2 |
| Terrains de soccer (terrain junior/général) | 7 |
| Aires de jeux d'eau | 1 |
| Terrain de tennis | 7 |
| Parcs | 77,81 ha. |

Tableau 3 : Inventaire : Biens récréatifs extérieurs
Sierra Planning & Management

1.4 Provisions des parcs et loisirs

Les parcs et loisirs relèvent des Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland. Les Services communautaires sont chargés des trois catégories suivantes de services :

- a. Loisirs, arts et culture/bâtiments
- b. Services de garderie
- c. Transport en commun

Globalement, le service emploie plus de 154 employés. Toutefois, très peu de ces employés participent directement à la prestation de services relatifs aux parcs et aux loisirs. Au fil du temps, en ce qui concerne les loisirs, la Cité a passé d'un modèle de prestation directe à un modèle de partenariat : l'aréna de Clarence-Rockland et le Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland sont exploités par des tiers. De plus, le YMCA de Clarence-Rockland a assumé un rôle de premier plan dans la programmation des activités récréatives pour la municipalité. Dans les communautés rurales, plusieurs salles communautaires sont exploitées par des sociétés récréatives locales par l'entremise de subventions d'exploitation.

En dépit de ces partenariats, la Cité exploite et entretient directement les aréna de Clarence Creek et Jean Marc Lalonde. Le personnel de la Cité assume également la responsabilité de l'entretien de tous les parcs municipaux et de la gestion des réservations des installations récréatives gérées par la Cité. Les événements communautaires sont également sous l'égide des responsabilités récréatives des Services communautaires de la Cité.

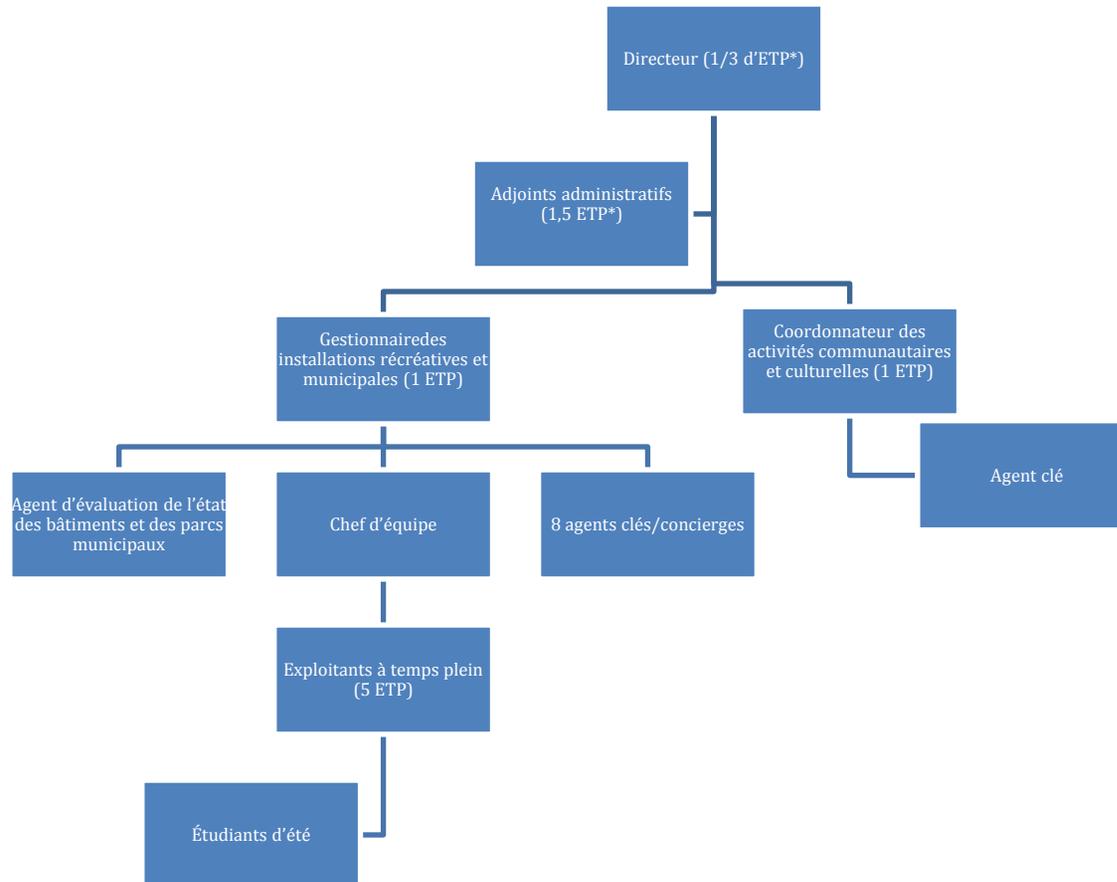
Ces responsabilités sont résumées dans le tableau ci-dessous :

| Nom/Catégorie de l'installation | Entente au sujet de l'exploitation | | |
|---|--|--|------------------|
| | Prestation directe : Cité de Clarence-Rockland | Exploité par l'entremise d'une subvention à l'exploitation | Exploitant tiers |
| Aréna de Clarence-Rockland | | | ✓ |
| Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland | | | ✓ |
| Aréna de Clarence Creek | ✓ | | |
| Aréna Jean-Marc Lalonde | ✓ | | |
| Centre communautaire de Bourget | | ✓ | |
| Centre communautaire Alphonse-Carrière | ✓ | | |

| Nom/Catégorie de l'installation | Entente au sujet de l'exploitation | | |
|--|--|--|------------------|
| | Prestation directe : Cité de Clarence-Rockland | Exploité par l'entremise d'une subvention à l'exploitation | Exploitant tiers |
| Centre Chamberland | ✓ | | |
| Centre communautaire Ronald-Lalonde | ✓ | | |
| Parcs municipaux et infrastructures associées (terrains de balle, terrains, aires de jeux d'eau, rampes pour bateaux et patinoires extérieures). | ✓ | | |

En ce qui concerne les effectifs, les Services communautaires consacrent les ressources suivantes à la prestation de services relatifs aux parcs et aux loisirs :

Remarque : ETP signifie « employé à temps plein »



*Le directeur divise son temps entre les trois composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments, b.) services de garderie; et c.) transport en commun.

** La Cité compte également deux adjoins administratifs à temps plein qui relèvent du directeur des Services communautaires. Ceux-ci divisent leur temps entre deux composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments; et c.) transport en commun.

2 Analyse et résumé des observations

2.1 Préambule

Le plan directeur tient compte d'une gamme de facteurs lors de l'analyse des besoins actuels et prévus en matière de loisirs à Clarence-Rockland. Spécifiquement, notre analyse inclut :

- un inventaire actuel des installations et des programmes;
- l'utilisation historique des installations et des programmes existants;
- une comparaison du niveau de service avec celui de communautés comparables;
- des plans pour de nouvelles installations dans le budget d'immobilisations de la Cité; et
- les commentaires et les suggestions des membres de la communauté et des groupes d'usagers des installations récréatives.

Pour plus de clarté, notre analyse et résumé des observations est organisé selon les catégories suivantes :

- installations intérieures;
- installations extérieures;
- programmation;
- événements; et
- organisation interne.

2.1.1. Normes en matière de provisions

Il existe deux méthodes permettant de comparer les niveaux de service entre les municipalités : des normes en matière de provisions fondées sur la population et des normes en matière de provisions fondées sur la participation.

Normes fondées sur la population : Elles fournissent une mesure de base du niveau de service comparable entre les municipalités en indiquant le rapport entre un type d'installation donné et le nombre de résidents. Bien que cela fournisse au lecteur un chiffre simple qui semble comparable, il faut faire preuve de prudence en comparant les normes d'une municipalité à l'autre : des normes en matière de provisions qui satisfont aux besoins d'une communauté ne satisferont pas nécessairement les besoins d'une autre communauté. Par exemple, bien qu'une communauté « moyenne » au Canada fournisse des patinoires intérieures à un taux de 1 par 20 000 résidents (voir la référence à la page 81), cela ne s'applique pas nécessairement à une communauté de 5 000 résidents qui décide que la demande pour des glaces intérieures est suffisamment élevée pour justifier l'investissement initial et la subvention d'exploitation continue associés à l'aménagement d'un aréna intérieur. Cela peut, toutefois, fournir une mesure générale du niveau de service comparativement à des communautés de taille ou de capacité financière semblable.

Normes fondées sur la participation : Elles fournissent une image plus exacte du niveau de service, car elles tiennent compte de l'appétit local pour différents sports et l'usage de différents types d'installations. Pour élaborer des normes en matière de provisions fondées sur la participation, des données d'inscriptions exactes et

complètes sont requises pour chaque groupe d'utilisateurs qui utilise une installation donnée.

En l'absence de données de participation, nous avons utilisé des normes en matière de provisions fondées sur la participation dans notre analyse. Pour nous assurer que ces normes reflètent exactement les tendances locales en matière de participation dans les sports et loisirs, nous avons également analysé des données d'utilisation des installations et avons reçu des commentaires des membres de la communauté et des groupes de loisirs qui utilisent les installations.

La Cité de Clarence-Rockland compte beaucoup sur l'assiette fiscale résidentielle pour financer les services publics qu'elle fournit. En 2014, 86 % de l'assiette fiscale de la Cité était tirée de sources résidentielles. C'est semblable à de nombreuses municipalités secondaires de taille comparable. Pour identifier des normes en matière de provisions comparables, nous avons comparé les normes en matière de provisions fondées sur la population de la Cité à celles de municipalités tirant une proportion semblable de leur assiette fiscale de l'imposition résidentielle.

2.2 Processus de consultation

Le plan directeur des parcs et loisirs incluait un processus de consultation inclusif qui fournissait aux résidents une gamme d'occasions de faire des propositions et suggestions. Ce processus comprenait :

- a. **L'introduction du projet par l'entremise du site Web :**
La Cité a créé une page Web afin de présenter le projet aux résidents.

- b. **Un atelier public :** La Cité et l'équipe de consultation ont tenu un atelier public afin de présenter le projet aux résidents et de recueillir des commentaires concernant la participation aux activités récréatives, la satisfaction avec les installations et la programmation, et les espoirs relativement à l'avenir des loisirs à Clarence-Rockland. L'atelier a suscité une discussion animée entre 46 résidents.
- c. **Sondage public :** La Cité a facilité un sondage public permettant aux résidents de faire des propositions et suggestions concernant le plan directeur. La promotion du sondage public a été faite à la radio locale et sur le site Web de la Cité. Le sondage était disponible en anglais et en français. Un total de 372 réponses ont été obtenues (290 en anglais et 82 en français).
- d. **Sondage auprès des groupes d'utilisateurs :** La Cité a travaillé avec l'équipe de consultation pour élaborer un sondage auprès des groupes d'utilisateurs. Le sondage sollicitait les commentaires de groupes qui utilisent les installations récréatives de la Cité et qui fournissent des programmes aux résidents. La Cité a fourni à l'équipe de consultation une liste de personnes-ressources. 23 groupes ont répondu et ont fait des commentaires sur une gamme d'installations.
- e. **Présentation du plan directeur :** Le plan directeur sera présenté aux résidents une fois que le conseil l'aura approuvé.

2.3 Installations intérieures

2.3.1. Glace

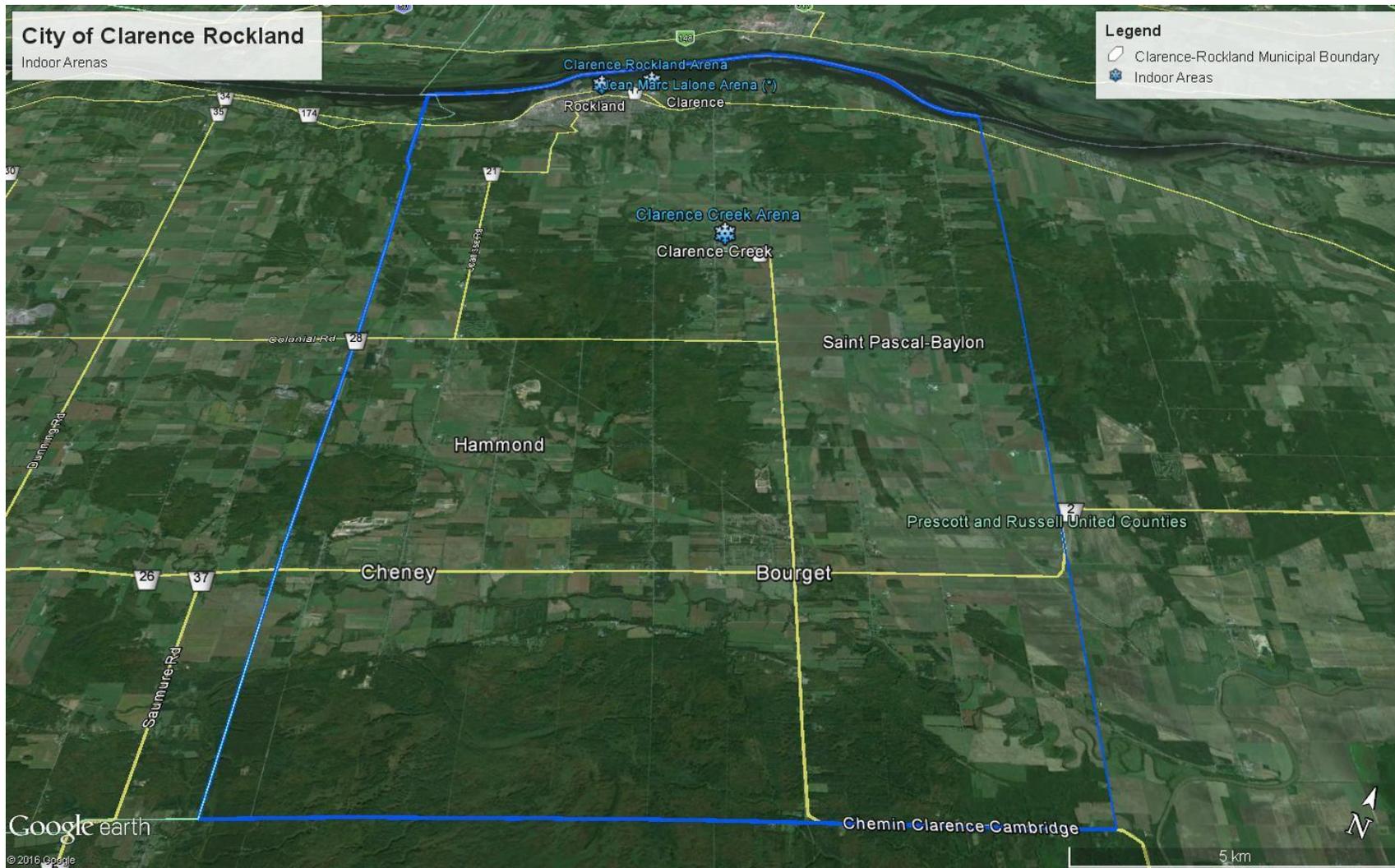
Bien que la Cité compte actuellement trois aré纳斯 intérieurs, seuls les aré纳斯 de Clarence Creek et de Clarence-Rockland ont de la glace. Dans le contexte de l'ouverture de l'aré纳斯 de Clarence-Rockland en 2011, la Cité a enlevé la glace de l'aré纳斯 Jean Marc Lalonde. Cette décision a été prise après avoir soupesé la demande pour du temps de glace dans le contexte de l'ajout de deux patinoires à l'approvisionnement en glace de la Cité pendant les heures de pointe, et le coût de fournir le temps de glace dans l'aré纳斯 Jean Marc Lalonde, qui est une installation plus ancienne. Par conséquent, les normes en matière de provisions fondées sur la population pour la Cité sont calculées en tenant compte de trois glaces opérationnelles.

Les normes en matière de provisions fondées sur la population ont été calculées en utilisant des projections démographiques contenues dans l'étude contextuelle des frais d'aménagement de la Cité. Il s'agit des prévisions démographiques les plus complètes auxquelles la Cité avait accès lors de l'élaboration du présent plan directeur.

En fonction de trois glaces, les normes en matière de provisions actuelles fondées sur la population correspondent à une glace par 8 562 résidents. Cela se situe généralement dans la gamme de provisions des communautés dont la taille et les caractéristiques en matière d'assiette fiscale sont comparables (voir tableau adjacent).

| | Population (2011) | Normes fondées sur la population pour les aires de glace intérieures | Assiette fiscale résidentielle (2014) |
|--------------------------|-------------------|--|---------------------------------------|
| Clarence-Rockland | 25 685 (2016) | 1 : 8 562 | 92 % |
| Orangeville | 27 975 | 1 : 6 993 | 85 % |
| Grimsby | 25 325 | 1 : 12 662 | 92 % |
| Canton de Russell | 15 247 | 1 : 7 937 | 84 % |
| Pembroke | 14 360 | 1 : 7 180 | 69 % |

Tableau 4 : Norme fondée sur la population pour la glace intérieure, et répartition de l'impôt – communautés choisies de l'Ontario
Sierra Planning and Management



Les normes en matière de provisions fondées sur la population peuvent indiquer de façon générale si le niveau de service correspond à celui de municipalités comparables. Il est également nécessaire de comprendre si le niveau de service actuel fonctionne pour la communauté. Cela est évalué par l'entremise d'une analyse de l'utilisation historique et actuelle, en collaboration avec les commentaires des groupes d'utilisateurs et des membres de la communauté.

Une analyse de l'utilisation des aréas de Clarence-Rockland et de Clarence Creek indique que l'aréa de Clarence-Rockland, qui est plus récent, est bien utilisé. Avec une utilisation aux heures de pointe se rapprochant de 85 % pendant la saison 2014-2015, il est clair que l'aréa est réservé pour la majorité des temps de glace les plus populaires. Une utilisation aux heures creuses de 75 % indique que cette installation est bien utilisée par la communauté, avec une capacité limitée d'accommoder des augmentations considérables de la demande.

À l'opposé, l'aréa de Clarence Creek est relativement sous-utilisé, avec 65 % du temps de glace aux heures de pointe réservés en 2014-2015 et une utilisation aux heures creuses de 20 %. Cela indique qu'il y a beaucoup de place dans cet aréa pour tenir compte de l'augmentation de la demande à court et moyen terme, selon la croissance démographique.

| Aréa | Utilisation aux heures de pointe | Utilisation aux heures creuses |
|----------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|
| Aréa de Clarence-Rockland | 84 % | 75 % |
| Aréa de Clarence Creek | 65 % | 20 % |

Tableau 5 : Utilisation de la glace intérieure pour la saison 2014-2015

Sierra Planning and Management, données sur les réservations provenant de la Cité de Clarence-Rockland

Voici ce qu'indiquent les commentaires des résidents :

- En général, les résidents sont satisfaits de l'aréna de Clarence-Rockland; toutefois, l'accès à un temps de glace suffisant est difficile pour certains groupes, surtout au printemps.
- Bien que les résidents soient généralement satisfaits de leur expérience à l'aréna de Clarence Creek, ils ont indiqué qu'en raison de son âge, l'installation est ancienne et peut être particulièrement froide. En raison de son âge et des normes de conception de parc, les vestiaires sont plus petits que ceux disponibles dans les installations plus modernes.
- Étant donné l'écart entre l'âge et la qualité des infrastructures de l'aréna de Clarence-Rockland et de l'aréna de Clarence-Creek, les résidents pensent que le coût de location des deux arénas ne devrait pas être le même.
- En général, les résidents estiment que le coût horaire de la glace est élevé par rapport aux communautés voisines.

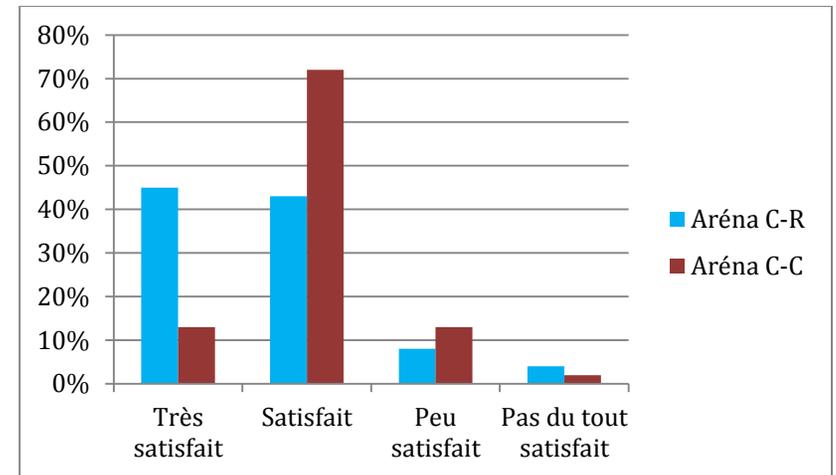


Figure 8 : Résultats du sondage public – Satisfaction avec les arénas à Clarence-Rockland

Sierra Planning and Management

L'aréna de Clarence-Rockland est exploité par Canlan Ice Sports et géré par l'Académie canadienne et internationale de hockey (ACIH). En vertu des modalités de l'entente d'exploitation, l'ACIH assume la responsabilité de tout déficit d'exploitation engagé par l'installation. À l'opposé, l'aréna de Clarence Creek est exploité directement par la Cité. En 2014, l'aréna de Clarence Creek a cumulé un déficit d'exploitation d'environ 140 000 \$. Cela n'est pas inhabituel pour une ancienne installation de surface de glace.

L'aréna Jean Marc Lalonde est actuellement exploité en tant qu'installation de surface de béton – c.-à-d. la surface de béton peut être louée comme telle. La surface est principalement utilisée par les Cadets de l'Air 832 et de plus en plus souvent comme gymnase par les écoles voisines. L'installation est sous-utilisée, seulement 17 % du temps disponible étant réservés en 2014-2015.

Des consultations publiques ont indiqué qu'une proportion importante des résidents estimait que cette installation pourrait et devrait être utilisée à meilleur escient. Voici quelques suggestions populaires :

- Piste de curling
- Planchodrome intérieur
- Terrains intérieurs de tennis et de squash
- Installation intérieure de soccer
- Ramener la glace et fonctionner comme aréna intérieur

Les résidents étaient convaincus que l'installation devrait être transformée ou utilisée de façon plus productive, compte tenu particulièrement :

- de son emplacement au centre de Rockland, à proximité des écoles, des résidences et d'autres installations récréatives et culturelles;
- du fait que l'entretien et l'exploitation du bâtiment représentent un coût permanent pour les contribuables, en dépit du faible taux d'utilisation; et
- du fait que le bâtiment est toujours fonctionnel.

Tenant compte de la croissance démographique prévue, les normes en matière de provisions de glace intérieure à Clarence-Rockland devraient empirer pendant la durée du plan. D'ici à 2031, les normes en matière de provisions pourraient atteindre 1 glace par 10 917 résidents. Comparativement à d'autres communautés, cela demeure une norme en matière de provisions acceptable; toutefois, son application à Clarence-Rockland dépend des tendances locales en matière de participation.

Notre analyse indique qu'il y a de la place à l'aréna de Clarence Creek pour accepter une certaine augmentation de la demande pour du temps de glace. La mesure dans laquelle l'aréna pourra accepter la demande supplémentaire dépendra des facteurs suivants :

- la volonté des résidents de se rendre à Clarence Creek pour utiliser cet aréna;
- la croissance démographique;
- la croissance de la participation; et
- tout aménagement d'installations supplémentaires dans des municipalités situées à proximité de Clarence-Rockland.

| Année | Normes en matière de provisions fondées sur la population |
|-------|---|
| 2016 | 1 : 8 562 résidents |
| 2021 | 1 : 9 347 résidents |
| 2026 | 1 : 10 132 résidents |
| 2031 | 1 : 10 917 résidents |

2.3.2. Centres communautaires

Il n'existe aucune norme en matière de provisions significative fondée sur la population pour les salles communautaires. En général, les municipalités sont plus impliquées dans la fourniture d'espace communautaire dans les communautés rurales que dans les centres urbains, souvent sous la forme de salles communautaires autonomes ou d'espace à l'intérieur d'une installation récréative multifonctionnelle. Dans les régions urbaines où l'on trouve des espaces plus variés et disponibles en plus grand nombre pour la communauté, les municipalités ont tendance à moins s'impliquer dans la fourniture d'espace communautaire.

La Cité de Clarence-Rockland fournit des espaces communautaires dans le centre urbain (Rockland) par l'entremise du Centre Chamberland, une salle multifonctionnelle au YMCA, et une salle communautaire dans l'aréna Jean-Marc Lalonde. Les résidents ont également accès à des espaces communautaires dans les écoles de la Cité.

Dans les hameaux ruraux, la Cité de Clarence-Rockland est un fournisseur clé d'espace communautaire. La Cité est propriétaire de quatre centres communautaires dont elle assure l'entretien :

- le Centre communautaire de **Bourget**;
- la salle communautaire à l'aréna de **Clarence Creek**;
- le Centre communautaire Alphonse Carrière : sert **Hammond et Cheney**; et
- le Centre communautaire Ronald-Lalonde : sert **St. Pascal-Baylon**.

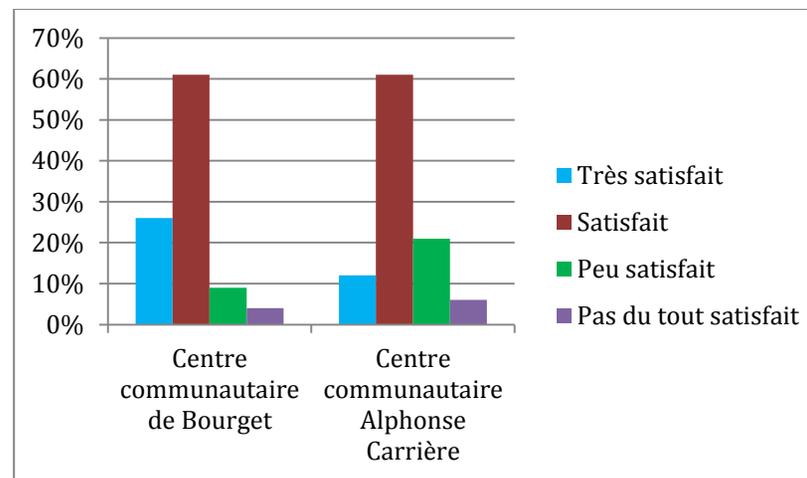
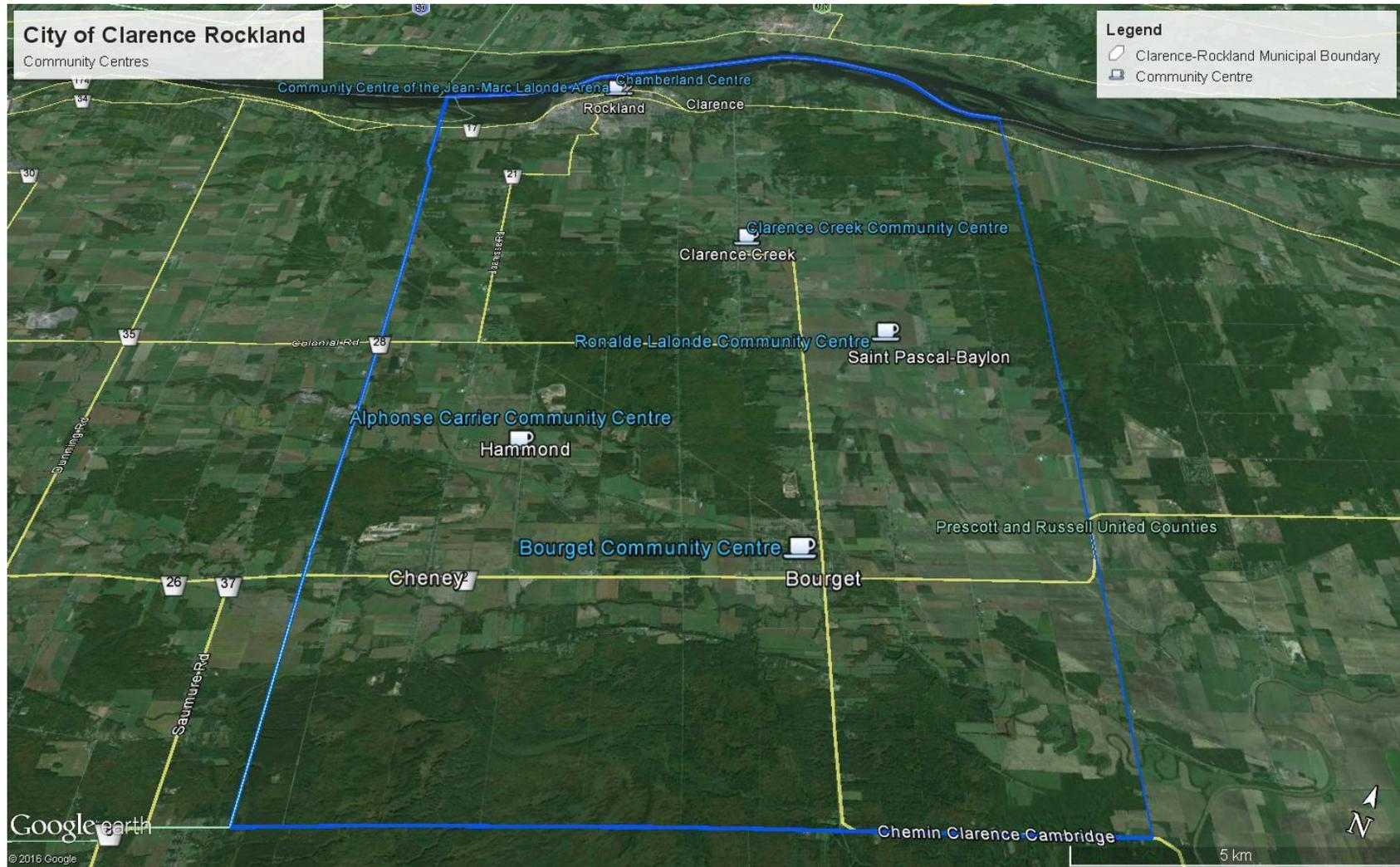


Figure 9 : Satisfaction de la communauté avec certains centres communautaires Sierra Planning and Management, avec des données provenant du sondage public

Les salles communautaires sont généralement utilisées assez rarement, et par conséquent, des taux d'utilisation se situant entre 10 et 20 % sont courants. Une analyse des données d'utilisation indique que c'est le cas pour les salles communautaires de Clarence-Rockland. Ces installations sont fournies aux résidents comme lieux de rassemblement communautaires, plutôt que comme installations qui doivent générer un profit.



Les résidents ont indiqué qu'ils sont satisfaits des salles communautaires auxquelles ils ont accès. Voici les domaines de préoccupation exprimés :

- un besoin pour une programmation des activités récréatives plus large dans les salles communautaires, allant au-delà des activités sociales;
- un besoin pour une programmation pour tous les groupes d'âge, allant au-delà des activités sociales traditionnelles pour les adultes et les aînés;
- certaines préoccupations relatives à l'entretien, spécifiquement :
 - des odeurs au Centre Chamberland;
 - un décor usé et désuet dans les salles communautaires des arénas de Clarence Creek et Jean Marc Lalonde.

Il existe certainement un appétit pour une meilleure utilisation des salles communautaires de la Cité, et l'occasion de le faire, afin d'élargir l'accès à la programmation des activités récréatives pour tous les résidents ruraux, particulièrement les jeunes et les aînés dont la mobilité est réduite.

Un examen des rapports d'état des bâtiments indique que les salles communautaires autonomes sont généralement en bon état, le Centre communautaire de Bourget nécessitant plus d'entretien que les autres parce qu'il a besoin d'un remplacement de la couverture et du système de CVC. Aucune autre réparation importante des biens d'équipement n'est ensuite prévue avant 2030.

| | Court terme (2015-2018) | Moyen terme (2019-2023) | Long terme (2024-2030) |
|---|----------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Centre communautaire de Bourget | 146 000 \$ | -- | 36 000 \$ |
| Centre communautaire Alphonse Carrière | 14 000 \$ | 33 000 \$ | 11 000 \$ |
| Centre Chamberland | -- | -- | 30 000 \$ |

Tableau 6 : Exigences prévues en investissement de capitaux – Salles communautaires

Données du PSAB pour la Cité de Clarence-Rockland (2015)

2.3.3. Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland

La Cité de Clarence-Rockland héberge le Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland, une installation relativement neuve (2008) qui offre les infrastructures suivantes :

- une piscine intérieure (25 m), avec piscine d'enseignement;
- un gymnase;
- un centre de conditionnement physique avec piste de course intérieure;
- des vestiaires généraux et familiaux;
- la bibliothèque publique de Clarence-Rockland; et
- conjointement avec l'École Secondaire Catholique L'Escale et la salle de spectacles Optimiste.

Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland exploite les installations de santé et de conditionnement physique du centre au nom de la Cité. Le nombre de membres est demeuré stable au cours des trois dernières années, avec environ 2 699 membres provenant de la Cité et des communautés voisines.

| Année | Nombre d'adhésions (inclut les adhésions familiales) |
|-------|--|
| 2012 | 1 337 |
| 2013 | 1 337 |
| 2014 | 1 273 |

| Communauté | Total pour 2014 | % |
|-------------------|-----------------|--------------|
| Rockland | 1909 | 71 % |
| Clarence Creek | 151 | 6 % |
| Hammond | 120 | 4 % |
| Wendover | 87 | 3 % |
| Bourget | 78 | 3 % |
| Ottawa | 76 | 3 % |
| St. Pascal-Baylon | 69 | 3 % |
| Plantagenet | 59 | 2 % |
| Cumberland | 43 | 2 % |
| Curran | 37 | 1 % |
| Alfred | 28 | 1 % |
| Autre (combinés) | 27 | 1 % |
| Lefavre | 8 | 0 % |
| Orleans | 7 | 0 % |
| TOTAL | 2699 | 100 % |

Le Complexe récréatif et culturel contient la seule piscine intérieure de la Cité. L'exploitation des piscines intérieures coûte généralement cher et nécessite une importante assiette fiscale. Par conséquent, on trouve généralement des piscines intérieures dans des communautés comptant 40 000 à 50 000 résidents ou plus.

Gardant ceci en tête, toutefois, les piscines intérieures servent souvent une population régionale. Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland offre des cours de natation et des séances publiques de baignade pour les membres et les non-membres. Le YMCA-YWCA ne consigne pas l'origine des participants aux cours de natation ou à la baignade publique; toutefois, il a indiqué que parmi tous les YMCA de la région de la capitale, il est celui qui compte le plus grand nombre d'inscriptions par les non-membres, ce qui est presque exclusivement attribuable à l'utilisation de la piscine.

En plus de la piscine intérieure, le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland fournit une vaste gamme de programmes de conditionnement physique et de mieux-être se situant dans les catégories suivantes :

- âge préscolaire;
- enfants;
- adolescents;
- familles;
- camps d'été;
- adultes.

La Cité de Clarence-Rockland ne participe plus directement à la programmation des activités récréatives; à la place, ce service est fourni par le YMCA-YWCA et par des groupes indépendants d'usagers.

En vertu des modalités de l'entente d'exploitation, la Cité de Clarence-Rockland assume la responsabilité des réparations majeures des biens d'équipement. La seule dépense importante prévue pendant la durée du plan est le remplacement du système de chauffage et de déshumidification de la piscine et du système de filtration.

En 2014, le YMCA-YWCA a cumulé un déficit d'exploitation de 460 832 \$. La Cité est tenue de fournir un financement du déficit sous réserve d'un plafond des subventions.

Les résidents sont généralement satisfaits du Complexe récréatif et culturel, et ont les préoccupations clés suivantes :

- le coût prohibitif pour l'utilisation publique, surtout pour la baignade;
- le coût supplémentaire, s'ajoutant aux frais d'adhésion, pour les programmes spécialisés; et
- la distance avec les programmes du YMCA-YWCA pour les résidents ruraux.

Les résidents ont indiqué un appétit pour :

- l'introduction des programmes du YMCA-YWCA dans les salles communautaires rurales;
- des subventions visant à rendre les programmes plus abordables; et
- une croissance de la programmation pour les aînés.

2.4 Installations extérieures

Le tableau adjacent identifie l'inventaire actuel d'installations récréatives extérieures (sauf les aires de parc, qui sont présentées plus loin), dans l'ensemble de Clarence-Rockland. Ces installations sont situées dans des parcs de la municipalité.

Les normes en matière de provisions fondées sur la population sont pertinentes pour certaines installations récréatives extérieures, mais pas pour toutes. Bon nombre des infrastructures plus petites, à l'échelle du voisinage, sont généralement planifiées en fonction de l'emplacement et devraient être situées afin que tous les résidents bénéficient d'un accès équitable. Lorsque des normes larges fondées sur la population peuvent être appliquées, la Cité semble fournir un nombre suffisant de terrains de jeux, de terrains de tennis et de planchodromes.

| Type d'installation | Nbre | Norme fondée sur la population (2016) | Norme comparable |
|---|-----------|---|--|
| Terrains de soccer (terrain junior/général) | 7 | 1 : 3 325 résidents | 1 : 2 000 à 3 000 résidents – le besoin pour un terrain de soccer de taille réglementaire a généralement un lien avec les tendances de participation spécifiques de la communauté. |
| Terrains de soccer (pleine grandeur) | 2 | | |
| Terrain de tennis | 7 | 1 : 3 669 résidents | 1 : 4 000 à 5 000 résidents |
| Terrains de balle | 5 | 1 : 5 137 résidents | 1 : 2 500 à 4 000 résidents |
| Terrains de basket-ball | 4 | S.O. – généralement inclus dans les parcs à l'échelle communautaire | S.O. |
| Points de mise à l'eau | 1 | S.O. : spécifique à l'emplacement géographique | S.O. |
| Aires de jeux d'eau | 1 | S.O. : spécifique à l'emplacement géographique | S.O. |
| Planchodromes | 2 | 1 : 1 620 jeunes (âgés de 10 à 19 ans) | 1 : 4 500 à 5 000 jeunes (âgés de 10 à 19 ans) |
| NOMBRE TOTAL DE SURFACES : | 29 | | |

Toutes les communautés rurales au sein de Clarence-Rockland ont accès à des infrastructures extérieures. Chaque communauté compte au moins un parc municipal avec une structure de jeux. La plupart ont un terrain de jeux et un terrain de basket-ball (inondé pendant l'hiver pour produire une glace extérieure).

À l'heure actuelle, la majorité des installations récréatives intérieures et extérieures sont concentrées dans le centre urbain de Rockland. Cela est principalement attribuable à la concentration de la population à Rockland par rapport aux communautés rurales de la cité.

La participation communautaire pendant la réunion publique a révélé que bien que les résidents soient généralement satisfaits de la répartition des infrastructures récréatives, quelques souhaits spécifiques ont été exprimés pendant le processus de consultation :

- l'aménagement d'aires de jeux d'eau dans les communautés rurales, particulièrement Bourget et Hammond;
- la fourniture d'infrastructures extérieures s'adressant aux jeunes à Hammond et à Cheney (p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome); et
- l'aménagement de pistes cyclables pour connecter les communautés rurales.

| | Bourget | Cheney | Clarence | Clarence Creek | Hammond | St. Pascal- Baylon |
|-------------------------------|---------|--------|----------|-------------------|---------|--------------------------|
| Structure de jeux | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Terrain de jeux | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ |
| Terrain de basket-ball | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Terrain de balle | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ |
| Planchodrome | ✓ | | | | | |
| Aire de jeux d'eau | | | | | | |
| Terrain de volley-ball | ✓ | | | | | |
| Terrain de tennis | | | | ✓ | ✓ | |

Tableau 7 : Inventaire des biens récréatifs extérieurs par communauté rurale
Sierra Planning & Management

2.4.1. Terrains de balle

Le niveau de provision de terrains de balle fondé sur la population semble être légèrement inférieur à celui de municipalités comparables. Toutefois, les tendances générales en matière de participation aux sports indiquent sur les sports de balle ne connaissent pas actuellement de croissance de popularité importante et, en fait, leur popularité diminue dans de nombreuses municipalités. Par conséquent, la norme en matière de provisions fondée sur la population légèrement plus basse à Clarence-Rockland par rapport à d'autres municipalités n'indique pas nécessairement que la Cité ne répond pas aux besoins de la communauté.

À la lumière de la croissance démographique prévue, il est peu probable que la Cité doive investir dans des terrains de tennis et des planchodromes supplémentaires. Des terrains de jeux supplémentaires pourraient être requis, mais ils sont généralement aménagés dans le cadre de nouvelles écoles.

En fonction de la croissance démographique prévue, pour maintenir le niveau actuel de provision de terrains de balle, la Cité devrait investir dans un terrain de balle supplémentaire pendant la durée du plan. Les consultations communautaires ont indiqué qu'à l'heure actuelle, la Cité n'avait pas de terrain de balle co-localisé. Cela représente une entrave au développement des ligues et à l'organisation de tournois. Les groupes d'utilisateurs indiquent que l'adhésion aux ligues est forte et en croissance.

À l'exception de l'absence d'un terrain de balle double, les résidents sont généralement satisfaits des terrains de balle de la Cité. Parmi les préoccupations spécifiques relatives à l'entretien que le plan suggère d'aborder, on peut citer :

- **Terrain de balle de Saint Pascal-Baylon** : le champ d'épuration doit être vidé fréquemment, les toilettes ont besoin d'être renouvelées, le nombre de sièges est insuffisant et le terrain n'est pas nivelé.
- **Terrain de balle de Hammond** : manque d'éclairage entre le terrain et le stationnement.
- **Terrain de balle de Bourget** : a besoin d'un champ extérieur en pelouse et d'une surface de jeu plus molle au champ intérieur pour les petites ligues.

| Année | Norme fondée sur la population | Nombre de terrains de balle requis pour maintenir le niveau de provision actuel |
|-------|--------------------------------|---|
| 2016 | 1 : 5 137 | - |
| 2021 | 1 : 5 608 | 5,4 |
| 2026 | 1 : 6 079 | 5,8 |
| 2031 | 1 : 6 550 | 6,3 |

Tableau 8 : Norme prévue fondée sur la population, terrains de balle 2016-2031
Sierra Planning & Management

2.4.2. Terrain de soccer

Le soccer est un sport à popularité grandissante à Clarence-Rockland, avec environ 700 membres la saison dernière. Y compris L'Escale, la municipalité fournit cinq terrains de soccer pleine grandeur (deux avec éclairage), neuf terrains « super-8 » ou junior, et deux mini-terrains.

Les normes en matière de provisions fondées sur la population indiquent que la Cité restera à l'intérieur des niveaux de service généralement acceptables. La consultation a indiqué que le club local de soccer considère que le niveau de provision actuel est suffisant pour la croissance actuelle et future.

| Type de terrain | Niveau de provision en 2016 | Niveau de provision en 2031 | Norme comparable |
|---|-----------------------------|-----------------------------|---------------------|
| Pleine grandeur – avec éclairage | 1 : 14 727 | 1 : 16 375 | 1 : 15 000 - 20 000 |
| Junior | 1 : 3 325 | 1 : 3 639 | 1 : 2 000 - 4 000 |

Tableau 9 : Norme prévue fondée sur la population – Terrains de soccer 2016-2031

Sierra Planning & Management

Toutefois, la consultation a indiqué que la communauté aimerait avoir une installation intérieure de soccer. L'absence d'installations intérieures :

- nuit au développement d'athlètes en limitant le jeu et l'entraînement aux mois chauds;
- pénalise les joueurs inscrits dans les ligues locales par rapport aux équipes qui ont accès à un entraînement toute l'année.

Le club local de soccer a tenu des discussions avec la Cité concernant la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde pour en faire une installation intérieure de soccer. Il serait également possible d'installer un dôme au-dessus d'un champ existant pour répondre à ce besoin. Nos recommandations dans le cadre du présent plan directeur concernent l'option de développer un dôme intégré de soccer et de base-ball et la possibilité d'installer un dôme au-dessus d'un terrain en gazon. Il n'existe aucun objectif spécifique fondé sur la population pour les terrains couverts; ceux-ci sont fournis dans des communautés où a.) il y a une demande pour une telle installation qui est appuyée par la popularité historique et la croissance du nombre d'inscriptions, et b.) lorsque l'appétit municipal est suffisant pour aménager et exploiter une telle installation ou un partenariat est possible, ou c.) le secteur privé effectue des investissements dans un terrain couvert.

On trouve des terrains couverts partout en Ontario. En voici quelques exemples :

- North Glengary : Pop. 10 251
- Bradford West Gwillimbury : Pop. 28 077
- Aurora : Pop. 53 203

La plupart des dômes sportifs sont le résultat d'un partenariat avec les conseils scolaires ou des groupes d'usagers locaux. Étant donné la relation positive et productive entre la Cité de Clarence-Rockland et les conseils scolaires locaux en ce qui concerne l'aménagement et l'exploitation des installations, il existe un potentiel important pour la Cité de Clarence-Rockland d'établir un partenariat pour l'aménagement d'un terrain de soccer intérieur.

2.4.3. Tennis

Dans l'ensemble, la municipalité est bien située en ce qui concerne la provision de terrains de tennis. La Cité compte actuellement sept terrains de tennis :

- Hammond (2)
- Parc Simon (4)
- Aréna de Clarence Creek (1)

Les normes en matière de provisions comparables sont 1 : 4 000 à 5 000 résidents. Pendant la durée du plan, il est peu probable que la Cité ait à effectuer des investissements dans des terrains de tennis supplémentaires.

| Année | Normes en matière de provisions fondées sur la population |
|-------------|---|
| 2016 | 1 : 3 669 résidents |
| 2021 | 1 : 4 006 résidents |
| 2026 | 1 : 4 342 résidents |
| 2031 | 1 : 4 679 résidents |

Tableau 10 : Norme en matière de provisions prévue – Terrains de tennis 2016-2031

Sierra Planning & Management

2.4.4. Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau

La popularité des aires de jeux d'eau dans l'élaboration de parcs est en hausse : Elles fournissent un environnement de jeu aquatique pour les jeunes familles et des coûts d'exploitation considérablement inférieurs à ceux d'une piscine extérieure. Il s'agit également d'une activité peu coûteuse ou gratuite pour les familles, comparativement aux activités aquatiques conventionnelles.

La Cité de Clarence-Rockland exploite actuellement une aire de jeux d'eau au parc Simon (Rockland), qui a été très bien accueillie par les membres de la communauté.

La Cité a l'intention d'ouvrir une deuxième aire de jeux d'eau à Bourget en 2016. Cela répondra aux demandes de la communauté pour une deuxième aire de jeux d'eau dans l'une des communautés rurales, afin de servir les résidents qui vivent à l'extérieur de Rockland. La Cité planifie également d'ajouter une troisième aire de jeux d'eau à Clarence Creek.

La norme en matière de provisions comparable dans les communautés ayant une assiette fiscale semblable sur le plan des proportions est de **1 aire de jeux d'eau par 1 500 à 2 500 jeunes âgés de moins de 14 ans**. Avec l'ajout de l'aire de jeux d'eau à Bourget, la Cité satisfera à cette norme à moyen terme, mais pas nécessairement à plus long terme.

| Année | Sans ajout | Avec l'ajout de l'aire de jeux d'eau à Bourget |
|-------------|------------|--|
| 2016 | 1 : 4 592 | 1 : 2 296 |
| 2021 | 1 : 5 013 | 1 : 2 506 |
| 2026 | 1 : 5 434 | 1 : 2 717 |
| 2031 | 1 : 5 855 | 1 : 2 928 |

Tableau 11 : Norme en matière de provisions prévue – Aires de jeux d'eau 2016-2031

Sierra Planning & Management

2.4.5. Secteur riverain

Clarence-Rockland est située à un endroit avantageux, sur les rives de la magnifique rivière des Outaouais. Jusqu'à aujourd'hui, le développement public au bord de l'eau a été limité au parc Du Moulin. Il serait toutefois possible d'améliorer l'accès public à cet actif naturel et d'améliorer les infrastructures mises à la disposition des résidents.

La priorité de l'aménagement riverain était un sujet populaire dans tous les domaines touchés par la consultation. Selon la consultation publique, les priorités les plus élevées étaient les suivantes :

- aménagement d'une promenade de bois ou d'un sentier le long de l'eau, relié à un réseau plus grand de sentiers;
- l'ajout d'abris ou d'ombre;
- des quais permanents; et
- des activités au bord de l'eau (p. ex., kayak).

La Cité met actuellement sur pied un comité consultatif pour le parc Du Moulin afin d'aborder le réaménagement du parc.

Toutefois, au-delà du parc Du Moulin, la Cité pourrait prendre un contrôle plus grand sur le processus d'aménagement en raison de l'aménagement effectué le long de la rivière des Outaouais. Spécifiquement, la Cité aurait l'occasion d'obtenir de façon plus active des parcelles de terrain situées directement au bord de l'eau ou qui améliorent l'accès à celui-ci. Étant donné la nature et le

moment de l'aménagement, cela sera probablement le projet d'une génération, qui sera effectué à plus long terme.

2.4.6. Pistes cyclables

Les pistes cyclables étaient le besoin communautaire le plus fréquemment mentionné dans toutes les consultations.

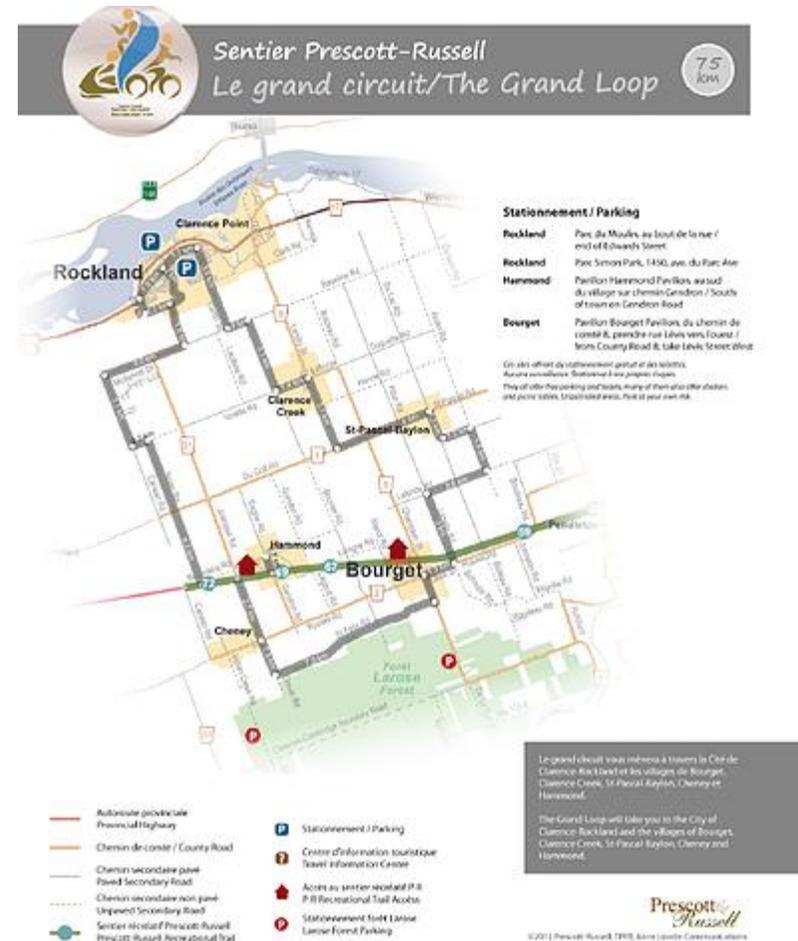
À l'heure actuelle, la municipalité fait la promotion du Clarence-Rockland Bicycle Path/Le Grand Circuit – une boucle de 75 km qui traverse chacune des communautés de la Cité. Il n'y a aucune désignation pour le cyclisme sur ces pistes, comme pour les autres pistes cyclables dans les comtés unis de Prescott-Russell.

La Cité héberge également une section du sentier récréatif de Prescott-Russell qui relie les villages de Bourget et de Hammond.

Des pistes cyclables procurent une gamme d'avantages à la communauté, y compris :

- encourager l'activité physique chez les résidents;
- créer des liens entre les communautés;
- encourager le tourisme sportif; et
- améliorer la sécurité des conducteurs d'automobiles et des circuits.

Dans les milieux ruraux, l'aménagement de pistes cyclables se limite généralement au tracé d'une voie d'un côté de la route, sans séparateurs physiques. La signalisation est un composant important des pistes cyclables rurales. Les pratiques exemplaires dans ce domaine comprennent des indications claires sur la route, en plus d'une signalisation autonome.



2.5 Parcs

La provision de parcs varie considérablement d'une municipalité à l'autre. En règle générale, on fournit 2 à 4 hectares de parcs publics par 1 000 résidents. Ce chiffre peut être considérablement moins élevé dans les grandes communautés urbaines, où le développement historique a laissé peu de terrain public disponible pour des parcs ou des espaces verts, ou dans les municipalités rurales où la population a un accès considérable aux espaces verts par l'entremise de terrains privés.

Si l'on inclut tous les parcs et espaces verts appartenant à la Cité, celle-ci fournit actuellement 3,17 hectares par 1 000 résidents, ce qui s'inscrit dans la plage moyenne pour les parcs et les espaces verts des municipalités en Ontario.

La quantité des aires de parc est importante, tout comme la qualité et la distribution. À l'heure actuelle, la Cité de Clarence-Rockland ne possède pas de système de classification des aires de parc pour guider la prise de décisions municipales dans le domaine de la planification et du développement des parcs. Jusqu'à aujourd'hui, la Cité a obtenu des terrains dans le cadre du processus de lotissement et a aménagé des infrastructures dans les aires de parc selon les pratiques exemplaires et les aspirations de la communauté. À l'heure actuelle, la Cité de Clarence-Rockland ne possède pas de système de classification des aires de parc pour guider la prise de décisions municipales dans le domaine de la planification et du développement des parcs.

| Communauté | Hectares d'aires de parc par 1 000 résidents |
|---------------------|--|
| Bourget | 3,71 |
| Clarence Creek | 7,63 |
| Clarence Point | 1,76 |
| Cheney | 13,78 |
| Hammond | 3,14 |
| Rockland | 1,18 |
| Saint Pascal Baylon | 7,09 |
| Rural | 5,51 |
| Moyenne | 3,17 |

Tableau 12 : Niveau actuel de provision : Aires de parc par communauté

La consultation communautaire a indiqué qu'en général, les membres de la communauté sont satisfaits du niveau de service actuel des aires de parc, et des infrastructures disponibles dans leur communauté. Ils ont exprimé les préoccupations spécifiques suivantes :

- un manque d'installations de jeu et de sièges au parc Simon;
- un besoin pour des infrastructures des aires de jeux plus variées à Hammond et à Cheney (p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome).

La Cité de Clarence-Rockland a actuellement l'intention d'effectuer des investissements dans les infrastructures des aires de parc par l'entremise de son processus de budget d'immobilisations. Les données du PSAB provenant de la Cité de Clarence-Rockland indiquent que celle-ci a l'intention d'investir plus de 2 millions de dollars pour entretenir les parcs existants au cours des quinze prochaines années. Les importants postes budgétaires à court terme sont les suivants :

- Parc Bourget : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)
- Parc Cheney : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (33 000 \$)
- Parc Clarence Creek :
 - Remplacement des surfaces du terrain de tennis et du terrain de basket-ball (28 000 \$)
 - Remplacement de l'asphalte du parc de stationnement (55 000 \$)
- Parc Eugène Laviolette : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (34 000 \$)

- Parc Bellevue : Remplacement de l'équipement des aires de jeux (39 000 \$)
- Parc Valiquette : Remplacement du parc de stationnement (98 000 \$)

Grâce à ces éléments, les parcs de la Cité resteront des actifs précieux pour la communauté pendant la durée du plan directeur.

| | Court terme 2016 -2019 | Moyen terme (2020-2025) | Long terme 2026 -2030 |
|----------------|---------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Tous les parcs | 585 000 \$ | 1 171 000 \$ | 551 000 \$ |

Tableau 13 : Budget d'immobilisations pour les réparations et la modernisation des terrains de jeux

Budget d'immobilisations de la Cité de Clarence-Rockland pour les réparations et la modernisation pour 2016-2030

2.5.1. Parc à chiens

Comme les villes deviennent de plus en plus encombrées et les lois relatives aux laisses de plus en plus restrictives, de nombreux propriétaires de chiens se tournent vers la création de parcs à chiens comme solution à leur besoin d'espace où passer du temps de qualité avec leurs animaux.

En voici quelques avantages :

- socialisation pour les chiens et les personnes;
- création d'un esprit communautaire;
- augmentation de la variété d'occasions de faire de l'exercice physique;
- responsabilisation des propriétaires de chiens;
- permet aux chiens de faire de l'exercice et de socialiser sans danger.

La Cité de Clarence-Rockland a fait l'acquisition d'un bail immobilier temporaire à Rockland, sur lequel elle a aménagé un parc à chiens sans laisse. Ce bail expirera en 2020. En raison de la nature temporaire du bail immobilier, le parc a été aménagé conformément à des normes minimales et ne fournit que les infrastructures de base aujourd'hui associées aux parcs à chiens.

La consultation a indiqué que le parc à chiens est populaire chez les résidents, quoiqu'ils aimeraient voir l'ajout d'infrastructures pour en améliorer la fonctionnalité. Spécifiquement :

- de meilleures clôtures autour du périmètre;

- de multiples poubelles;
- une source d'eau.

Les pratiques exemplaires relatives à la provision d'un parc à chiens sont les suivantes :

Sélection du site :

- Emplacement éloigné d'autres usages établis, y compris les résidences (cela évitera les plaintes associées aux jappements);
- Disponibilité de places de stationnement à proximité;
- Choix d'espaces qui minimisent les répercussions sur le caractère visuel du parc (il est presque impossible de faire pousser du gazon dans un parc à chiens);
- Éviter les habitats sensibles sur le plan de l'environnement.

Infrastructures :

- Fontaines pour les animaux;
- Clôture;
- Entrée à double barrière;
- Distributeur de sacs pour les déchets produits par les chiens;
- Zones séparées pour les petits chiens et les gros chiens;
- Bancs;
- Ombre;
- Signalisation présentant les règles et des renseignements sur l'obtention d'un permis pour chien.

Exploitation :

- Des politiques relatives aux parcs doivent être mises en place afin de définir le code de conduite des résidents visiteurs. Inclusions potentielles :
 - Interdiction de chiens non stérilisés, agressifs, craintifs de certaines races
 - Interdiction d'aliments, de jouets, de creusage, de jappements excessifs, d'enfants
 - Exigences relatives à l'élimination des déchets
 - Exigences relatives aux vaccins
 - Interdiction de colliers étrangleurs ou à dents
- L'élaboration de règlements pour le parc à chiens doit combiner les politiques publiques existantes et les commentaires de la communauté.

La Cité de Clarence-Rockland a actuellement un comité du parc à chiens qui travaille avec la Cité concernant toutes les affaires relatives au parc à chiens.

2.5.2. Acquisition d'aires de parc

Les plans officiels de la Cité de Clarence-Rockland décrivent actuellement le processus d'acquisition d'aires de parc, qui est fondé sur les normes en matière de provisions minimales énoncées dans la Loi ontarienne sur l'aménagement du territoire.

La Cité pourrait modifier le langage de son plan officiel afin d'élargir la gamme des outils dont elle dispose pour négocier et faire l'acquisition d'aires de parc ou d'infrastructures de parc dans le cadre du processus d'aménagement.

L'article 37 de la Loi sur l'aménagement du territoire autorise les municipalités à accorder des augmentations de la hauteur et de la densité du développement, en échange pour la provision d'« installations, services ou autres avantages ».

Pour aider à identifier les pratiques exemplaires, le plan officiel de la Cité de Toronto définit comme suit les installations, services ou autres avantages devant être fournis en vertu de l'article 37 :

- a. la conservation des ressources du patrimoine;
- b. des installations de garde d'enfants entièrement meublées et équipées, y compris le financement de démarrage;
- c. l'art public;
- d. d'autres établissements artistiques, culturels, communautaires ou institutionnels sans but lucratif;
- e. **les aires de parc ou les améliorations apportées aux parcs;**
- f. **l'accès public aux ravins et aux vallées;**
- g. des améliorations au paysage de rues sur les boulevards publics;
- h. des logements locatifs;
- i. des logements abordables;
- j. des unités en copropriété abordables;
- k. des améliorations locales aux installations de transport en commun;
- l. des terrains à d'autres fins municipales.

2.6 Programmation des activités récréatives

La programmation des activités récréatives et des loisirs à Clarence-Rockland relève presque exclusivement du YMCA-YWCA de Clarence-Rockland et des groupes communautaires. La Cité elle-même exploitait autrefois un programme de gymnastique, qu'elle a choisi de transférer au YMCA-YWCA de Clarence-Rockland.

Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland offre les programmes suivants :

- activités aquatiques;
- conditionnement physique;
- gymnastique;
- arts;
- danse;
- intérêt général;
- soccer;
- arts martiaux;
- hockey de rue;
- basket-ball;
- volley-ball;
- badminton; et
- programmation pour les aînés.

L'inscription à des programmes spécifiques varie d'une année à l'autre, mais les discussions tenues avec le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland ont indiqué que les tendances en matière d'inscription correspondaient généralement à celles des autres communautés où le YMCA-YWCA assure la programmation des activités récréatives.

La consultation communautaire a indiqué qu'en général, les résidents sont satisfaits de la qualité des programmes offerts par le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland. Ils ont toutefois exprimé quelques préoccupations clés :

- a. les frais supplémentaires pour les programmes de prestige, en plus des frais d'adhésion;
- b. le coût relativement élevé de l'adhésion comme obstacle à l'inscription à une programmation des activités récréatives pour la famille;
- c. la centralisation de la programmation à Rockland, et l'absence de programmes du YMCA-YWCA dans les communautés rurales.

Bien que le partenariat entre la Cité de Clarence-Rockland et le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland permette aux résidents de bénéficier d'une programmation des activités récréatives de qualité supérieure, nous avons fourni une série de recommandations à cet égard dans la section 3.

La Cité de Clarence-Rockland accueille également une large collection de groupes d'utilisateurs d'activités récréatives et de loisirs, qui fournissent les catégories suivantes de programmes. Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive :

- Cadets de l'Air;
- tir à l'arc;
- badminton;
- base-ball;
- bingo;
- flag-football;
- hockey;
- ringuette;
- Scouts/Guides;
- patinage;
- soccer; et
- programmation et activités sociales.

La consultation communautaire a indiqué qu'en général, les résidents sont satisfaits de la variété et de la qualité des programmes et des activités offerts par les groupes locaux d'activités récréatives et de loisirs. Les préoccupations clés concernaient principalement les installations, spécifiquement le manque d'installations intérieures pour les matchs et l'entraînement hors saison, et des installations dotées de multiples surfaces ou terrains de jeux qui permettraient la tenue de tournois.

Bien que la Cité ait choisi d'adopter une approche de partenariat à la programmation des activités récréatives, il y a une occasion d'étendre la programmation des activités récréatives aux communautés rurales afin d'élargir l'accès local. Nous avons fourni des recommandations claires à cet égard dans la section 3. Si la Cité ne parvient pas à trouver un partenaire prêt ou compétent pour s'acquitter de ce rôle, elle aurait l'occasion d'entrer dans le domaine de la programmation directe des activités récréatives dans les communautés rurales, de façon temporaire ou permanente.

2.7 Partenariats

La municipalité a de solides antécédents de partenariats mutuellement bénéfiques et efficaces. Au cours des dix dernières années, la Cité a développé ou renforcé des partenariats avec les organisations suivantes pour la provision de services récréatifs :

- l'Académie canadienne et internationale de hockey;
- le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland;
- les conseils scolaires locaux;
- la bibliothèque publique de Clarence-Rockland; et
- les sociétés récréatives rurales.

La Cité travaille également avec plusieurs comités consultatifs en matière d'activités récréatives :

- le comité du parc à chiens sans laisse;
- le comité des sentiers récréatifs;
- le comité du YMCA/YWCA; et
- le comité récréatif de Bourget.

Le niveau de collaboration et de partenariats dans la provision de services récréatifs à Clarence-Rockland est important et impressionnant. Les recommandations fondées sur les partenariats, faisant partie du présent plan directeur, sont présentées dans la section 3; toutefois, le présent plan directeur reconnaît le travail exemplaire que la Cité a effectué jusqu'à maintenant dans ce domaine, et les recommandations visent à renforcer ces liens plutôt qu'à modifier la façon dont les activités récréatives sont fournies.

| Installation | Propriétaire | Partenariat/convention de partenariat |
|--|---|--|
| Aréna de Clarence-Rockland | Cité de C-R | CIH |
| Centre de loisirs | Cité de C-R | YMCA/YWCA de la région de la capitale |
| École secondaire L'Escale | Conseil scolaire de district catholique de L'Est Ontarien | Convention d'utilisation mixte avec la Cité pour la salle de spectacle et les terrains |
| Centre communautaire de Bourget | Cité de C-R | Comité récréatif de Bourget |

Tableau 14 : Partenariats fondés sur les installations – Cité de Clarence-Rockland
Sierra Planning and Management

2.8 Événements

Le développement, l'organisation et la provision d'événements à l'échelle communautaire constituent un mandat des Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland.

Les Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland organisent actuellement trois événements annuels :

1. La fête du Canada : Située dans le parc Simon, au centre de Rockland. L'événement attire généralement entre 3 500 et 5 000 participants. La Cité pourrait transférer l'événement au parc Du Moulin afin de partager l'équipement utilisé par le festival de la rivière des Outaouais, qui a lieu la première fin de semaine de juillet.

2. Festival de la rivière des Outaouais : Situé dans le parc Du Moulin, ce festival de quatre jours (du jeudi au dimanche) a lieu pendant la première fin de semaine de juillet.

La participation au festival a augmenté considérablement au cours des quatre dernières années :

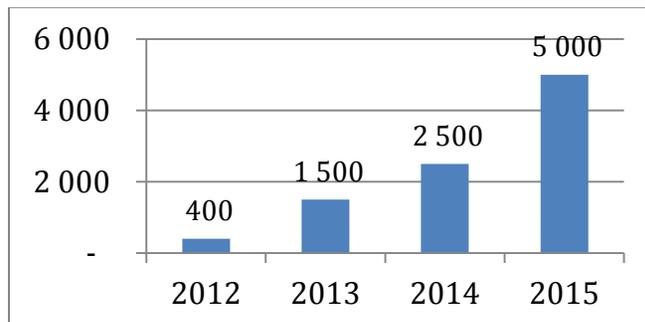


Figure 10 : Participation – Festival de la rivière des Outaouais 2012-2015

Les Services communautaires sont responsables de l'organisation du festival de la rivière des Outaouais; toutefois, ils assurent également la coordination avec plusieurs groupes communautaires qui organisent des activités pendant l'événement (p. ex., Rockland Ford Poker Run, Power Boat Poker Fun, Foire Gourmande des Comtés unis de Prescott Russell).

Bien que l'événement connaisse une grande réussite, la logistique de son organisation et de sa gestion est également devenue un fardeau sur les ressources des Services communautaires.

3. Défilé de Noël : Cet événement, qui a lieu à Rockland le dernier dimanche de novembre, est simple à organiser pour le service. Il rassemble généralement entre 1 500 et 2 500 participants, selon la météo.

La Cité a indiqué qu'elle considère que la fourniture d'événements à l'échelle communautaire est un mandat important des Services communautaires. Selon les niveaux existants de ressources, il est peu probable que les Services communautaires puissent ajouter à leurs fonctions le développement d'événements supplémentaires ou l'élargissement d'événements actuels dépassant considérablement leurs capacités actuelles. Toutefois, la provision d'événements à l'échelle communautaire demeure une tâche importante qui crée un sentiment de communauté entre les résidents et attire des visiteurs à Clarence-Rockland.

2.9 Frais et droits

En dépit du fait que la Cité de Clarence-Rockland a adopté principalement une approche de facilitation des services récréatifs, elle a conservé le contrôle des frais de réservation des installations qui appartiennent à la municipalité. La Cité assume la responsabilité centrale de la réservation du temps de glace, en dépit du fait que l'aréna de Clarence-Rockland est exploité par un partenaire communautaire.

Les consultations communautaires ont indiqué que les résidents étaient préoccupés par le fait que les frais d'utilisation des glaces étaient supérieurs à ceux de communautés comparables. Un examen des frais d'utilisation des glaces dans les communautés voisines indique que les tarifs horaires pour les adultes sont relativement élevés, comparativement à ceux pour Russell, La Nation et Champlain, tout en restant comparables aux tarifs aux heures de pointe d'Ottawa et de Casselman. La Cité n'a pas de tarifs aux heures creuses.

La Cité a adopté un seul tarif pour chacune de ses installations de surface de glace, ce qui signifie que les utilisateurs paient les mêmes tarifs pour jouer à l'aréna de Clarence-Creek que dans l'aréna de Clarence-Rockland plus récente. Bien que cette décision n'ait pas été populaire au sein des groupes d'utilisateurs et des résidents locaux, elle reflète les coûts réels de la prestation de glace dans une installation plus ancienne.

| Glace | Clarence-Rockland | Ottawa | Canton de Russell | Le pays | Casselman | Champlain |
|--|-------------------|-----------|-------------------|--------------------|-----------|-----------|
| Adultes, heures creuses | | \$ 126.65 | \$ 110.00 | \$ 105.00 | \$ 100.00 | \$ 93.50 |
| Adultes, heures de pointe | \$ 235.00 | \$ 271.60 | \$ 174.00 | \$ 160.00 | \$ 250.00 | \$ 150.50 |
| Adultes, fins de semaine | | | | | \$ 225.00 | |
| Adultes, heures creuses les fins de semaine (de 22 h à la fermeture) | | | | | \$ 195.00 | |
| Mineurs, heures creuses | \$ 105.00 | \$ 126.65 | \$ 110.00 | \$ 120.00 | \$ 140.00 | \$ 64.00 |
| Mineurs, heures de pointe | \$ 130.00 | \$ 162.80 | \$ 150.00 | | \$ 160.00 | \$ 105.00 |
| Mineurs, tarif de tournoi | | | | \$ 90.00 | | |
| Heures creuses (tarif fixe pour tous les groupes) | | \$ 126.65 | | | | |
| Commercial | | \$ 279.60 | | | | |
| Écoles | | | \$ 128.00 | | \$ 80.00 | |
| Primaires | | | | \$ 30.00 | | |
| Secondaires | | | | \$ 105.00 | | |
| Sans rendez-vous | | | | 15 \$ par personne | | |
| Non-résidents, heures de pointe | | | | | | |
| Non-résidents, heures creuses | | | \$ 215.00 | | | |
| Mineurs non résidents, heures de pointe | | | | | | \$ 127.75 |
| Mineurs non résidents, heures creuses | | | | | | \$ 84.00 |
| Dernière minute, heures de pointe | \$ 195.00 | \$ 162.80 | | | \$ 195.00 | |
| Dernière minute, heures creuses | | \$ 126.65 | | | | |

Tableau 15 : Frais d'utilisation des glaces : Clarence-Rockland et communautés voisines (2015)
Sierra Planning & Management

La Cité de Clarence-Rockland assume également la responsabilité des réservations pour les terrains municipaux et les terrains de balle. Un examen des tarifs de location des terrains de balle comparativement à ceux des communautés voisines indique que les frais d'utilisation sont généralement plus élevés. Toutefois, les groupes d'utilisateurs et les résidents n'ont pas soulevé ce fait comme préoccupation ou obstacle à la participation lors de la consultation pour le présent plan directeur. Leurs préoccupations concernaient principalement les faits suivants :

- la qualité des infrastructures;
- la disponibilité d'infrastructures qui facilitent les ligues et les tournois.

| Terrains de balle | Clarence-Rockland | Ottawa | Canton de Russell | Le pays | Casselman | Champlain |
|---|-------------------|------------------------------|---|---|---|-----------------|
| Association de sports mineurs | \$ 30.00 | Le prix dépend de la qualité | 17 \$ avec éclairage / 12 \$ sans éclairage | Politique de non-facturation de frais d'utilisation | Politique de non-facturation de frais d'utilisation | Sans frais |
| Tournois de sports mineurs – jour et soir | \$ 75.00 | | | | | |
| Tournois de sports mineurs – soir et nuit | \$ 20.00 | | | | | |
| Ligues pour adultes | \$ 40.00 | | 21 \$ avec éclairage / 14 \$ sans éclairage | | | 25 \$ par match |
| Tournois pour adultes – jour et soir | \$ 160.00 | | | | | |
| Tournois pour adultes – soir et nuit | \$ 40.00 | | | | | |
| Non-résidents | | | 28 \$ avec éclairage / 17 \$ sans éclairage | | | |

Tableau 16 : Frais d'utilisation des terrains de balle : Clarence-Rockland et communautés voisines
Sierra Planning & Management

Le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland fixe les frais d'utilisation et les droits associés aux volets de conditionnement physique et de baignade du Complexe récréatif et culturel de Clarence-Rockland. La structure de fait est fondée sur l'adhésion, les non-membres pouvant acheter un laissez-passer de jour afin d'avoir accès aux installations de conditionnement physique et de baignade.

La consultation communautaire effectuée dans le cadre du présent plan directeur a indiqué que bien que les résidents soient généralement satisfaits de la qualité des programmes offerts par le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland, le coût de certains programmes est prohibitif, particulièrement la baignade publique pour les non-membres. Étant donné que l'installation appartient à la Cité, les résidents estiment que celle-ci devrait éliminer les obstacles financiers associés à ce programme. Le tableau adjacent fournit une vue d'ensemble des frais de baignade pour les non-membres au YMCA-YWCA de Clarence-Rockland, en comparaison avec ceux dans les installations de la Cité d'Ottawa voisine.

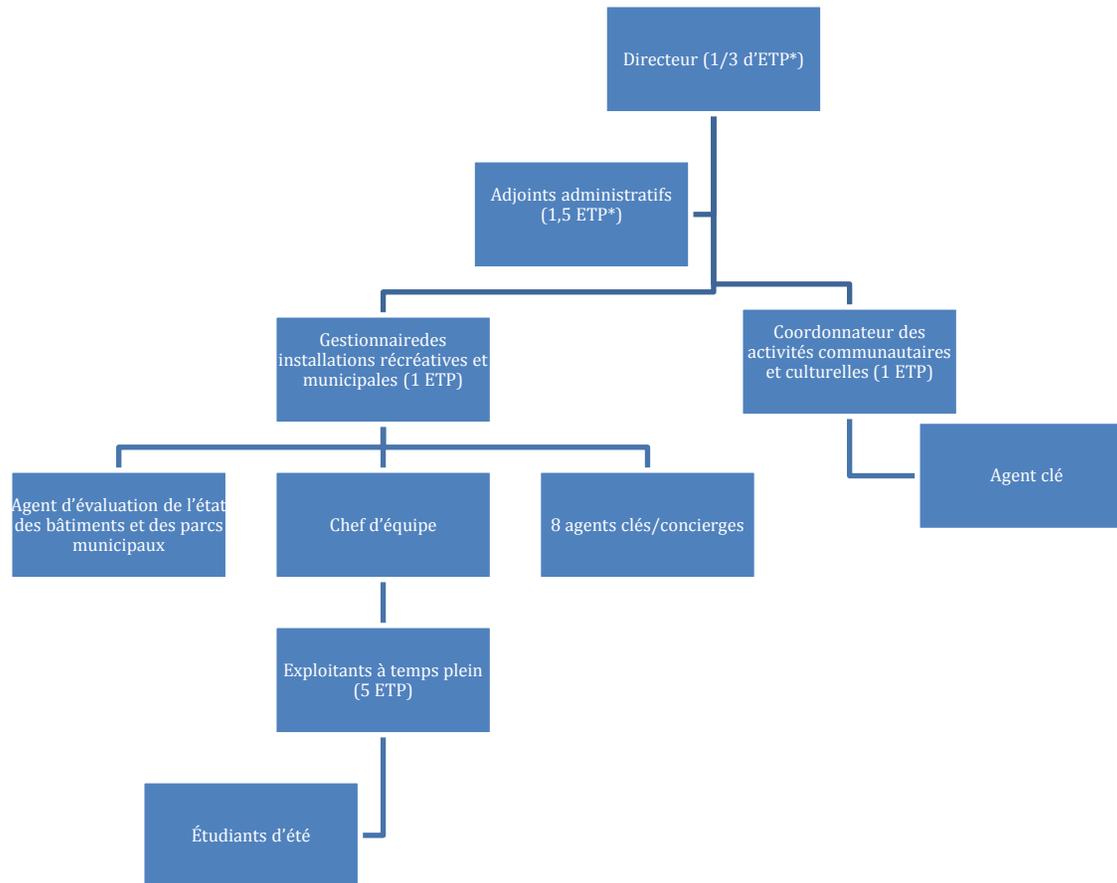
La différence de prix est probablement attribuable aux subventions fournies aux piscines municipales : Les municipalités subventionnent le coût de l'accès aux piscines en tant que service pour les résidents locaux. En tant qu'entité non municipale, le YMCA-YWCA ne fournit pas une telle subvention. Le présent plan directeur a déterminé que ce coût représente un obstacle important à la participation aux activités aquatiques pour les résidents dans une installation appartenant à la Cité, et nos recommandations fournissent des conseils concernant les mesures à prendre pour soulager ce problème.

| Baignade intérieure | Clarence-Rockland : Laissez-passer de jour | Ottawa |
|-------------------------------|--|---------|
| Bambins de 2 ans ou moins | 6,50 \$ | GRATUIT |
| Enfants de 3 à 12 ans | 6,50 \$ | 1,95 \$ |
| Adolescents (13 à 18 ans) | 6.50 \$ | 1,95 \$ |
| Étudiants à temps plein | 6.50 \$ | 1,95 \$ |
| Adultes (19 à 64 ans) | 13,00 \$ | 4,40 \$ |
| Aînés (65 ans ou plus) | 8,00 \$ | 2,55 \$ |
| Famille (1 adulte, 2 enfants) | 16,25 \$ | 1,95 \$ |
| Groupe (10 personnes ou plus) | | 1,70 \$ |

Tableau 17 : Coût d'entrée dans les piscines – Clarence-Rockland et Ottawa
Sierra Planning and Management

2.10 Organisation interne

En ce qui concerne les effectifs, les Services communautaires consacrent les ressources suivantes à la prestation de services relatifs aux parcs et aux loisirs :



**Le directeur divise son temps entre les trois composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments, b.) services de garderie; et c.) transport en commun.*

*** La Cité compte également deux adjoints administratifs à temps plein qui relèvent du directeur des Services communautaires. Ceux-ci divisent leur temps entre deux composants des Services communautaires – a.) loisirs, arts et culture/bâtiments; et c.) transport en commun.*

L'équipe d'entretien des parcs et loisirs est composée de cinq employés à temps plein depuis 1998, date de la fusion entre la Cité de Clarence et la Cité de Rockland. Les responsabilités de l'équipe ont augmenté considérablement depuis cette date, en raison de l'augmentation du nombre d'installations récréatives dont elle doit s'occuper. Par exemple, au cours des deux dernières années, deux parcs supplémentaires ont été ajoutés l'an dernier à la liste de l'équipe, sans augmentation notée de ressources, que ce soit en main-d'œuvre ou en machines.

L'équipe a présenté plusieurs problèmes clés concernant leur capacité à fournir un niveau de service suffisant pour répondre aux besoins des résidents :

a. L'absence d'une hiérarchie définie et de descriptions des rôles ou des tâches

Tous les membres de l'équipe ont la même description de tâche pour le syndicat, soit celle d'« opérateur ». Il n'y a aucune responsabilité définie ni division entre les membres de l'équipe affectés au fonctionnement et à l'entretien des arénas et ceux qui passent la journée dehors pour assurer l'entretien d'autres bâtiments et installations extérieures. Bien que les membres de l'équipe s'entraident et travaillent ensemble afin de s'assurer que les tâches qui leur sont confiées sont effectuées, cette absence de définition entraîne plusieurs problèmes :

- i. Manque de responsabilisation : Le chef d'équipe ou d'autres membres de l'équipe de niveau supérieur affectent des tâches à l'équipe, mais parce qu'il n'y a pas de rôle défini pour chaque personne, il est facile pour une tâche de passer par les mailles du filet.

- ii. Confusion lors des vacances : Comme il n'y a pas de rôles définis, il est difficile de déterminer qui devrait prendre la relève lorsque le « chef », selon sa propre définition, est en vacances, et il n'y a pas de procédure relativement au transfert de la charge de travail et à son suivi en matière de responsabilisation.
- iii. Échelles salariales : Les membres plus jeunes du personnel ont indiqué qu'ils suivent une formation afin de s'assurer d'être formés adéquatement pour leur poste. Il est difficile de déterminer si cela se traduira par une augmentation salariale, compte tenu du fait que les membres existants du personnel, qui n'ont pas ces qualifications, sont payés selon la même échelle.
- iv. Qualifications requises : À l'heure actuelle, il n'y a pas d'exigences relatives aux qualifications pour les nouveaux membres du personnel en ce qui concerne l'entretien ou la gestion. Cela fait en sorte qu'il est difficile pour les membres existants du personnel de les entraîner compte tenu de leurs propres contraintes en matière de ressources, et le service est donc vulnérable aux procès potentiels et aux autres plaintes relativement aux niveaux d'entretien. Cela dissuade également les employés existants de suivre une formation officielle.

b. Manque d'espace

L'équipe existante travaille principalement à partir du garage situé dans le district commercial de Rockland. Toutefois, au cours des dernières années, la Cité a loué les bureaux constituant la partie intérieure du garage à la banque alimentaire locale et à une banque de vêtements. Cela a entraîné les problèmes suivants :

- i. Un manque d'espace de bureau : En fait, il n'y a d'espace de bureau officiel pour aucun membre de l'équipe, ainsi ils doivent manger leur dîner dans la cour et il y a un manque général d'organisation et de coordination et de classement de notes.
- ii. Un manque d'espace d'entreposage : le personnel a besoin d'entreposage intérieur pour les camions, les machines et d'autres équipements. Sans accès à cet espace, l'équipement a dû être entreposé à l'intérieur d'autres emplacements dans la Cité (voir les problèmes associés qui s'ensuivent), et dans certains cas à l'extérieur, ce qui n'est pas propice pour les exigences d'entretien et de soins à long terme relatives à l'équipement.

c. Multiples emplacements pour l'entreposage

À l'heure actuelle, l'équipe travaille principalement à partir du garage situé dans le district commercial de Rockland. Cet espace ne satisfait pas à leurs besoins en ce qui concerne a.) l'espace en général, et b.) l'espace intérieur. Pour cette raison, elle a commencé à conserver l'équipement à tout emplacement appartenant à la Cité où l'on trouve de l'espace d'entreposage.

Cela entraîne les problèmes suivants :

- i. Pertes d'efficacité associées au fait que l'équipement est dispersé à différents emplacements de la Cité. De plus, comme il n'y a pas d'emplacement désigné pour chaque équipement, les membres de l'équipe ne sont pas toujours entièrement sûrs de l'endroit où se trouve un outil ou une machine.
- ii. Le fait qu'ils doivent entreposer de l'équipement à l'extérieur alors qu'il devrait réellement se trouver à l'intérieur, dans un endroit protégé, réduit la durée de vie des machines.

d. Pénurie de main-d'œuvre

L'équipe est composée de cinq travailleurs à temps plein. Cela n'a pas changé depuis 1998 en dépit de la charge de travail croissante. Trois de ces employés sont syndiqués depuis plus de 20 ans et ont donc droit à cinq semaines de vacances par an. Ainsi, six mois de travail par an sont perdus. En général, l'équipe est d'accord pour dire qu'elle ne compte pas assez de membres pour effectuer toutes les tâches requises. La contrainte est particulièrement importante en hiver, car ils perdent un employé pour l'exploitation des aréas. Cela entraîne les problèmes suivants :

- i. Souvent, les réparations ne sont effectuées que lorsque les problèmes deviennent un danger pour la sécurité.
- ii. L'entretien et les modernisations réguliers ne sont pas effectués, ce qui réduit la durée de vie des installations et des infrastructures.
- iii. Les installations plus anciennes deviennent relativement peu attrayantes, car l'équipe n'a pas de temps à consacrer à l'entretien « esthétique ». Un exemple est l'aréna de Clarence Creek, qui, selon l'équipe, avait besoin d'être repeint depuis au moins dix ans; toutefois, ce travail n'a été effectué que récemment.
- iv. Un manque de formation : parce qu'il n'y a pas suffisamment de temps, le personnel ne suit aucune formation.

e. Compressions budgétaires

Empiriquement, l'équipe a indiqué que le budget d'entretien a diminué au cours des dernières années. Cela signifie que tout entretien « non urgent » est reporté. Le manquement à effectuer l'entretien annuel des installations et des infrastructures cause un problème lorsqu'elles finissent par tomber en panne en raison d'un manque d'entretien régulier.

Un examen des municipalités de taille comparable révèle que les Services communautaires comptent relativement moins de membres du personnel pour s'acquitter de leurs responsabilités. Il faut également noter que Clarence-Rockland est plutôt unique, car l'équipe d'entretien qui sert les bâtiments récréatifs et les installations extérieures sert également les installations de garde d'enfants de la Cité. Pour cette raison, le personnel et son budget sont exploités au maximum par rapport à des communautés de taille comparable. Bien que des données concrètes sur le nombre exact d'employés par rapport aux responsabilités spécifiques ne soient pas disponibles, il est clair que la répartition des responsabilités du personnel des Services communautaires entre les installations récréatives, les services de garde et le transport est plutôt unique.

Toutefois, la pénurie perçue de ressources est également exagérée en raison de l'absence d'une hiérarchie et d'une organisation internes claires. Cela entraîne une perte de temps et de ressources qui pourraient être utilisés de façon plus efficace.

Nous fournissons dans la section 3 des recommandations à cet égard concernant l'amélioration de l'organisation interne et l'harmonisation des effectifs.

3 Recommandations

3.1 La vision :

Une communauté dynamique, qui tire parti des actifs naturels et bâtis de notre communauté et de nos hameaux ruraux pour offrir aux résidents et aux visiteurs ce qu'il y a de mieux en matière d'expériences récréatives intérieures et extérieures.

3.2 La mission :

Maximiser la capacité des installations et des services récréatifs de haute qualité pour appuyer le développement résidentiel et économique.

3.3 Principes directeurs :

A : Tirer parti des loisirs pour bâtir une communauté en santé

- En reconnaissant le rôle joué par la récréation pour favoriser les modes de vie sains et les interactions sociales, la Cité s'efforcera de s'assurer que les services sont fournis, entretenus et améliorés convenablement.
- La Cité encouragera la participation dans les sports à tous les âges, ainsi que la poursuite de modes de vie sains et actifs.
- La Cité facilitera la santé et le bien-être grâce à des occasions récréatives passives et actives, qui permettent aux résidents de maximiser la participation aux activités récréatives dans leur vie quotidienne.

B : Rendre les activités récréatives accessibles pour tous

- Les Services communautaires continueront à explorer et à mettre en œuvre des façons d'éliminer les obstacles qui pourraient empêcher les résidents de participer aux activités récréatives. Cela inclut, notamment, les obstacles physiques, financiers et sociaux qui pourraient être portés à l'attention de la Cité.
- Les Services communautaires travailleront afin de s'assurer que tous les résidents, urbains et ruraux, bénéficient d'un accès équitable à des activités récréatives officielles et non structurées, tout en reconnaissant la distribution existante des installations et les demandes de centralisation des fonctions.
- La Cité sera proactive en matière de planification active des transports et d'investissement dans les infrastructures qui connectent les résidents à la programmation et aux installations récréatives, tout en faisant la promotion du transport actif comme mode de déplacement.
- La Cité jouera un rôle actif pour favoriser les partenariats, dans le but de développer des occasions pour les jeunes de participer à des activités organisées et à des activités non organisées au sein de la communauté où ils habitent.
- Avec la croissance de la population des adultes plus âgés et des personnes âgées, la Cité travaillera avec ses partenaires pour élargir la gamme de programmes et de

services de loisirs actifs et sociaux mis à la disposition de ce groupe d'âge.

- La Cité veillera à ce que des espaces suffisants dans les installations et une allocation suffisante de temps et de programmes soient offerts à un coût abordable pour permettre la participation.
- La Cité continuera à investir dans des installations récréatives intérieures et extérieures à l'échelle du voisinage, en plus d'installations à l'échelle régionale, afin de fournir une gamme diversifiée d'occasions récréatives passives et actives à tous les résidents.

C : S'ouvrir à l'environnement naturel

- La Cité continuera à s'ouvrir à son environnement naturel et à développer les occasions fournies par ces actifs, par l'entremise de l'examen d'options d'aménagement qui conservent les habitats sensibles, tout en élargissant les occasions pour les résidents d'en bénéficier dans le cadre d'activités récréatives passives et actives.
- La Cité cherchera à maximiser l'utilisation publique de ses parcs et de ses actifs riverains grâce à des festivals et des événements.
- La Cité encouragera l'aménagement qui facilite l'utilisation du secteur riverain de Clarence-Rockland, de ses sentiers et des autres environnements naturels à des usages récréatifs passifs et actifs, et accordera la priorité à de tels projets.

D : Encourager les alliances et les partenariats positifs

- Lorsque cela est approprié, la Cité cherchera à conclure des partenariats avec d'autres fournisseurs du secteur public, du secteur communautaire et du secteur privé afin de faciliter la prestation d'une gamme variée de services récréatifs.
- Les Services communautaires reconnaissent la valeur des partenariats pour l'aménagement des installations, l'exploitation et le développement de programmes. Le service s'efforcera d'assurer l'utilisation la plus efficace des ressources de la Cité afin de maximiser toutes les occasions de développement de partenariats avec d'autres municipalités, des conseils scolaires et d'autres institutions.
- La Cité s'efforcera de conserver les partenariats fructueux existants avec des partenaires et des exploitants de programmation des activités récréatives, et de rechercher des occasions mutuellement bénéfiques de les développer.
- La Cité continuera à fournir un ensemble principal de festivals et d'événements qui plaisent à un large éventail de résidents et qui attirent des visiteurs à Clarence-Rockland. La Cité adoptera un rôle de facilitateur afin d'aider les membres de la communauté qui ont besoin de soutien pour fournir des événements plus spécialisés.

E : Fournir l'infrastructure nécessaire

- La Cité s'efforcera d'assurer la prestation et l'entretien d'infrastructures récréatives qui satisfont aux besoins de la communauté et qui reflètent la diversité des intérêts, des âges et des capacités.
- La Cité continuera à maintenir des normes strictes en matière d'entretien des installations et effectuera une planification efficace du remplacement des installations et des infrastructures, selon ce qui est requis au fil du temps.
- La Cité continuera à travailler avec des partenaires d'exploitation afin que les installations qui lui appartiennent soient entretenues conformément à ses normes, et que les opérateurs continuent à exploiter les installations appartenant à la Cité de façon financièrement responsable, y compris en planifiant des réserves et en y cotisant, le cas échéant.

F : Prestation de services efficace et efficiente

- La Cité s'efforcera de fournir un niveau élevé de service à la clientèle et d'entretien des installations à la communauté, qui est sensible aux besoins actuels et futurs.
- La Cité, grâce à son rôle de principal coordinateur du système local de loisirs, veillera à ce que les outils, les ressources et les soutiens requis soient disponibles pour que des occasions récréatives soient fournies de manière efficiente et efficace.

3.4 Buts et objectifs

But 1 : Favoriser la santé, le bien-être et la vie active

Objectifs :

- Encourager l'activité physique comme mode de vie et la qualité de vie par l'entremise de la programmation.
- Offrir des occasions de participer à des activités récréatives à tous les membres de la communauté, quels que soient leur âge, leurs capacités, leur ethnicité et leur revenu.
- Veiller à ce que cela soit réalisé dans le centre urbain et dans les communautés rurales de la Cité.

But 2 : Maximiser l'accès aux activités, aux programmes et aux événements à vocation communautaire et récréative.

Objectifs :

- Développer la programmation officielle des activités récréatives dans les hameaux ruraux de la Cité, afin que tous les résidents aient un accès équitable aux occasions récréatives.
- Tirer parti de partenariats nouveaux et existants afin d'augmenter la programmation des activités récréatives dans chacune des communautés de la Cité.
- Fournir des installations qui offrent des occasions pour des activités récréatives toute l'année, en reconnaissant la confluence entre les activités extérieures et les espaces intérieurs complémentaires.

- Améliorer l'accès à la programmation des activités récréatives grâce à la conception d'installations accessibles et la prestation de programmes et d'équipements appropriés pour les personnes ayant des besoins spéciaux.
- Développer un ensemble principal de festival et d'événements qui ciblent un large éventail de résidents et de visiteurs à Clarence-Rockland, tout en fournissant un soutien aux groupes qui cherchent à fournir des événements qui ciblent des groupes démographiques spécifiques.

But 3 : Cibler les enfants et les jeunes grâce aux activités récréatives

Objectifs :

- Encourager une vie saine et active pour les enfants et les jeunes en offrant une gamme de services récréatifs. Cela devrait accorder la priorité au développement des programmes offerts aux adolescents (de 13 à 18 ans).
- Investir dans une infrastructure récréative traditionnelle et non traditionnelle, qui encourage la participation des jeunes à l'exercice physique et au sport dans les communautés constitutives de la Cité.

But 4 : Accorder la priorité aux occasions récréatives extérieures et les améliorer grâce à l'aménagement de sentiers, de pistes cyclables et de parcs

Objectifs :

- Investir dans les parcs actuels afin d'améliorer leur utilité pour les membres de la communauté.
- Améliorer l'aménagement et l'utilisation de sentiers multifonctionnels afin de permettre une gamme d'activités récréatives passives et actives.
- Mettre en relation les résidents ruraux avec des occasions récréatives dans les communautés rurales de la Cité.
- Améliorer les connexions entre les sentiers existants afin de relier toutes les zones de la communauté.
- Fournir une norme d'aménagement uniforme pour les pistes cyclables dans toute la Cité.
- Améliorer le niveau de service dans les parcs et les espaces ouverts de Clarence-Rockland, afin de fournir des expériences récréatives passives et actives de qualité supérieure aux résidents de tous les âges.
- Travailler avec les développeurs pour augmenter la qualité et la variété des infrastructures dans les parcs nouveaux et existants.

But 5 : Investir dans le secteur riverain de la Cité en tant que projet à long terme touchant plusieurs générations

Objectifs :

- Améliorer l'accès du public au secteur riverain de la Cité en tant qu'actif pour les loisirs et les activités récréatives.
- Améliorer la connectivité le long du secteur riverain de la Cité afin de développer des occasions d'apprécier cet actif de façon passive.
- Tirer parti de nouveaux aménagements pour augmenter le nombre de terrains dont la Cité est propriétaire le long de la rivière des Outaouais.

But 6 : Renouvellement des installations et investissement

Objectifs :

- Maximiser l'utilisation des actifs existants grâce à des investissements dans les améliorations et le renouvellement. Cela nécessite une comparaison entre les coûts et les avantages du renouvellement des installations et ceux qui sont requis pour de nouvelles constructions.
- Étudier toutes les occasions d'aménagement d'infrastructures récréatives en tirant parti des programmes de financement qui existent au niveau fédéral, provincial ou autre.
- Assurer la planification des immobilisations à long terme pour le renouvellement des infrastructures en tant que principe de durabilité opérationnelle.

- Soutenir des investissements dans des installations qui améliorent les occasions pour les usages polyvalents ou les usages alternatifs, afin d'améliorer l'utilisation et la génération de revenus.
- Assurer un investissement efficace dans des infrastructures récréatives modernes qui maximisent les avantages pour les résidents et les visiteurs.
- Veiller à ce que les Services communautaires aient suffisamment de ressources pour entretenir tous les actifs récréatifs qui appartiennent à la Cité selon des normes strictes afin d'assurer leur utilité continue pour les résidents.
- Veiller à ce que les Services communautaires maximisent l'efficacité avec laquelle ils utilisent leurs ressources pour exploiter et maintenir l'inventaire d'actifs récréatifs de la Cité.

But 7 : Soutenir et encourager l'accès aux installations et aux programmes pour tous les résidents, et créer des partenariats dans ce but

Objectifs :

- Maintenir et développer les partenariats fructueux existants avec les exploitants d'installations afin de fournir un accès à une vaste gamme d'installations et de programmes récréatifs.
- Rechercher constamment de nouvelles façons de développer des programmes pour les résidents ruraux, en partenariats avec les conseils scolaires, les sociétés

récréatives, les exploitants, les organismes sans but lucratif et d'autres organismes.

- Examiner des options flexibles en matière de programmes pour améliorer la participation des résidents ruraux aux activités récréatives (p. ex., programmes mobiles).
- Développer la gamme de programmes pour les aînés afin d'inclure des activités sociales et des activités plus actives.
- Identifier des occasions potentielles de travailler avec les développeurs pour augmenter l'accès aux aires de parc, aux sentiers et aux infrastructures extérieures, dans le cadre du processus d'aménagement.

3.5 Recommandations relatives aux installations récréatives intérieures

3.5.1. Glace intérieure

Recommandation 1 : *Surveiller l'utilisation de la glace intérieure aux arénas de Clarence-Rockland et de Clarence Creek en fonction de l'utilisation maximale (obtenue régulièrement d'année en année). Selon les prévisions de croissance, une aire de glace supplémentaire serait requise légèrement après la durée du plan, au-delà de l'horizon de planification actuel. De plus, pendant la durée de ce plan et compte tenu de la croissance démographique prévue, faire faire le travail nécessaire pour permettre une nouvelle surface de glace intérieure avant la date à laquelle la population de la Cité atteindra une norme de 1 glace intérieure par 11 000 résidents.*

La Cité devra identifier la forme la plus appropriée pour une nouvelle aire de glace. Conditionnellement à ce que l'aréna Jean Marc Lalonde soit mis hors service en tant qu'installation de surface de glace, les options suivantes sont disponibles :

- *bâtir autour de l'aréna de Clarence Creek; investir dans les alentours et donner une nouvelle vie à un actif plus vieux; OU*
- *construire un nouvel aréna à deux aires de glace et mettre hors service l'aréna de Clarence Creek.*

Justification : Bien que l'utilisation de l'aréna de Clarence-Rockland soit relativement bonne, celle de l'aréna de Clarence Creek est considérablement inférieure. Clarence Creek aurait une occasion de jouer un rôle plus pour satisfaire les besoins en matière de glace des résidents de Clarence-Rockland, particulièrement compte tenu de son emplacement central au sein de la municipalité.

L'aréna de Clarence Creek devrait satisfaire aux besoins croissants en matière de glace associés à la croissance démographique prévue; toutefois, la Cité devra surveiller l'utilisation et commencer à planifier l'aménagement d'une quatrième aire de glace intérieure une fois que l'utilisation dans les deux arénas s'approchera de la capacité aux heures de pointe.

Recommandation 2 : *Mettre hors service l'aréna Jean Marc Lalonde et identifier des occasions de la transformer en installation récréative intérieure non fondée sur la glace, fournissant des occasions de s'adonner à une gamme d'activités sportives et récréatives.*

Justification : Le bâtiment de l'aréna Jean Marc Lalonde (JML) est en bon état physique et pourrait accueillir l'espace requis pour les sports et les activités récréatives. De plus, le bâtiment est situé au centre-ville de Rockland, à proximité des écoles et d'autres infrastructures récréatives. Les dimensions de l'ancienne surface de glace sont propices à une transformation en installation de sport intérieure mixte.

Cependant, il est important de noter que l'aréna JML reste actuellement une option viable pour satisfaire les besoins futurs de la Cité en matière de glace. Ainsi, les pour et les contre du réaménagement de ce bâtiment à d'autres fins qui élimineraient sa capacité à satisfaire aux besoins futurs en matière de glace doivent être soupesés attentivement.

Recommandation 3 : Conclure un partenariat avec les conseils scolaires locaux afin de partager le coût de la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde en installation récréative intérieure non fondée sur la glace.

Justification : Les conseils scolaires locaux ont pris contact avec la Cité en indiquant qu'ils avaient besoin de gymnases supplémentaires pour les cours d'éducation physique, dans le contexte du nombre croissant d'inscriptions. L'aréna Jean Marc Lalonde est situé à proximité de quatre écoles locales, et est donc en bonne position pour servir de gymnase supplémentaire pour les conseils scolaires.

3.5.2. Centres communautaires

Recommandation 4 : Effectuer l'entretien nécessaire dans les salles communautaires existantes afin d'améliorer leur attrait pour les réservations.

Justification : Les centres communautaires de la Cité constituent des points centraux à l'intérieur des communautés respectives qui répondent à des besoins importants sur le plan civique et social. À l'heure actuelle, ces installations sont sous-utilisées. La priorité devrait être accordée aux problèmes d'entretien des salles communautaires Clarence Creek et Jean Marc Lalonde afin de s'assurer que ces installations continuent de fonctionner à leur plein potentiel.

Recommandation 5 : Ne pas planifier des salles communautaires supplémentaires pendant la durée du plan.

Justification : La croissance démographique prévue devrait avoir lieu principalement dans le centre urbain de Rockland. Les communautés rurales ne devraient connaître qu'une croissance démographique minimale pendant la durée du plan. La consultation effectuée dans le cadre du présent plan directeur n'a identifié aucun souhait pour des salles communautaires supplémentaires dans les deux communautés qui n'en ont aucune, à savoir Clarence Point et Cheney. Les membres de ces communautés semblent satisfaits de se rendre dans les communautés voisines pour utiliser ces installations.

Recommandation 6 : Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.

Justification : La municipalité a transféré la responsabilité de la programmation des activités récréatives à Clarence-Rockland pour les groupes autres que les usagers au YMCA-YWCA de la région de la capitale. Le YMCA possède les compétences et les ressources nécessaires pour fournir des programmes dans les salles communautaires rurales.

La municipalité finance l'exploitation et l'entretien des salles communautaires – l'absence de programmes est une occasion ratée d'améliorer l'utilisation de ces actifs.

Recommandation 7 : *Si un partenariat avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland n'est pas conclu, la Cité devrait évaluer de façon proactive des options en matière de programmes dans les salles communautaires rurales.*

Justification : La municipalité finance l'exploitation et l'entretien des salles communautaires – l'absence de programmes est une occasion ratée d'améliorer l'utilisation de ces actifs.

Recommandation 8 : *Fournir aux comités de loisirs le droit de premier refus pour les réservations des salles communautaires de la Cité.*

Justification : Bien qu'il soit important d'étendre l'utilisation des salles communautaires de la Cité à une programmation des activités récréatives plus structurée, il est également essentiel qu'elles conservent leur fonction actuelle d'espaces de rassemblement social dans les communautés locales. Par conséquent, pour que les comités récréatifs locaux puissent continuer à développer des liens sociaux au sein de leur communauté, ils devraient avoir un droit de premier refus pour les réservations au fur et à mesure que la Cité et

le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland entament la programmation plus active de ces installations.

3.6 Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures :

3.6.1. Terrains de balle

Recommandation 9 : *Investir dans une installation à deux terrains de balle sur la durée du plan pour faciliter les matchs dans le cadre de ligues et de tournois. Cela pourrait être associé à des terrains de soccer de taille réglementaire pour répondre au nombre croissant d'inscriptions au soccer.*

Justification : Les sports de balle deviennent de plus en plus populaires à Clarence-Rockland, et ils sont particulièrement populaires dans les communautés rurales de la Cité, là où il n'y a pas d'accès local immédiat à d'autres installations récréatives. Un terrain de balle double facilitera la croissance des ligues existantes et permettra à la Cité d'être hôte de tournois et de compétitions. L'idéal serait que l'installation fasse partie d'un complexe qui inclurait un terrain couvert en gazon.

Recommandation 10 : *La Cité devrait constituer une réserve foncière proactive sur la durée du plan pour l'aménagement d'une installation à deux terrains de balle, pouvant être associés à des terrains de soccer de taille réglementaire.*

Justification : L'aménagement d'une installation à deux terrains de balle et de terrain de jeux associés nécessitera un investissement considérable dans des terrains. Dans le contexte de nouveaux aménagements résidentiels prochains, la planification proactive de

ce terrain devrait être effectuée, par l'entremise d'un processus de réserve foncière, au fur et à mesure de l'aménagement.

3.6.2. Terrain de soccer

Recommandation 11 : *La Cité devrait envisager l'aménagement d'un complexe intégré et soccer et de base-ball en tant que projet ambitieux à long terme. Le complexe devrait inclure un terrain couvert en gazon, en plus de deux terrains de balle. Cela nécessitera l'établissement d'une réserve foncière et une planification pendant la durée du plan.*

Justification : Le soccer et le base-ball sont des sports à popularité croissante à Clarence-Rockland. Ils constituent également une solution de rechange viable aux activités récréatives et aux sports plus coûteux. Une installation intérieure de soccer permettra aux athlètes locaux de s'entraîner toute l'année et de rivaliser avec d'autres ligues de la région. Un terrain de balle double permettra à la Cité d'augmenter le nombre d'inscriptions au base-ball selon la demande latente, et d'organiser des tournois.

3.6.3. Terrain de tennis

Recommandation 12 : *Entretenir les terrains de tennis existants conformément à des normes de jeu acceptables sur la durée du plan, conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.*

Justification : La Cité est bien servie par les terrains de tennis, selon les normes fondées sur une population comparable. La consultation publique n'a révélé aucun besoin insatisfait pour des terrains de tennis pendant la durée du plan.

3.6.4. Aires de jeux d'eau / Parcs à jets d'eau

Recommandation 13 : *Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Bourget en 2016.*

Justification : L'installation d'une aire de jeux d'eau à Bourget harmonisera la Cité de Clarence-Rockland avec les normes de communautés comparables, en plus d'améliorer l'accès à ces installations pour les résidents ruraux.

Recommandation 14 : *Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Clarence Creek à court terme.*

Justification : L'installation d'une troisième aire de jeux d'eau, à Clarence Creek, permettra à la Cité d'atteindre les normes de communautés comparables, en plus d'augmenter l'accès à ces installations pour les résidents ruraux.

Recommandation 15 : *Surveiller l'usage communautaire et les souhaits énoncés pour des aires de jeux d'eau, avec l'option d'inclure une quatrième aire de jeux d'eau près de la fin de la durée du plan – pourrait faire partie du parc du groupe régional ou de l'aménagement riverain.*

Justification : L'installation d'une deuxième aire de jeux d'eau à Rockland près de la fin de la durée du plan améliorerait l'accès à ces installations pour les résidents qui habitent dans le centre urbain croissant de Rockland.

3.6.5. Secteur riverain

Recommandation 16 : Procéder à l'aménagement riverain prévu financé par les droits d'aménagement, toutefois mettre l'accent sur l'analyse des contraintes plutôt que sur la conception.

Justification : La communauté souhaite clairement améliorer l'accès aux infrastructures du secteur riverain de la Cité. La vision de la communauté pour le secteur riverain a été formulée clairement lors de la consultation effectuée pour le présent plan directeur (fournie sous pli distinct). La Cité a consacré des fonds de son budget financé par les frais d'aménagement pour faire avancer le processus d'amélioration de l'accès public au secteur riverain, lesquels seraient utilisés rapidement par l'entremise d'un exercice de conception. À la place, le présent plan directeur recommande que ces fonds soient utilisés pour identifier les obstacles à l'aménagement, ce qui permettrait alors de guider un exercice de conception plus concret.

Recommandation 17 : Axer l'aménagement riverain sur la zone riveraine de Rockland et les liens avec le centre urbain : Effectuer un exercice de planification secondaire afin d'examiner les problèmes de connectivité avec la zone riveraine en traversant la route de comté 17.

Justification : L'aménagement riverain à Rockland représente une occasion d'examiner l'amélioration de la connectivité entre le bord de l'eau et les quartiers en développement au nord de la route de comté 17 et le centre urbain plus large de Rockland.

3.6.6. Pistes cyclables

Recommandation 18 : L'aménagement de pistes cyclables devrait être fait par phases, et la première phase comportera des connexions dans le centre urbain. Les connexions rurales aux pistes cyclables urbaines devraient constituer la deuxième phase de l'aménagement.

Justification : Il y a davantage d'occasions de créer des liens grâce aux pistes cyclables dans le centre urbain de Rockland : Cette phase nécessitera probablement moins d'investissements et pourrait être utilisée par un plus grand nombre de cyclistes que des pistes cyclables rurales. Les pistes cyclables urbaines devraient alors constituer une base sur laquelle des connexions avec les régions rurales pourront être réalisées.

Recommandation 19 : L'aménagement de pistes cyclables rurales devrait cibler le sentier existant dans les comtés unis.

Justification : Pour être un investissement efficace, tout aménagement de pistes cyclables doit tirer parti de l'infrastructure existante.

Recommandation 20 : Procéder à l'investissement connexe dans les pistes et les réseaux cyclables, conformément à l'étude de base DC.

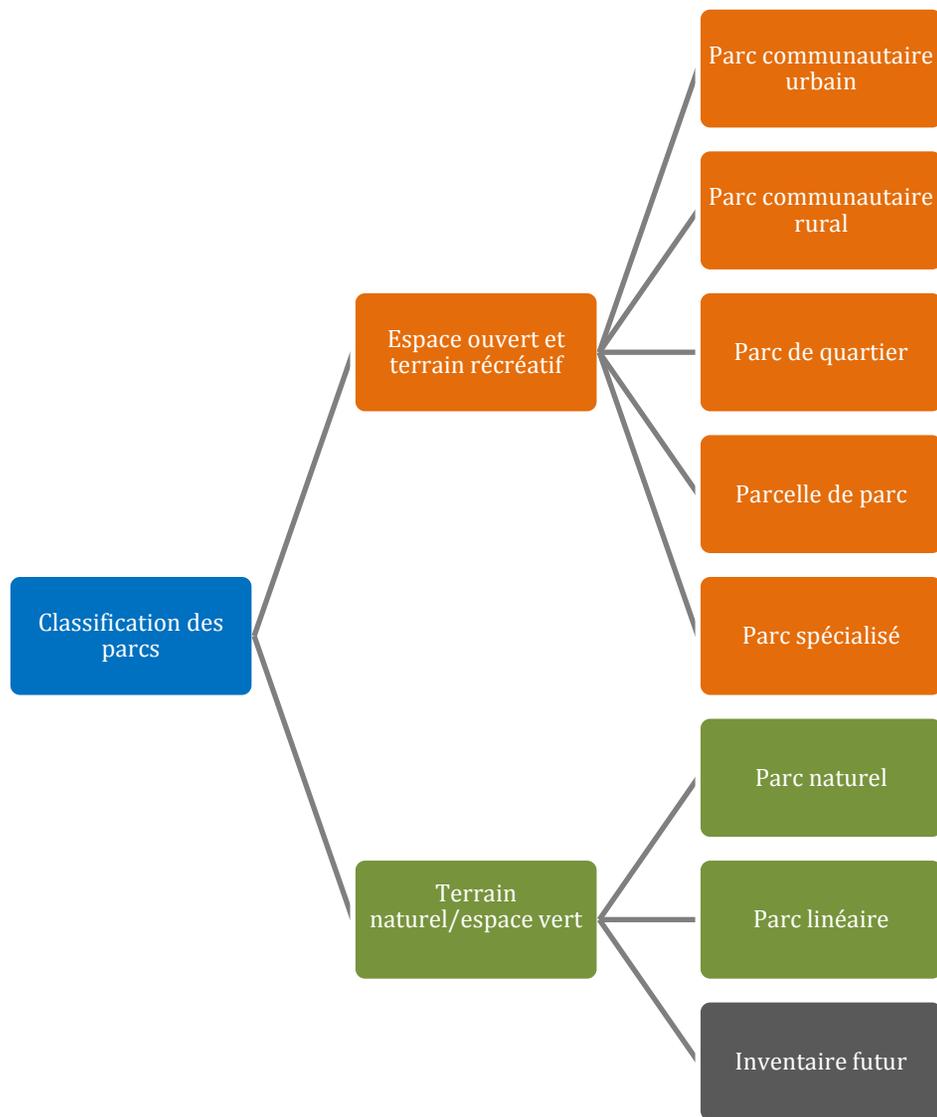
Justification : Ces fonds ont été réservés à cette fin, et la consultation réalisée dans le cadre du présent plan directeur a indiqué une demande claire pour ces services.

3.6.7. Parcs

Recommandation 21 : *Adopter un système de classification des parcs dans le cadre du processus du plan directeur.*

Justification : À l'heure actuelle, la Cité de Clarence-Rockland ne possède pas de système de classification des aires de parc pour guider les exercices futurs de planification de parcs. Les systèmes de classification des aires de parc servent d'outil de référence pour guider la Cité lors de l'aménagement de nouveaux parcs et d'investissements dans des parcs existants qui ne répondent peut-être pas à la totalité des besoins communautaires, afin qu'ils atteignent leur plein potentiel.

Grâce à un examen de l'inventaire des aires de parc existantes de la Cité et des espoirs du personnel relativement au système de parcs, nous recommandons l'adoption du système suivant de classification des parcs :



Parc communautaire urbain :

Inclut : Une gamme d’usages récréatifs passifs et actifs, y compris des activités intérieures et extérieures. Peut contenir des installations récréatives intérieures telles que des arénas et des salles communautaires, et des infrastructures extérieures telles que des terrains sportifs et des terrains de balle.

Sert : Tous les résidents de la Cité.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Parc Simon

Parc communautaire rural :

Inclut : Une gamme d’usages récréatifs passifs et actifs, y compris les terrains de sport et d’autres installations sportives particulières. Peut inclure une salle communautaire ou un aréna.

Sert : Principalement les résidents de la communauté rurale dans laquelle il est situé.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Parc Bernard Valiquette (Bourget)

Parc de quartier :

Inclut : Installations récréatives passives et actives – principalement à l’extérieur, pour un usage quotidien plutôt que pour les compétitions. p. ex., terrain de jeux.

Sert : Voisinage local (dix minutes à pied).

Taille : Environ 1 à 3 ha.

Exemple : Parc Deschamps

Parcelle de parc :

Inclut : Infrastructure passive seulement.

Sert : Voisinage local.

Taille : Généralement, une seule parcelle irrégulière ou de petite taille.

Exemple : Parc Heritage sur la rue Laurier.

Parc spécialisé :

Inclut : Usages spécialisés que l’on ne trouve pas dans d’autres parcs, tels qu’un parc spécialisé, des jardins communautaires, un point de mise à l’eau, etc.

Sert : Tous les résidents de la Cité.

Taille : Selon les infrastructures qu’il contient.

Exemple : Parc Du Moulin, parc à chiens.

Parc naturel :

Inclut : Terrain important sur le plan environnemental. L’aménagement est généralement limité à des sentiers.

Sert : Tous les résidents de la Cité.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Parc naturel Lavigne

Parc linéaire :

Inclut : Sentiers ou pistes cyclables.

Sert : Tous les résidents de la Cité, et des visiteurs dans certains cas.

Taille : Selon la configuration.

Exemple : Sentier récréatif Prescott-Russell.

Recommandation 22 : Adopter les cibles suivantes en matière de provisions pour les aires de parc pendant la durée du plan.

| Type de parc | Cible suggérée en matière de provision |
|----------------------------------|--|
| Parc communautaire urbain | 0,5 ha par 1 000 résidents urbains. (Norme actuelle : 0,37) |
| Parc communautaire rural | 1 par communauté rurale. |
| Parc de quartier | 1 à dix minutes de marche pour tous les quartiers résidentiels qui ne sont pas servis par un parc communautaire urbain ou rural. Devrait inclure les infrastructures typiques pour un espace de jeux. |
| Parcelle de parc | Là où les terrains détenus par la municipalité sont trop petits pour permettre l'aménagement d'infrastructures. Des parcelles de cette nature ne doivent pas être recherchées activement lors du processus de lotissement. |
| Parc spécialisé | Là où il y a une demande pour des installations spécialisées. |
| Parc naturel | Aménagé là où le terrain acquis est important sur le plan environnemental, à la discrétion de la municipalité. |
| Parc linéaire | Là où il y a une demande pour l'acquisition de parcelles. |

Voici les recommandations spécifiques relatives aux communautés et aux aires de parc :

Recommandation 23 : *Identifier les options pour l'aménagement d'un parc communautaire urbain dans le développement du groupe régional.*

Justification : Une pratique exemplaire en matière de provision d'aires de parc urbaines correspond à 0,5 ha de parc communautaire urbain par 1 000 résidents. Le parc Simon sert actuellement la municipalité à cet égard; toutefois, au fur et à mesure que le centre urbain de Rockland se développe et s'éloigne du centre-ville traditionnel, il existe une occasion d'améliorer le niveau actuel de provision et de créer un deuxième parc communautaire urbain au sein de l'aménagement du Groupe régional. Le concept de ce développement est un village urbain ayant des connexions avec le bord de l'eau, se prêtant à un emplacement pour un deuxième parc communautaire urbain.

Recommandation 24 : *Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau dans le parc Bernard Valiquette.*

Justification : La Cité a affecté des fonds pour ce projet et il existe une demande claire pour cette installation à Bourget.

Recommandation 25 : *Surveiller les exigences pour un parc de quartier supplémentaire, si des subdivisions supplémentaires sont approuvées à l'extérieur des limites actuelles de la communauté.*

Justification : Bourget est actuellement bien servie en ce qui concerne les parcs de quartier; toutefois, si des développements supplémentaires ont lieu à l'extérieur de la frontière actuelle de la communauté, les nouveaux résidents seraient probablement

insuffisamment servis relativement à un accès proche aux infrastructures des parcs de quartier.

Recommandation 26 : *Entretien du parc Cheney. Tenir compte de l'ajout d'infrastructures pour les enfants de moins de 10 ans; p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome, à moyen terme.*

Justification : Selon les normes fondées sur la population et l'accès aux infrastructures récréatives à l'échelle du quartier, Cheney est bien servie. La communauté souhaite obtenir des infrastructures supplémentaires dans ce parc pour servir les enfants de moins de 10 ans.

Recommandation 27 : *À l'heure actuelle, Clarence Creek est bien servie par des parcs. La Cité devrait surveiller l'aménagement du lotissement futur afin d'évaluer les exigences pour des parcs de quartier supplémentaires.*

Justification : Le processus de lotissement futur ajouterait des résidents à Clarence Creek à l'écart de la limite traditionnelle de peuplement. Ainsi, les nouvelles résidences pourraient être situées trop loin des infrastructures de parc existantes à l'échelle du quartier.

Recommandation 28 : *Procéder à l'aménagement du parc Mountainview à Clarence Point en tant que parc de quartier.*

Justification : Ce parc permettra d'améliorer l'accès aux infrastructures à l'échelle du quartier pour les résidents de Clarence Point et est déjà prévu dans le budget d'immobilisations de la Cité.

Recommandation 29 : *Évaluer la faisabilité de la fourniture d'un planchodrome au parc Hammond pendant la durée du plan.*

Justification : Hammond est bien servie par des parcs. Le développement futur dans le lotissement JML sera bien servi par le parc actuel. Les résidents ont indiqué que le parc n'avait pas suffisamment d'infrastructures pour les jeunes plus âgés.

Recommandation 30 : *Maintenir la relation avec le conseil scolaire qui permet au public d'accéder au terrain de balle et au terrain de balle de Saint Pascal-Baylon et de les utiliser.*

Justification : L'entente actuelle assure un accès public aux infrastructures récréatives qui servent un rôle important tant pour les résidents de Saint Pascal Baylon que pour les groupes d'usagers de la Cité qui utilisent ces installations.

Recommandation 31 : *Évaluer l'intérêt public pour des installations supplémentaires derrière le centre communautaire à Saint Pascal Baylon.*

Justification : Les infrastructures communautaires à Saint Pascal Baylon sont actuellement concentrées près du terrain de balle de Saint Pascal Baylon. Il y a un terrain d'une bonne taille derrière le centre communautaire local, mais il ne sert actuellement qu'à des terrains pour jeu de fers. La Cité devrait vérifier l'appétit local pour des infrastructures supplémentaires à cet endroit qui ne dupliquent pas les infrastructures qui existent déjà dans la communauté.

Recommandation 32 : *Procéder au développement du concept de Morris Village et de l'aménagement du parc du Regional Group.*

Justification : La provision par tête est inférieure à celle de territoires comparables; toutefois, elle se rattrapera lors de l'aménagement du parc à Morris Village et du lotissement du Regional Group.

Recommandation 33 : *Limiter les investissements dans le parc à chiens actuel, étant donné que le terrain fait l'objet d'un bail de courte durée. Toutefois, fournir les investissements nécessaires pour lui permettre de fonctionner comme parc à chiens pendant la période de location. Travailler avec le comité du parc à chiens afin d'identifier les modernisations requises.*

Justification : Le parc à chiens est sur un bail à court terme et pour cette raison, il ne serait pas prudent d'effectuer des investissements importants dans cette installation. Toutefois, pour que le parc puisse fonctionner comme parc à chiens, il a besoin de certaines infrastructures qu'il ne possède pas à l'heure actuelle. Cela inclut des clôtures et un approvisionnement en eau.

Recommandation 34 : *Identifier un emplacement permanent pour le parc à chiens à court ou moyen terme.*

Justification : Le parc à chiens est une infrastructure appréciée par la communauté. Afin de s'assurer qu'il soit disponible de façon permanente aux résidents, la Cité devra identifier un terrain municipal qui pourra être aménagé en parc à chiens permanent. De plus, un emplacement permanent permettra que des investissements soient effectués pour que les usagers puissent bénéficier d'une expérience fonctionnelle de qualité. Un emplacement permanent devrait permettre les infrastructures suivantes :

- des infrastructures pour les petits chiens et les gros chiens;
- une source d'eau propre;
- des clôtures suffisamment (hautes);
- un éclairage (pourrait être auto-entretenu si l'approvisionnement en électricité n'est pas disponible);
- de multiples poubelles réparties dans le parc;
- une aire couverte en permanence afin d'obtenir de l'ombre;
- des bancs/tables pour les propriétaires.

Recommandation 35 : *Évaluer la demande pour un deuxième parc à chiens pendant la durée du plan.*

Justification : Bien que le parc à chiens soit une infrastructure relativement nouvelle à Clarence-Rockland, il s'est avéré populaire auprès de résidents de toute la municipalité. La Cité devrait évaluer la demande pour un deuxième parc à chiens pendant la durée du plan, en fonction de a.) l'utilisation du parc à chiens actuel et b.) des souhaits de la communauté pour un deuxième emplacement. En fonction de l'appétit du public, ce parc pourrait être situé dans une communauté rurale.

Recommandation 36 : *Remplacer les structures de jeux qui ont atteint la fin de leur cycle de vie conformément au plan de gestion des actifs de la Cité.*

Justification : La Cité a actuellement un plan de gestion des actifs qui identifie les investissements requis dans l'équipement de jeu ou

les remplacements devant être effectués pendant la durée du plan. Cela est fondé sur les pratiques exemplaires des fabricants en ce qui concerne le cycle de vie de remplacement.

Recommandation 37 : *Élaborer une politique sur les parcs qui identifie une utilisation appropriée, les rôles et les responsabilités des autorités, les heures, les exigences en matière de signalisation, les délits et pénalités, etc.*

Justification : La Cité n'a pas actuellement de politique sur les parcs, ce qui réduit sa capacité à réglementer l'utilisation des parcs. Bien que les résidents soient généralement satisfaits des parcs de la Cité, la sûreté et la sécurité étaient des préoccupations qui ont été révélées par la consultation.

Recommandation 38 : *Planifier des structures de jeux appropriées pour les enfants plus jeunes et les enfants plus âgés dans tous les parcs de quartier.*

Justification : Les pratiques exemplaires dans des municipalités comparables dictent que les terrains de jeux devraient fournir des infrastructures pour tous les enfants âgés de moins de 14 ans. Lorsque la Cité révisera annuellement son plan de gestion des actifs pendant la durée du plan, elle devrait s'assurer que tous les terrains de jeux contiennent des structures pour les enfants plus jeunes et les enfants plus âgés.

Recommandation 39 : *Accorder la priorité à des structures de jeux accessibles en fauteuil roulant dans les nouvelles acquisitions.*

Justification : Il n'est pas possible de remplacer toutes les anciennes structures de jeux qui ne sont pas accessibles; toutefois, cela devrait être une priorité au fur et à mesure que la Cité aborde son plan de gestion des actifs et fait l'acquisition de nouvelles structures de jeux.

Recommandation 40 : *Travailler avec le Service d'aménagement du territoire pour réviser le texte des plans officiels afin d'inclure du texte qui permettra à la municipalité de négocier avec les développeurs afin qu'ils contribuent à l'entretien du cycle de vie des structures de jeux et fournissent un financement pour les infrastructures situées dans les parcs.*

Justification : Le plan officiel de la Cité est un outil qui permet à la municipalité de négocier avec les développeurs pendant le processus de lotissement afin de s'assurer que les résidents ont accès à des infrastructures de qualité dans les parcs locaux.

Recommandation 41 : *Adopter une politique de disposition des aires de parc qui identifie le processus par l'entremise duquel la Cité identifierait les aires de parc excédentaires et évaluerait la pertinence de leur disposition.*

Justification : La Cité n'a pas actuellement de politique de disposition des aires de parc, ce qui limite la transparence avec laquelle elle peut identifier et céder les terrains excédentaires.

3.7 Recommandations relatives à la programmation

Recommandation 42 : *Travailler avec les comités de loisirs ruraux pour identifier les priorités relatives à la programmation rurale dans chaque communauté.*

Justification : Un objectif du plan directeur consiste à améliorer l'accès à la programmation des activités récréatives pour les résidents ruraux; toutefois, cela doit être fait en partenariat avec les comités de loisirs ruraux et les groupes d'utilisateurs qui fournissent les programmes existants. Ainsi, la programmation ne sera pas offerte en double et les programmes élaborés reflèteront avec exactitude les besoins des communautés rurales.

Recommandation 43 : *Mettre l'accent sur l'élargissement de la programmation à l'intention des résidents ruraux, en utilisant les salles communautaires comme points d'ancrage.*

Justification : Les salles communautaires sont les lieux de rassemblement centraux au sein des communautés rurales. Elles sont actuellement sous-utilisées, et en tant qu'actifs municipaux, il faudrait en tirer parti lors de l'élargissement de la programmation aux communautés rurales.

Recommandation 44 : *Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales.*

Justification : Jusqu'à maintenant, le partenariat entre le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland et la Cité de Clarence-Rockland a permis aux résidents d'avoir accès à une programmation des

activités récréatives de qualité pour tous les âges. En tant que partenaire de la communauté ayant des connaissances étendues et une grande expérience en matière de programmation des activités récréatives, en général et à l'échelle locale, le YMCA-YWCA est un choix évident à cet égard.

Recommandation 45 : *Identifier des options permettant d'offrir des programmes dans les écoles rurales.*

Justification : Comme les centres communautaires ruraux, les écoles rurales constituent des points de rassemblement centraux pour leurs communautés et sont des actifs sous-utilisés. De plus, la Cité de Clarence-Rockland a historiquement des relations positives avec les conseils scolaires locaux. La Cité devrait étudier l'appétit pour des programmes dans les gymnases des écoles rurales soit directement, soit par l'entremise d'un partenariat avec le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland, les conseils scolaires ou d'autres exploitants qualifiés.

3.8 Recommandations fondées sur les partenariats

Recommandation 46 : *Passer en revue les conventions d'utilisation mixte et les ententes de partenariat existantes lorsqu'elles doivent être renouvelées, afin de s'assurer qu'elles continuent à contribuer de façon positive au système récréatif de Clarence-Rockland.*

Justification : La Cité de Clarence-Rockland a historiquement développé des relations positives et mutuellement avantageuses avec les conseils scolaires locaux. Particulièrement dans les communautés rurales, les conseils scolaires locaux jouent un rôle clé dans la prestation d'espaces récréatifs intérieurs.

Recommandation 47 : *Travailler avec les comités de loisirs locaux afin d'évaluer le potentiel d'étendre la programmation pour les aînés et les jeunes dans les salles communautaires des régions rurales.*

Justification : Les comités de loisirs locaux ont de l'expérience dans la prestation de programmes sociaux à Bourget. Ce rôle pourrait être étendu grâce au développement de comités de loisirs locaux dans d'autres communautés rurales afin d'améliorer l'accès aux programmes locaux.

3.9 Recommandations fondées sur les événements

Recommandation 48 : *Définir un ensemble « fondamental » d'événements que la municipalité est chargée de faciliter.*

Justification : La Cité reçoit tous les ans de multiples demandes de financement et d'exploitation d'activités communautaires. Sans procédure en place pour identifier les événements qui seront appuyés, il y a un manque de transparence. La définition d'un ensemble « fondamental » d'événements que la municipalité est chargée de faciliter permet d'améliorer la transparence du rôle de fournisseur d'événements de la Cité. Les événements fondamentaux devraient être ceux qui s'adressent aux résidents locaux et qui ont le potentiel d'attirer des visiteurs provenant de l'extérieur de Clarence-Rockland.

Recommandation 49 : *Continuer de faciliter, de promouvoir et de faire évoluer les événements fondamentaux existants (p. ex., jour du Canada, défilé du Père Noël et Festival de la rivière des Outaouais).*

Justification : En raison de la popularité de ces événements et de leur capacité à attirer des visiteurs à Clarence-Rockland, la Cité devrait les définir comme événements fondamentaux que les Services communautaires assument la responsabilité de faciliter.

Recommandation 50 : *À l'extérieur des événements fondamentaux définis, la Cité devrait adopter un rôle de facilitateur, aidant les groupes communautaires qui souhaitent organiser des événements.*

Justification : Bien qu'une pénurie de ressources signifie que la Cité ne peut pas appuyer chaque événement qui demande du

financement ou d'autres formes d'aide, le présent plan directeur indique que les Services communautaires ont un rôle clé à jouer pour aider les groupes communautaires qui assument la majorité de la responsabilité pour les événements.

3.10 Recommandations relatives aux frais et aux droits

Recommandation 51 : *Revoir les frais d'utilisation régulièrement, selon la qualité des infrastructures.*

Justification : À l'heure actuelle, le barème des frais d'utilisation semble répondre aux besoins de la municipalité et à ceux des résidents locaux. Il est toutefois essentiel d'effectuer un examen annuel des frais d'utilisation en fonction de la qualité des infrastructures afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la municipalité et des résidents.

Recommandation 52 : *Travailler avec le YMCA-YWCA de la région de la capitale afin d'éliminer les obstacles financiers aux non-membres afin de leur permettre d'utiliser les piscines intérieures pendant le jour.*

Justification : Le Complexe récréatif et culturel appartient à la Cité, et le YMCA-YWCA de Clarence-Rockland exploite les composantes de conditionnement physique et de baignade de ce bâtiment. Comme il s'agit d'une installation appartenant à la Cité, celle-ci doit s'assurer que les résidents aient un accès raisonnable aux programmes aquatiques. Cela peut signifier que la Cité achète au YMCA-YWCA des heures de baignade gratuite une fois par semaine à cette fin.

3.11 Recommandations relatives à l'organisation interne

Recommandation 53 : *Identifier des occasions de travailler avec le syndicat responsable des employés des Services communautaires afin de définir les titres, les rôles et les responsabilités.*

Justification : Les rôles et les responsabilités définis permettent d'améliorer l'efficacité et la reddition des comptes en indiquant clairement qui est responsable de quoi.

Recommandation 54 : *Examiner des options en matière de logiciels de groupe de travail.*

Justification : Les logiciels de groupe de travail permettront d'améliorer l'efficacité et la reddition des comptes associées à l'affectation des tâches d'entretien aux employés.

Recommandation 55 : *Faire évaluer le garage existant. Identifier la valeur du garage existant à des fins de disposition ou de réaffectation à une utilisation municipale différente. Identifier la possibilité de l'achat d'un terrain pour un nouveau garage ou d'un site sur les terrains municipaux existants.*

Justification : Le garage actuel ne répond pas aux besoins des Services communautaires.

Recommandation 56 : *Identifier le rôle potentiel pour un travailleur à temps plein supplémentaire en tant que coordonnateur de projets aux Services communautaires afin d'aider à la prestation des services récréatifs existants. Description : Responsable de la mise en œuvre de projets d'immobilisations futurs. Cela pourrait être fait à l'interne si le personnel est disponible.*

Justification : La structure existante de dotation est clairement sous tension, les problèmes d'entretien étant reportés en raison du manque de personnel. Bien que d'autres recommandations fournies dans la présente section permettent d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, les Services communautaires devraient identifier le rôle que pourrait jouer un employé ETP supplémentaire, et présenter cette proposition au conseil municipal.

Recommandation 57 : *Étudier la faisabilité d'adopter le logiciel de réservation CLASS avec des capacités de réservation en ligne.*

Justification : Le logiciel de réservation CLASS réduira les coûts de main-d'œuvre associés à l'entretien du système actuel de réservations et fournira des renseignements plus détaillés concernant les tendances en matière de réservation des installations.

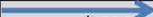
4 Mise en œuvre

4.1 Échéanciers et affectations budgétaires

Vous trouverez ci-dessous des échéanciers approximatifs et des estimations de coûts ou affectations budgétaires de haut niveau pour les recommandations contenues dans le présent plan directeur. Ces échéanciers sont flexibles et sont approximativement fondés sur la croissance démographique prévue. Les recommandations du plan directeur ont identifié des dates approximatives selon les prévisions démographiques, ainsi que des normes en matière de provisions appropriées.

Le plan directeur est un document flexible et la date des recommandations devrait être révisée annuellement par les Services communautaires en fonction de la croissance démographique réelle et de tout changement de l'utilisation annuelle.

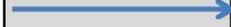
| Recommandation | 2016 -2017 | 2018 -2019 | 2020 -2021 | 2022 -2023 | 2024 -2025 | 2026 -2027 | 2028 -2029 | 2030 -2031 |
|---|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|---|
| Recommandations relatives aux installations récréatives intérieures | | | | | | | | |
| 1. Faire faire le travail nécessaire pour permettre une nouvelle surface de glace intérieure avant la date à laquelle la population de la Cité atteindra une norme de 1 glace intérieure par 11 000 résidents. | | | | | | | | Le coût variera en fonction du travail requis. Affectation de base pour l'étude de faisabilité et la conception : 300 000 \$; la réserve foncière ou l'achat de terrain dépassera ce montant. |
| 2. Mettre hors service l'aréna Jean Marc Lalonde et identifier des occasions de la transformer en installation récréative intérieure sans glace, fournissant des occasions de s'adonner à une gamme d'activités sportives et récréatives. | Le coût variera en fonction de l'utilisation et de l'état de l'aréna. | | | | | | | |
| 3. Conclure un partenariat avec les conseils scolaires locaux afin de partager le coût de la transformation de l'aréna Jean Marc Lalonde en installation récréative intérieure sans glace. | Coût du temps du personnel seulement. | | | | | | | |
| 4. Effectuer l'entretien nécessaire dans les salles communautaires existantes afin d'améliorer leur attrait pour les réservations. | Les Services communautaires doivent identifier le coût estimé pour les travaux prioritaires. En cours | | | | | | | |
| 5. Ne pas planifier des salles communautaires supplémentaires pendant la durée du plan. | En cours | | | | | | | |
| 6. Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales. | Coût du temps du personnel seulement – le coût des programmes devrait relever du YMCA-YWCA | | En cours | | | | | |
| | OU | | | | | | | |
| 7. Si un partenariat avec le YMCA-YWCA de Clarence Rockland n'est pas conclu, la Cité devrait évaluer de façon proactive des options en matière de programmes dans les salles communautaires rurales. | Estimation prudente de 20 000 \$ par an en fonction de l'élargissement de la programmation par un programmeur externe, et coût du temps du personnel existant pour assurer la coordination. | | | | | | | |
| 8. Fournir aux comités de loisirs le droit de premier refus pour les réservations des salles communautaires de la Cité. | En cours | | | | | | | |

| Recommandation | 2016 -2017 | 2018 -2019 | 2020 -2021 | 2022 -2023 | 2024 -2025 | 2026 -2027 | 2028 -2029 | 2030 -2031 |
|---|--|------------|---|---|------------|------------|--|------------|
| Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures | | | | | | | | |
| 9. et 11. Investir dans une installation à deux terrains de balle sur la durée du plan pour faciliter les matchs dans le cadre de ligues et de tournois. Cela pourrait être associé à des terrains de soccer de taille réglementaire (un avec dôme) pour répondre au nombre croissant d'inscriptions au soccer. | | | |  <p><i>Le coût variera en fonction du coût du terrain et de la configuration précise du projet. Deux terrains de balle peuvent coûter autour de 400 000 \$ à 600 000 \$, selon la conception et les infrastructures. Un terrain de soccer sous dôme peut coûter dans les alentours de 2 à 3 millions de dollars.</i></p> | | | | |
| 10. La Cité devrait constituer une réserve foncière proactive sur la durée du plan pour l'aménagement d'une installation à deux terrains de balle, pouvant être associés à des terrains de soccer de taille réglementaire. |  <p><i>En cours : Le coût variera et correspond au coût de renonciation à a.) un investissement différent des fonds municipaux, et b.) à l'acceptation d'argent comptant au lieu de terrain acquis par l'entremise du processus de lotissement des développements.</i></p> | | | | | | | |
| 12. Entretien des terrains de tennis existants conformément à des normes de jeu acceptables sur la durée du plan, conformément au plan de gestion des actifs de la Cité. |  <p><i>En cours</i></p> | | | | | | | |
| | 28 000 \$ pour les surfaces de l'aréna de Clarence Creek | | 36 000 \$ pour les surfaces du parc Simon | | | | | |
| 13. Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Bourget en 2016. |  <p>\$150,000</p> | | | | | | | |
| 14. Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau à Clarence Creek à court terme. | | |  <p>\$150,000</p> | | | | | |
| 15. Surveiller l'usage communautaire et les souhaits énoncés pour des aires de jeux d'eau, avec l'option d'inclure une quatrième aire de jeux d'eau près de la fin de la durée du plan – pourrait faire partie du parc du groupe régional ou de l'aménagement riverain. | | | | | | |  <p>\$150,000</p> | |

| Recommandation | 2016 -2017 | 2018 -2019 | 2020 -2021 | 2022 -2023 | 2024 -2025 | 2026 -2027 | 2028 -2029 | 2030 -2031 |
|---|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures | | | | | | | | |
| 16. Procéder à l'aménagement riverain prévu financé par les droits d'aménagement, toutefois mettre l'accent sur l'analyse des contraintes plutôt que sur la conception. | → | | | | | | | |
| | 100 \$ conformément au budget d'immobilisations exist | | | | | | | |
| 17. Axer l'aménagement riverain sur la zone riveraine de Rockland et les liens avec le centre urbain : Effectuer un exercice de planification secondaire afin d'examiner les problèmes de connectivité avec la zone riveraine en traversant la route de comté 17. | | \$100,000 | \$100,000 | → | | | | |
| 18. L'aménagement de pistes cyclables devrait être fait par phases, et la première phase comportera des connexions dans le centre urbain. Les connexions rurales aux pistes cyclables urbaines devraient constituer la deuxième phase de l'aménagement. | -----→ | | | | | | | |
| | En cours | | | | | | | |
| 19. L'aménagement de pistes cyclables rurales devrait cibler le sentier existant dans les comtés unis. | -----→ | | | | | | | |
| | En cours | | | | | | | |
| 20. Procéder à l'investissement connexe dans les pistes et les réseaux cyclables, conformément à l'étude de base DC. | -----→ | | | | | | | |
| | En cours : 245 000 \$ | | | | | | | |
| 21. Adopter un système de classification des parcs dans le cadre du processus du plan directeur. | → | | | | | | | |
| | Coût du temps du personnel. | | | | | | | |
| 22. Adopter les cibles identifiées en matière de provisions pour les parcs pendant la durée du plan. | → | | | | | | | |
| | Coût du temps du personnel. | | | | | | | |

| Recommandation | 2016 -2017 | 2018 -2019 | 2020 -2021 | 2022 -2023 | 2024 -2025 | 2026 -2027 | 2028 -2029 | 2030 -2031 |
|--|--------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures | | | | | | | | |
| 23. Identifier les options pour l'aménagement d'un parc communautaire urbain dans le développement du groupe régional. | \$200,000 | | | | | | | |
| 24. Procéder à l'installation d'une aire de jeux d'eau dans le parc Bernard Vaiquette. | \$150,000 | | | | | | | |
| 25. Surveiller les exigences pour un parc de quartier supplémentaire, si des subdivisions supplémentaires sont approuvées à l'extérieur des limites actuelles de la communauté. | En cours | | | | | | | |
| 26. Entretenir le parc Cheney. Tenir compte de l'ajout d'infrastructures pour les enfants de moins de 10 ans; p. ex., aire de jeux d'eau ou planchodrome, à moyen terme. | | | \$150,000 | | | | | |
| 27. À l'heure actuelle, Clarence Creek est bien servie par des parcs. La Cité devrait surveiller l'aménagement du lotissement futur afin d'évaluer les exigences pour des parcs de quartier supplémentaires. | En cours | | | | | | | |
| 28. Procéder à l'aménagement du parc Mountainview à Clarence Creek en tant que parc de quartier. | \$100,000 | | | | | | | |
| 29. Évaluer la faisabilité de la fourniture d'un planchodrome au parc Hammond pendant la durée du plan. | En cours : Affectation de 300 000 \$ | | | | | | | |
| 30. Maintenir la relation avec le conseil scolaire qui permet au public d'accéder au terrain de balle et au terrain de balle de Saint Pascal-Baylon et de les utiliser. | En cours | | | | | | | |

| Recommandation | 2016 -2017 | 2018 -2019 | 2020 -2021 | 2022 -2023 | 2024 -2025 | 2026 -2027 | 2028 -2029 | 2030 -2031 |
|---|---|------------|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures | | | | | | | | |
| 31. Évaluer l'intérêt public pour des installations supplémentaires derrière le centre communautaire à Saint Pascal Baylon. | Le coût variera en fonction des infrastructures. Affectation de 50 000 \$ | | | | | | | |
| 32. Procéder au développement du concept de Morris Village et de l'aménagement du parc du groupe régional. | \$50,000 | | | | | | | |
| 33. Limiter les investissements dans le parc à chiens actuel, étant donné que le terrain fait l'objet d'un bail de courte durée. Toutefois, fournir les investissements nécessaires pour lui permettre de fonctionner comme parc à chiens pendant la période de location. Travailler avec le comité du parc à chiens afin d'identifier les modernisations requises. | Affectation de 50 000 \$ | | | | | | | |
| 34. Identifier un emplacement permanent pour le parc à chiens à court ou moyen terme. | Un terrain devrait être acquis par l'entremise du processus d'aménagement. | | | | | | | |
| 35. Évaluer la demande pour un deuxième parc à chiens pendant la durée du plan. | | | Un terrain devrait être acquis par l'entremise du processus d'aménagement. | | | | | |
| 36. Remplacer les structures de jeux qui ont atteint la fin de leur cycle de vie conformément au plan de gestion des actifs de la Cité. | En cours : Estimations actuelles : 2016-2018 224 000 \$ 2019-2022 : 182 000 \$ 2023+ : 492 000 \$ | | | | | | | |
| 37. Élaborer une politique en matière de parcs qui identifie une utilisation appropriée, les rôles et les responsabilités des autorités, les heures, les exigences en matière de signalisation, les délits et pénalités, etc. | \$10,000 | | | | | | | |
| 38. Planifier des structures de jeux appropriées pour les petits et les grands enfants dans tous les parcs de quartier. | En cours : Le coût dépend du nombre de parcs aménagés. | | | | | | | |

| Recommandation | 2016 -2017 | 2018 -2019 | 2020 -2021 | 2022 -2023 | 2024 -2025 | 2026 -2027 | 2028 -2029 | 2030 -2031 |
|---|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Recommandations relatives aux installations récréatives extérieures | | | | | | | | |
| 39. Accorder la priorité à des structures de jeux accessibles en fauteuil roulant dans les nouvelles acquisitions |  <i>En cours : Le coût dépend du nombre d'acquisitions.</i> | | | | | | | |
| 40. Travailler avec le Service de la planification pour réviser le texte du plan officiel afin d'inclure du texte qui permettra à la municipalité de négocier avec les développeurs afin qu'ils contribuent à l'entretien du cycle de vie des structures de jeux et fournissent un financement pour les infrastructures situées dans les parcs. |  <i>Coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |
| 41. Adopter une politique de disposition des aires de parc qui identifie le processus par l'entremise duquel la Cité identifierait les aires de parc excédentaires et évaluerait la pertinence de leur disposition. |  <i>Coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |

| Recommandation | 2016 -2017 | 2018 -2019 | 2020 -2021 | 2022 -2023 | 2024 -2025 | 2026 -2027 | 2028 -2029 | 2030 -2031 |
|--|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Recommandations relatives à la programmation | | | | | | | | |
| 42. Travailler avec les comités de loisirs ruraux pour identifier les priorités relatives à la programmation rurale dans chaque communauté. | <i>Coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |
| 43. Mettre l'accent sur l'élargissement de la programmation à l'intention des résidents ruraux, en utilisant les salles communautaires comme points d'ancrage. | <i>Partenariat avec le YMCA-YWCA</i> | | | | | | | |
| 44. Tirer parti du partenariat réussi de la Cité avec le YMCA afin d'étendre la programmation aux salles communautaires rurales. | <i>Si la Cité préfère la programmation directe, estimation de 20 000 \$ par an</i> | | | | | | | |
| 45. Identifier des options permettant d'offrir des programmes dans les écoles rurales. | <i>Coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |

| Recommandation | 2016 -2017 | 2018 -2019 | 2020 -2021 | 2022 -2023 | 2024 -2025 | 2026 -2027 | 2028 -2029 | 2030 -2031 |
|--|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Recommandations relatives aux partenariats | | | | | | | | |
| 46. Passer en revue les conventions d'utilisation mixte et les ententes de partenariat existantes lorsqu'elles doivent être renouvelées, afin de s'assurer qu'elles continuent à contribuer de façon positive au système récréatif de Clarence-Rockland. | <i>En cours – coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |
| 47. Travailler avec les comités de loisirs locaux afin d'évaluer le potentiel d'étendre la programmation pour les aînés et les jeunes dans les salles communautaires des régions rurales. | <i>Coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |
| Recommandations fondées sur les événements | | | | | | | | |
| 48. Définir un ensemble « fondamental » d'événements que la municipalité est chargée de faciliter. | <i>Coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |
| 49. Continuer de faciliter, de promouvoir et de faire évoluer les événements fondamentaux existants (p. ex., jour du Canada, défilé du Père Noël et festival de la rivière des Outaouais). | <i>En cours – coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |
| 50. À l'extérieur des événements fondamentaux définis, la Cité devrait adopter un rôle de facilitateur, aidant les groupes communautaires qui souhaitent organiser des événements. | <i>En cours – coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |

| Recommandation | 2016 -2017 | 2018 -2019 | 2020 -2021 | 2022 -2023 | 2024 -2025 | 2026 -2027 | 2028 -2029 | 2030 -2031 |
|---|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Recommandations : Frais et droits | | | | | | | | |
| 51. Revoir les frais d'utilisation régulièrement, selon la qualité des infrastructures. | <i>En cours : Coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |
| 52. Travailler avec le YMCA-YWCA de la région de la capitale afin d'éliminer les obstacles financiers aux non-membres afin de leur permettre d'utiliser les piscines intérieures pendant le jour. | <i>En cours : Estimation de 10 000 \$ par an</i> | | | | | | | |
| Recommandations : Organisation interne | | | | | | | | |
| 53. Identifier des occasions de travailler avec le syndicat responsable des employés des Services communautaires afin de définir les titres, les rôles et les responsabilités. | → <i>Coût du temps du personnel.</i> | | | | | | | |
| 54. Examiner des options en matière de logiciels de groupe de travail. | → <i>La Cité a fait l'acquisition d'une licence d'utilisation pour WorkTech – pas de coûts supplémentaires.</i> | | | | | | | |
| 55. Faire évaluer le garage existant. Identifier la valeur du garage existant à des fins de disposition ou de réaffectation à une utilisation municipale différente. Identifier la possibilité de l'achat d'un terrain pour un nouveau garage ou d'un site sur les terrains municipaux existants. | → <i>Le coût variera considérablement en fonction des exigences en matière de terrain et de la conception de la nouvelle installation.</i> | | | | | | | |
| 56. Identifier le rôle potentiel pour un travailleur à temps plein supplémentaire aux Services communautaires afin d'aider à la prestation des services récréatifs existants. | → <i>\$50,000</i> | | | | | | | |
| 57. Étudier la faisabilité d'adopter le logiciel de réservation CLASS avec des capacités de réservation en ligne. | → <i>\$30,000</i> | | | | | | | |

4.2 Établissement des priorités relatives aux recommandations du plan

Le présent plan directeur a identifié des recommandations en fonction d'une date appropriée. Cela fournit au conseil une certaine orientation stratégique quant à la priorité relative des recommandations. Toutefois, les décisions concernant là où la Cité effectuera des investissements et la date des investissements en question relèveront du conseil. Pour aider à établir les priorités des investissements dans les projets de parcs et loisirs pendant la durée du plan, nous avons fourni la matrice de décision suggérée suivante. Cela doit servir uniquement à des fins d'assistance, et le conseil peut choisir d'ajouter des catégories supplémentaires, d'en supprimer et de les pondérer comme bon leur semble.

| Catégorie | Note | | | |
|--|------------------------|----------------------------|---------------------------|-------------------------|
| | Bonne concordance 4 | Concordance marginale 3 | Mauvaise concordance 2 | Aucune concordance 1 |
| Concorde avec les priorités stratégiques du Conseil | | | | |
| Besoin communautaire identifié par l'entremise des suivants : a.) Exercice de planification stratégique b.) Consultation communautaire | | | | |
| Fonds déjà affectés par l'entremise du processus d'établissement de budgets. | | | | |
| Le projet aura un effet positif sur des secteurs/services au-delà des Services communautaires. | | | | |

| | | | | |
|---|--|--|--|--|
| Aborde une lacune déjà reconnue dans les services. | | | | |
| Améliore la répartition équitable de la programmation et des infrastructures récréatives entre les communautés. | | | | |
| Ne duplique pas les programmes ou services voisins ou existants. | | | | |
| Occasions de collaboration identifiées visant à réduire le fardeau financier et opérationnel. | | | | |
| NOTE TOTALE | | | | |

5 Références

Ministère de la Culture et des Loisirs de l'Ontario : Guidelines for Developing Public Recreation Facility Standards (2004).

Statistique Canada – Enquête nationale auprès des ménages 2011 Numéro de catalogue 99-012-X2011032.

Cité de Clarence-Rockland, Statistiques du Service de la planification 2015.



Clarence-Rockland

**POLITIQUE DE LA
SALLE DE SPECTACLE OPTIMISTE**

Salle de spectacle
OPTIMISTE
Performance Hall

| | | |
|---|-----------------------------------|---|
| CORPORATION de la Cité de / of the City of Clarence-Rockland | Politique/Policy no: | LOI2009-01 |
| | Objet/Subject | Salle de spectacle Optimiste/ Optimiste Performance Hall |
| | Service/Department: | Services communautaires / Community Services |
| Date : Septembre / September 2009 Préparé par/Prepared by: Thérèse Lefaiivre | Règlement/By-Law No.: | |
| | Résolution/Resolution No.: | 2009-492 |

Exposé de la politique :

- a) Les Services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland sont responsables pour toutes les questions relevant de la location de la salle de spectacle Optimiste.
- b) Il est entendu qu'avec le conseil scolaire de district catholique de l'est ontarien une entente est prévue pour l'utilisation de la salle de spectacle entre ce dernier et la Cité de Clarence-Rockland. La présente politique s'applique à tous les autres utilisateurs.
- c) Pour toutes les activités tenues à la salle de spectacle, le formulaire intitulé **Contrat de location de la salle de spectacle Optimiste** doit être respecté et proprement autorisé.
- d) Dès que le versement sera acquitté, le permis de location en cause sera émis en conformité avec la politique de location.

Registre de la salle de spectacle et documents pertinents :

- a) Seul le formulaire **Contrat de location de la salle de spectacle Optimiste** est reconnu à titre de formulaire d'enregistrement et de location.

Règle générale, toute demande doit être acheminée au moins (1) un mois précédant l'activité.

- b) Afin d'éviter les réservations en double, toute demande doit être acheminée aux services communautaires de la Cité de Clarence-Rockland

- c) Le bureau du service se doit de maintenir un registre de location.

Attribution des contrats:

- a) Tout conflit qui survient face à la location de la salle de spectacle sera résolu par la direction des services communautaires.
- b) On peut interjeter appel à la décision de la direction en suivant la règle énoncée ci-après :

L'intimation d'appel doit être soumise par écrit et/ou présentée en personne à la Direction générale/Greffier et/ou le cas échéant au conseil municipal.

Frais de location et versements:

- a) Les frais de location sont tels que stipulés dans le document intitulé "**Grille des tarifs de la salle de spectacle Optimiste**". Il en incombe au service de passer en revue les frais de location au besoin.
- b) Pour toute activité offerte avec un permis de circonstance de boissons alcoolisées et où des frais de location sont imposés à la réservation de l'installation, un dépôt de garantie de 100\$ est requis.

Pour toute activité considérée à risque ou les activités à grands rassemblements, un dépôt de garantie supérieur à 100\$ peut être exigé à la discrétion de la Direction du Service.

Rémunération du surveillant :

Toute activité doit être sous surveillance.

La surveillance bénévole approuvée par le service est acceptable.

Si les Services communautaires assument la responsabilité de surveillance, les coûts doivent être acquittés par le locataire lors du versement des frais de location.

Mode de paiement et annulation:

- a) Avant que le formulaire **Contrat de location de la salle de spectacle Optimiste** soit dûment complété et signé par le locataire, un dépôt de 25% du frais total de location, comptant ou par chèque libellé, est requis pour confirmer la réservation.

Le chèque doit être daté la journée où la réservation est confirmée.

- b) Si le locataire annule le contrat plus de deux (2) mois avant la tenue de l'activité, il se verra rembourser la totalité des frais de location versés.

Si le locataire annule le contrat moins de deux (2) mois mais plus d'un (1) mois avant la tenue de l'activité, il se verra rembourser la moitié des frais de location versés.

Si le locataire annule le contrat moins d'un (1) mois avant la tenue de l'activité, aucun argent ne lui sera remboursé.

Si la réservation est annulée, le dépôt de garantie sera remboursé.

- c) Le solde du paiement des frais de location (y compris le dépôt de garantie) doit être versé un (1) mois avant l'activité. Le cas échéant, la Direction du Service peut annuler la réservation si toute tentative à rejoindre le locataire s'avère vaine. Dans ce cas, le montant du dépôt sera retenu par la Cité de Clarence-Rockland.

Remboursement au complet suite à une annulation :

Un remboursement sera émis seulement dans le cas où les intempéries ne permettront absolument pas la tenue de l'activité.

En cas de litige, la direction des services communautaires tranchera.

Remboursement du dépôt de garantie :

- a) Le dépôt de garantie sera remboursé dans son intégralité si la salle est remise selon les spécifications du service.
- b) Il y aura déduction du dépôt de garantie (ou des frais à payer) pour toute somme due quant au nettoyage et/ou au remboursement des dommages.
Le service fournira, au locataire, des éclaircissements quant aux retenus ou aux frais à payer.
- c) Les remboursements se feront à toutes les deux (2) semaines.

Organismes sans but lucratif reconnus :

Les organismes sans but lucratif de la Cité de Clarence-Rockland à caractère local, soit :

| | |
|--|--|
| Association du Baseball mineur | Club Optimiste |
| Association du Hockey mineur | Club Richelieu |
| Association de Ringuette | Coloris sur la Baie |
| Association Parc Dalrymple | Comité des Loisirs |
| Association des Artistes Clarence-Rockland | Dénominations religieuses |
| Célébration | Filles d'Isabelle |
| Centre culturel Ste-Famille | Galerie de la rive |
| Centre d'aide | Ligue de Balle molle mineur |
| Centre d'alphabétisation | Ligue de Quilles |
| Centre le Partage | Ligue de Soccer mineur |
| Centre Roger Séguin | Maison de la Famille |
| Chevaliers de Colomb | Majorette de Rockland |
| Chœur du Moulin | Narcotique Anonyme |
| Clarence Creek | Royal Canadian Legion |
| Club d'âge d'or | Scouts et Guides |
| Club de Patinage artistique | Service d'entraide polyvalent pour aînés |
| Club des Castors Jr. B | Théâtre d'Athéna |
| Club Junior C | Union des Associations paroissiales de |
| Club des Lions | Union culturelle des Franco-ontariennes |

Divers :

Si des frais de nettoyage/aménagement excèdent le 100\$ du dépôt de garantie voici ce qui sera applicable :

Des frais de nettoyage/aménagement de 25\$/heure et de 10% d'administration (minimum de 5\$ de frais d'administration) seront facturés à tout locataire n'ayant pas remis la salle dans le même état qu'elle était avant la location.

Il sera possible de décorer / aménager la salle avant la location à condition qu'il n'y ait aucune autre utilisation de la salle précédant la réservation et selon la disponibilité du personnel du service. Le locataire devra assumer tous autres frais reliés à l'ouverture/fermeture de la salle. Il est très important de toujours respecter les codes de santé et sécurité lors de la préparation et l'élaboration d'une activité à la salle de spectacle.

Situations exceptionnelles

La direction du service peut approuver la location gratuite faite par les organismes ou des personnes pour des activités hors de l'ordinaire tel qu'une levée de fonds pour venir en aide à une famille de la communauté qui a vécu un sinistre. Ces demandes doivent être remises par écrit à la direction du service.

Les groupes qui organisent des activités de levées de fonds pour des activités dont les recettes sont remises en entier pour l'amélioration de l'aménagement d'un parc municipal, l'achat d'équipement pour un parc municipal et/ou pour la salle de spectacle et la rénovation d'un édifice municipal peuvent faire la location de la salle de spectacle gratuitement. Ces groupes devront remettre une demande par écrit aux Services communautaires de la municipalité de Clarence-Rockland ainsi qu'une description du projet que cette levée de fonds financerait.

Grille des tarifs de la salle de spectacle Optimiste

Frais de location

| Période | n° d'heure | Organisme sans but lucratif | Organisme à fin commerciale |
|---|------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <i>Tarif journalier</i> | Max : 24h | 406\$ | 812\$ |
| | | | |
| <i>Tarif horaire</i> | Min : 4h | 40\$/h (min: 160\$) | 100\$/h (min : 400\$) |
| | | | |
| <i>Tarif spéciaux pour pratique avant un spectacle (max de 2 pratiques par spectacle)</i> | Max : 4h | 70\$ | 70\$ |
| | | | |
| <i>Activités répétitives (sans système de son et éclairage)</i> | Max : 4h | 70\$ | 100\$ |

*Les tarifs sont en vigueur entre l'adoption du budget 2014 à l'adoption du budget 2015 et peuvent changer sans préavis.

Frais de techniciens (si un technicien est nécessaire)

Frais de techniciens (son et lumière)

Frais fixe pour tous les groupes

- | | | |
|--------------------------|-------------|---------------------|
| - Technicien de classe A | 400\$ /jour | 45\$ /hre min 4hres |
| - Technicien de classe B | 350\$ /jour | 40\$ /hre min 4hres |

En tout temps les utilisateurs de la salle de spectacle devront avoir recours au service technique embauché par la Cité.

Selon les besoins de l'activité, le locataire devra retenir les services techniques de plus d'un technicien (pour son et lumières). Le locataire doit assumer le coût des techniciens en service.

Gérant de salle : toute activité doit être sous surveillance.

Frais supplémentaires :

Assurance-responsabilité civile : L'utilisateur doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile et d'assurance contre les dommages matériels d'un montant d'un million de dollars (1,000,000\$) (exempte de TPS). La Cité de Clarence-Rockland et le conseil scolaire de district catholique de l'est ontarien doivent figurer à titre d'assurés additionnels sur le certificat d'assurance. Veuillez vous renseigner pour obtenir les taux des primes offerts dans le cadre de la police d'assurance de la Cité de Clarence-Rockland.

Socan : La Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique exige le versement de redevances pour l'exécution de pièces de musique devant public. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de la SOCAN et de ses tarifs, rendez-vous sur le site www.socan.ca.
TPS applicable

Permis de circonstance de boissons alcoolisées :

Le locataire de la salle est responsable d'obtenir ce permis et doit en assumer les frais. Le locataire doit respecter la politique d'alcool en vigueur à la Cité de Clarence-Rockland.

Autres main-d'œuvre nécessaire :

Le groupe ou l'individu qui utilise la salle est responsable d'obtenir toute autre main d'œuvre nécessaire à la réalisation de l'activité. Ex : accueil à la porte, régisseur de plateau, préposés aux déplacements de décors...

Location d'équipement :

Si le groupe locataire a besoin d'équipement de son ou de lumière en surplus de l'équipement qui est fourni par la salle de spectacle il devra l'obtenir au travers le service de techniciens embauché par la Cité et devra assumer les frais supplémentaires. Si notre service technique ne peut fournir l'équipement supplémentaire demandé, le locataire sera libre d'obtenir l'équipement d'une autre source et devra assumer les frais. Pour raison de sécurité et pour respecter tous les codes applicables, il est très important que cet équipement soit approuvé par les divers services municipaux.

Renseignements généraux :

La salle de spectacles Optimiste peut servir aux représentations de danse, musicales, théâtrales, de chorales, à la projection de films et vidéos. Elle peut aussi être le lieu de conférences ou tout autre événement.

Installations et services;

Salle de spectacle multifonctionnelle

Capacité: 370 sièges fixes aux gradins
130 chaises régulières au parterre (avec gradins déployés)

Capacité banquet : 200

Largeur : 62 pieds

Profondeur : 62 pieds avec gradins non-déployés

24 pieds avec gradins déployés

Profondeur des gradins déployés 37,5 pieds

Scène :

Largeur : 62 pieds

Profondeur : 30 pieds

Hauteur du plateau de scène : 3 pieds

Sonorisation (acoustique) :

La salle est entourée de panneaux acoustiques.

Finition :

Plancher de la scène : tuile de vinyle de couleur noire

Plancher de la salle : tuile de vinyle

Cuisine : L'utilisateur de la salle qui désire aussi se servir de la cuisine devra utiliser les services du traiteur embauché par le conseil scolaire de district catholique de l'est ontarien. Les coûts reliés à ce service seront assumés par le locataire et seront ceux établis par le pourvoyeur en question. Si le pourvoyeur existant ne peut offrir le service, le groupe pourra embaucher un autre traiteur tout en respectant l'entente établie entre le conseil scolaire de district catholique de l'est ontarien et le pourvoyeur officiel de la cuisine.

Loges :

Grandeur du studio de danse; 27 pieds 8 pouces x 39 pieds 4 pouces

Grandeur de la salle des arts : 47 pieds 4 pouces x 46 pieds

Salles de toilettes : 1 pour les hommes avec 1 douche
1 pour les dames avec 1 douche

Salle de maquillage : munie de miroirs et éclairage approprié

Vestiaire et billetterie :

L'entrée vers la salle est munie d'un grand vestiaire qui peut aussi servir de billetterie. L'utilisateur doit s'assurer d'avoir les gens pour y travailler.

Salles de toilettes :

Le foyer de la salle de spectacle comprend 2 salles de toilettes publiques
(1 pour les hommes et 1 pour les dames)

Hall d'entrée :

Hall d'entrée spacieux qui peut servir de lieu de rassemblement, de socialisation avant un spectacle ou durant les entractes. Ce lieu sert aussi à exposer des œuvres d'art.

Services pour clients ayant des besoins spéciaux :

La salle de spectacles Optimiste offre aux gens des espaces pour les fauteuils roulants. Une rampe est disponible derrière la scène pour se rendre sur l'estrade. Le stationnement comprend une aire réservée aux personnes handicapées.

Enfants fréquentant la salle :

La salle de spectacles accueille favorablement les enfants; toutefois, les enfants en bas âge peuvent gêner les autres auditeurs et les artistes. Par conséquent, les bébés et les enfants de moins de trois ans ne sont pas autorisés à assister aux représentations, à l'exception des événements destinés spécialement aux familles.

Les enfants de trois ans et plus incapables de rester assis calmement pour toute la durée d'une représentation risquent d'être invités à quitter la salle, avec l'adulte qui les accompagne. Vous devez donc faire preuve de discernement dans votre décision d'amener ou non un enfant à un spectacle.

Notes importantes :

La salle de spectacle est désignée comme un endroit « non-fumeurs ».



Section 1 : PROFIL DU LOCATAIRE

This form is also available in English

| | | | |
|---|--|--|------------------------|
| Nom de l'organisme ou locataire : | | | |
| Adresse (siège social ou lieu de résidence): | | Ville: | Province: Code postal: |
| Personne-ressource / contact : | | Titre (si applicable): | |
| Adresse courriel : | | N° de téléphone : | N° de télécopieur : |
| Avez-vous déjà fait la location de la salle de spectacle : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | | Dans l'affirmative, précisez en quelle année : | |

Section 2 : RENSEIGNEMENTS SUR LA LOCATION DE LA SALLE

| | | | |
|-----------------------------------|---|---|---|
| Nom de l'activité : | | Date de l'activité: (AAAA/MM/JJ) De : À : | |
| <u>Date : (AAAA/MM/JJ)</u> | <u>Heure d'ouverture de la salle :</u> (ne peut pas être avant 16h les jours de semaine pendant l'année scolaire) | <u>Heure de fermeture de la salle:</u> | <u>Besoin d'un technicien :</u> |
| | | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| | | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| | | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| | | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |
| | | | <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON |

Section 3 : RENSEIGNEMENTS POUR LES TECHNICIENS

Attention :

- Une discussion de vos besoins techniques avec l'un des techniciens est fortement suggérée afin de remplir la partie suivante. Veuillez communiquer avec Daniel Coghlan de ME production au 613-524-9020 afin qu'il puisse soumettre une estimation des coûts au responsable de la salle de spectacle.
- La définition de chacune des classes de technicien est disponible à la prochaine page.

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| <u>Date :</u> <u>(AAAA/MM/JJ)</u> | <u>Type de technicien</u> (Son vs Éclairage) | <u>Heure d'arriver du technicien :</u> (pas avant 16h les jours de semaine pendant l'année scolaire) | <u>Heure de départ du technicien:</u> | <u>Classe du technicien :</u> (Voir la description des différentes classes dans la politique de la salle de spectacle) |
| | | | | <input type="checkbox"/> Classe A <input type="checkbox"/> Classe B <input type="checkbox"/> Classe C |
| | | | | <input type="checkbox"/> Classe A <input type="checkbox"/> Classe B <input type="checkbox"/> Classe C |

Nom :

Date(s) de location :

| | | | | |
|--|--|--|--|---|
| | | | | <input type="checkbox"/> Classe A <input type="checkbox"/> Classe B <input type="checkbox"/> Classe C |
| | | | | <input type="checkbox"/> Classe A <input type="checkbox"/> Classe B <input type="checkbox"/> Classe C |

Section 4 : DOCUMENT REQUIS

L'organisme doit fournir les documents suivants au moins une semaine avant le jour de la location :

Preuve d'assurance responsabilité civile et d'assurance contre les dommages matériels d'un million de dollars (1 000 000\$). La Cité de Clarence-Rockland et le conseil scolaire de district catholique de l'est ontarien doivent figurer à titre d'assuré additionnels sur le certificat d'assurance.

Un chèque de dépôt de 100\$ qui vous sera remis ou détruit (selon vos préférences) après l'utilisation de la salle de spectacle.

L'organisme a la responsabilité de se procurer une licence SOCAN s'il y a lieu. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de la SOCAN et de ses tarifs, rendez-vous sur le site www.socan.ca.

Contrat dûment signé au minimum trois jours avant l'utilisation de la salle.

La totalité de la facture se doit d'être payé une semaine avant la tenue du spectacle.

Pour les activités avec boisson :

La permission du conseil scolaire du district de l'Est Ontarien (C.S.D.C.E.O) afin d'obtenir un permis d'alcool. (Personne contact : François Bertrand)

Permis d'alcool valide émis par la LCBO.

Section 5 : DÉCLARATION ET SIGNATURE

Attention : Les renseignements inscrits sur ce formulaire seront utilisés afin d'effectuer la réservation de la salle de spectacle. Si des changements doivent être apportés aux informations inscrites sur ce formulaire, le responsable de la salle de spectacle doit en être avisé le plus rapidement possible afin d'ajuster la réservation en conséquence.

Le locataire s'engage à :

1. respecter la politique de la salle de spectacle;
2. respecter les règlements qui sont associés à la salle de spectacle;
3. soumettre tous les documents nécessaire sans quoi la location pourrait se voir annulé;

Je confirme que les renseignements inscrits sur ce formulaire sont complets et exacts. Je confirme avoir lu et compris la politique de la salle de spectacle.

Signature :

X

Date :

Définition des Classes de technicien

1- Technicien Classe A – technicien en audio et en éclairage - Performance

Technicien certifié ayant de l'expérience en événements musicaux qui comprennent plus de 500 spectateurs.

i. Technicien en éclairage

Devrait être compétent et démontrer de l'expérience dans l'opération de la « strand lighting console ». Devrait démontrer de l'expérience dans l'utilisation des systèmes d'éclairages DMX, incluant l'utilisation d'appareils automatisés. Devrait être compétent et démontrer de l'expérience avec l'utilisation ainsi que l'entretien d'appareils théâtraux conventionnels. Devrait avoir une connaissance de base des systèmes électriques ainsi qu'une connaissance de base de l'entretien simple de câbles, de connecteurs électriques et de prises de courant.

ii. Technicien de Performance Audio

Il est compétent et démontre de l'expérience dans la façon d'opérer des consoles analogue et des effets « outboard ». Il démontre de l'expérience dans la projection vidéo ainsi que de l'expérience en concerts et en performances théâtrales. Il a une compréhension avancée des systèmes audio ainsi qu'une compréhension avancée de l'entretien d'équipement et l'entretien d'accessoires.

2- Technicien Classe B – Technicien en audio et en éclairage - Corporatif

Technicien certifié avec de l'expérience en événement comprenant moins de 500 spectateurs tel que des conférences de presses, et des ateliers.

i. Technicien audio :

Il est compétent et démontre de l'expérience dans l'opération de consoles analogues. Doit démontrer de l'expérience dans les événements corporatifs ainsi que dans la projection vidéo. Devrait avoir une compréhension de base des systèmes audio et du traitement ainsi qu'une compréhension de base de l'entretien d'équipement et l'entretien d'accessoires.

3- Technicien Classe C

Technicien apprenti – assiste les techniciens de Classe A et B

Contrat de location de la salle de spectacle Optimiste

Note importante :

Si le locataire demande plus de temps, que spécifiés dans le contrat, au niveau des services du ou des techniciens, le groupe sera responsable de défrayer les coûts supplémentaires. Le coût/horaire applicable se trouve dans la politique de location de la salle de spectacle. Il en est de même pour l'équipement supplémentaire. Si le locataire a besoin d'équipement, en surplus de l'équipement qui est fourni par la salle de spectacle, il devra l'obtenir au travers le service de techniciens embauché par la Cité et devra assumer les frais supplémentaires.

Assurance :

Selon la politique de location de la salle, le locataire doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile et d'assurance contre les dommages matériels d'un montant d'un million de dollars. La Cité de Clarence-Rockland et le conseil scolaire de district catholique de l'est ontarien doivent figurer à titre d'assurés additionnels sur le certificat d'assurance. Il vous suffit de demander un certificat de votre compagnie d'assurance.

SOCAN : (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique)

La Cité de Clarence-Rockland n'est pas responsable de payer les frais de SOCAN applicables. Le locataire en est responsable et doit faire preuve qu'il est détenteur d'une licence. La Cité de Clarence-Rockland se réserve le droit de vérifier auprès de SOCAN si le locataire possède la licence convenable à l'activité. Pour information et obtenir une licence : www.socan.ca 613-323-5292. Le locataire peut choisir de remettre les redevances à SOCAN par l'entremise de la Cité de Clarence-Rockland qui possède une licence.

Règlements

- 1- Indemniser la Corporation de la Cité Clarence-Rockland ou ses agents contre toute dette ou autre obligation monétaire encourue par le locataire de l'installation avant, après ou durant l'utilisation de l'installation.
- 2- Indemniser la Corporation de la Cité Clarence-Rockland ou ses agents contre toute réclamation pour blessures corporelles ou mort de toute(s) personne(s) ou suite à un dommage à la propriété d'autrui causé par l'utilisation par le locataire de l'installation.
- 3- Seulement les installations identifiées au contrat doivent être utilisées par le locataire. Les permis ne sont pas transférables de personne à personne ou d'installation à installation sans obtenir l'autorisation du Service des loisirs et communautaires.
- 4- Le demandeur doit se conformer à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales sur les taxes, les permis, etc., qui peuvent régir l'utilisation pour laquelle le contrat est émis.
- 5- Le locataire est responsable du comportement et de la surveillance de toutes les personnes qui utilisent l'installation pour la durée de son occupation, et respectera tous les règlements affichés dans l'installation.
- 6- Le locataire doit observer toutes instructions du personnel sur les lieux.
- 7- Les décorations ou gadgets spéciaux qui ne se trouvent pas déjà dans l'installation doivent être conformes aux normes de sécurité publique, au règlement du Service des incendies et autorisés d'avance par la direction du service des loisirs et communautaires ou par son remplaçant.
- 8- Toutes personnes ou organisme à qui on a accordé les installations a la responsabilité de laisser l'endroit propre et comme il était avant la location.
- 9- La Corporation de la Cité Clarence-Rockland n'est pas responsable des objets apportés à l'installation à l'usage du locataire ou des personnes qui utilisent l'installation. Le locataire doit rapporter tous ses biens personnels à la fin de l'événement.

- 10- La direction du service (ou son remplaçant) peut annuler le contrat lorsque :
- a. qu'il y a des actes de violence pendant les activités qui sont tolérés par le locataire.
 - b. le permis a été obtenu par fausse représentation ou transféré sans autorisation.
 - c. pour toute période pendant laquelle la condition de l'immeuble ou de l'équipement est jugée insatisfaisante.
 - d. l'installation n'est pas utilisée aux fins établies sur le contrat
 - e. qu'il y a eu infraction au règlement affiché à l'installation ou établi par la présente.
 - f. l'installation nécessite des réparations d'ordre technique ou urgentes qui ne peuvent pas être faites en d'autres temps.
 - g. qu'il survient des circonstances imprévues.
- 11- La consommation ou la vente de drogues illicites est interdite. La consommation ou la vente de boissons alcoolisées est interdite à moins qu'elle ne soit autorisée au contrat et que le locataire a obtenu le permis de circonstance.
- 12- Le locataire ne permettra que l'assistance dans l'installation ne dépasse le nombre indiqué au contrat.
- 13- Tout paiement sera fait à l'Hôtel de ville de Rockland, 1560, rue Laurier, Rockland K4K 1P7, ou par la poste au nom de : Cité Clarence-Rockland, location salle de spectacle Optimiste.
- 14- Un dépôt de garantie de 100\$ est requis lorsque la salle de spectacle est réservée.
- 15- Si l'installation est endommagée ou laissée en désordre, le dépôt de garantie sera retenu.
- 16- Si les dommages excèdent le dépôt de garantie, le plein coût sera la responsabilité du locataire.
- 17- Le dépôt de garantie sera remboursé dans son intégrité si la salle est remise selon les spécifications du service.
- 18- Tout permis émis pour une ou des installations ne constitue aucun engagement d'allocation au-delà des dates sur ce dit contrat.
- 19- Pour toute réservation ou location faite un an à l'avance, les frais d'utilisation pourront être augmentés sur un avis écrit envoyé au moins 90 jours avant l'activité par la Corporation de la Cité Clarence-Rockland.
- 20- Toutes autres informations additionnelles qui se retrouvent dans la politique officielle LOI2009-01 est également en vigueur.

SIGNATURE DU LOCATAIRE

DATE

DIRECTION DU SERVICE DES LOISIRS

DATE



REPORT N° PRO2019-006

| | |
|---------------------|---|
| Date | 04/03/2019 |
| Submitted by | Brian Wilson |
| Subject | Partnership with Ontario 211 for emergency communications |
| File N° | Click here to enter text. |

1) **NATURE/GOAL :**

That Committee recommend to Council to enter into an agreement to use Ontario 211 as a communications tool before, during and after potential emergency situations.

2) **DIRECTIVE/PREVIOUS POLICY :**

None.

3) **DEPARTMENT'S RECOMMENDATION :**

THAT Committee recommend to Council to sign the attached agreement with the Community Information Centre of Ottawa/ 211 Eastern Region (CICO/211 Eastern Region) in order to formalize the relationship and information flow paths for emergency information to be shared with the public.

4) **BACKGROUND :**

The City of Clarence-Rockland has established an emergency plan for use prior to, during, and after emergencies affecting the City. One of the key pieces of any emergency plan is effective communication with the public.

Ontario 211 is a non-profit organization whose goals are to be the primary source of information and gateway to human services for individuals and planners. Specifically, for municipal governments, Ontario 211 strives to be a trusted resource to help them find services for their clients, and to receive qualitative caller needs data that provide additional insight about the needs in the community. From an emergency management perspective, 211 will provide a channel for authoritative information to the public regarding non-urgent needs and services, allowing them to focus their resources on their core mandate.

Following the floods in 2017, Ontario 211 has approached the City of Clarence-Rockland to offer its call centre services to assist the City in providing reliable, accurate, and bilingual information to residents and visitors both in times of emergency, and during normal day-to-day operations. These services are offered at no cost, as the call centre in our region is wholly funded by United Way.

Client Services has been referring residents to Ontario 211 for over a year when they inquire about services the City does not offer.

5) **DISCUSSION :**

Entering into an agreement with the Community Information Centre of Ottawa/ 211 Eastern Region (CICO/211 Eastern Region) provides the City with an additional communications tool in providing information to residents and visitors. This service is provided at no cost to the City as the service is wholly funded by United Way.

Engaging Ontario 211 in improving our communication provides a solution for a challenge identified during the 2017 floods, namely improving communication with the public. This helps to centralize all messaging, and provides a 'one stop shop' for all types of municipal information. It also allows the Emergency Information Officer to focus her efforts in writing press releases, responding to media inquiries and monitoring the municipal social media pages.

6) **CONSULTATION:**

None.

7) **RECOMMENDATIONS OR COMMENTS FROM COMMITTEE/ OTHER DEPARTMENTS :**

None.

8) **FINANCIAL IMPACT (expenses/material/etc.):**

None.

9) **LEGAL IMPLICATIONS :**

None.

10) **RISK MANAGEMENT :**

None.

11) **STRATEGIC IMPLICATIONS :**

None.

12) **SUPPORTING DOCUMENTS:**

Agreement - Community Information Centre of Ottawa/ 211 Eastern Region (CICO/211 Eastern Region)

**Service Agreement
Between
Community Information Centre of Ottawa/211 Eastern Region
and
the City of Clarence-Rockland**

1. Introduction

This Service Agreement between the City of Clarence-Rockland and the Community Information Centre of Ottawa/ 211 Eastern Region (CICO/211 Eastern Region) aims to address the assistance the 211 can provide to the City of Clarence-Rockland and its residents in before, during, and after an emergency incident. Regardless of the existence of this Service Agreement, CICO expects to receive incident-related calls from the public, making it important to ensure the best possible communication protocols are in place.

2. 211

The three-digit phone number 211 was approved for information and referral purposes by the CRTC in 2001. 211 is a free number helping people find the services they need quickly and easily. CICO, a non-profit organization located in Ottawa, is the 211 Ontario Regional Service Partner for Eastern Ontario and includes in its catchment the Counties of Stormont Dundas Glengarry, Prescott Russell, Leeds and Grenville, Lennox & Addington, Frontenac, Hastings and Prince Edward, Lanark, Renfrew including individual municipalities within those counties.

CICO and its 211 Ontario Regional Service Partners answer thousands of calls every day about social, health, community and related government services. A caller could be anyone: an individual, a service provider, a refugee, a business owner, a government employee or even an elected official. The 211 public inquiry line is supported by a searchable database of 56,000 services which can be found online at www.211ontario.ca. Ontario Regional Service Partners also regularly prepare reports for planners about trends and needs using information gathered from providing the service.

The 211 information and referral service is standards-driven. 211 Service Providers are accredited by the Alliance of Information and Referral Systems (AIRS). The 211's goal is to be the first and best place for Ontarians to find, and connect with human services. In the event of an incident, the 211 public information line is available for use as a complement to the community's existing communication capacities.

3. Everyday Information and Referral Services

Everyday information and referral services are provided 24/7 by Regional Service Partners and continue in the event of an emergency incident. They include:

Public Inquiry

- Information and Referral Specialists assess the needs of callers (or members of the public getting in touch using channels other than the phone) evaluate and indicate appropriate resources including organizations capable of meeting the identified needs, as well as redirecting callers to alternative resources when services are unavailable to them
- 24/7, confidential and multilingual phone (including TTY) and email service
- Specially trained staff equipped to serve vulnerable populations, provide advocacy and follow-up support
- Specially trained staff equipped to handle crisis intervention scenarios and create safety plans for endangered callers
- Protocols with 911, crisis and distress lines, and volunteer centres
- Monitor conventional and social media and posting facts or notices to encourage residents to call 211

Online Databases

- Continually update comprehensive databases of human services across Ontario
- Province-wide database accessible online at 211Ontario.ca
- Annually update pre-disaster portal for database of organizations providing services during a disaster

Needs and Trends Reporting

- Collect non-identifying details about calls, TTY, social media and email exchanges and tracks needs, unmet needs, trends and service gaps
- Support community planning and advocacy organizations

4. Requests for Assistance

(a) The City of Clarence-Rockland may request assistance from the CICO/ 211 Eastern Region in anticipation of, or upon either a declared or non-declared emergency

(b) The request for assistance could be made by the CAO or designate to the most senior staff person at CICO/ 211 Eastern Region or designate by following the notification procedures as outlined in the Appendix.

(c) The initial request for assistance may be made verbally, however an emailed request would follow as soon as reasonably practicable and would be responded to, so that both parties have a record of the request.

(d) CICO/ 211 Eastern Region will be provided with any additional information requested and as required to determine the existence of the emergency incident and to assess type, scope, nature and amount (if known) of assistance to be provided.

(e) The parties may by mutual agreement verbally amend the assistance to be provided and confirm the revised agreement in writing as soon as reasonably practicable.

(f) CICO/ 211 Eastern Region may work with other 211 Regional Service Partners to provide the requested assistance.

(g) Where a municipal customer service department exists, CICO/ 211 Eastern Region may back up and support the customer service department.

5. 211 Services Provided during Emergency Response and Recovery

Public Inquiry

- a) Connect callers to critical resources by assessing their needs, identifying appropriate resources and linking them to needed services
- b) Provide a central access point for information about volunteering and donations
- c) Monitor conventional and social media for rumour control

Online Databases

- (a) Deploy and continually update a disaster record with information and services that emerge throughout the response and recovery periods
- (b) Make the disaster record available to other organizations in the community
- (c) Maintain a continual information exchange with the Emergency Information Officer or designate to ensure only authoritative and verified information is disseminated
- (d) Collect customized details about people who want to volunteer and donations of goods as a result of an incident; and make information available in real-time to emergency management personnel
- (e) Support case management for vulnerable populations with dissemination procedures

Needs and Trends Reporting

- a) Collect demographic information about callers, types of referrals, access to services, service availability and unmet needs
- b) Produce timely reports to the community
- c) Produce after-action reports with aggregated data and key learnings to support community planning activities
- d) Participate in de-briefing meetings.

6. Information Flow (Procedures)

- (a) The City of Clarence-Rockland through its Emergency Information Officer, Liaison Officer or their delegate will determine procedures to keep CICO / 211 Eastern Region informed with current, accurate information about services and assistance for the public, as well as press releases and updates on new and changing services including escalation and de-escalation of the emergency incident.
- (b) CICO/ 211 Eastern Region will determine procedures to keep the Emergency

Information Officer, Liaison Officer or their delegate up to date on relevant service needs and service gaps identified through the 211 public inquiry service, as well as provide customized reports that may be required.

7. Limitations

(a) CICO/ 211 Eastern Region retains the right to refuse certain requests outside of its mandate in its sole discretion.

(b) No liability shall arise against CICO/ 211 Eastern Region if it fails for any reason to respond to a request for assistance made under this agreement or withdraws the provision of assistance.

Agreed to and signed this _____ day of _____, 2019

City of Clarence-Rockland: _____

Community Information Centre of Ottawa/ 211 Eastern Region:

Executive Director



REPORT N° PRO2019-008

| | |
|---------------------|---|
| Date | 04/03/2019 |
| Submitted by | Brian Wilson |
| Subject | Protective Services – Monthly Report (January 2019) |
| File N° | Click here to enter text. |

- 1) **NATURE/GOAL :**
To advise council on the activities performed by the Protective Services Department.
- 2) **DIRECTIVE/PREVIOUS POLICY :**
None.
- 3) **DEPARTMENT’S RECOMMENDATION :**
THAT Report No. PRO2019-008 in regards to monthly statistics, be received as information.

QUE le rapport No. PRO2019-008 au sujet des statistiques mensuel, soit reçu à titre d’information.

- 4) **MONTHLY STATISTICS :**
For the month of January 2019, the Protective Services Department did perform the following:

Fire Department

Incidents:

| Call Type | # of Calls (Jan) | 2019 YTD | | 2018 YTD |
|---------------------------|------------------|----------|--|----------|
| Fire – Residential | | | | |
| Fire – Commercial | | | | |
| Fire – Outdoor | | | | |
| Fire – Chimney | 1 | 1 | | |
| Fire – Vehicle | 1 | 1 | | |
| Fire – Outbuilding | | | | |
| Fire – Other (e.g. steam) | | | | |
| Burning Complaint | | | | |
| Fire Alarms (Cooking) | 1 | 1 | | 2 |
| Fire Alarms (Malicious) | | | | 1 |
| Fire Alarms (Accidental) | 3 | 3 | | 2 |
| Fire Alarms (Faulty Eq.) | 3 | 3 | | 2 |
| Fire Alarms (Other) | | | | 1 |
| CO Alarm (CO found) | 1 | 1 | | 2 |
| CO Alarm (No CO found) | 3 | 3 | | 3 |

| | | | | |
|-----------------------|-----------|-----------|--|-----------|
| MVC – extrication | 1 | 1 | | 1 |
| MVC – no extrication | 5 | 5 | | 3 |
| Medical – VSA | 4 | 4 | | 3 |
| Medical - Unconscious | 4 | 4 | | |
| Medical – Other | 6 | 6 | | 7 |
| Cancelled On Route | | | | 2 |
| Other | 6 | 6 | | |
| Mutual Aid | | | | |
| TOTAL | 39 | 39 | | 31 |

Fire department response times are detailed in the attached report, and are summarized below:

| January – Weekday Incidents | | | |
|--|---------------|-------------------------------------|---------------|
| District | # of P1 Calls | Avg. First Arriving Unit (P1 calls) | # of P2 Calls |
| 1A Bourget Rural | 2 | 9:17 mins | 1 |
| 1B Bourget Urban | 1 | 2:10 mins | |
| 1C Bourget Rural | | | |
| 2A Clarence-Creek Rural | | | |
| 2B Clarence-Creek Urban | | | |
| 2C Clarence-Creek Rural | | | |
| 3A Rockland Rural | | | |
| 3B Rockland Urban | 10 | 5:14 mins | 2 |
| (P1 = priority one, lights & sirens / P2 = priority two, no lights/sirens) | | | |

| January – Evening/Weekend/Holiday Incidents | | | |
|--|---------------|-------------------------------------|---------------|
| District | # of P1 Calls | Avg. First Arriving Unit (P1 calls) | # of P2 Calls |
| 1A Bourget Rural | 1 | 11:57 mins | 1 |
| 1B Bourget Urban | 1 | 7:45 mins | |
| 1C Bourget Rural | | | |
| 2A Clarence-Creek Rural | 1 | 9:17 mins | |
| 2B Clarence-Creek Urban | | | |
| 2C Clarence-Creek Rural | 3 | 12:42 mins | |
| 3A Rockland Rural | 4 | 7:47 mins | |
| 3B Rockland Urban | 9 | 8:35 mins | 3 |
| (P1 = priority one, lights & sirens / P2 = priority two, no lights/sirens) | | | |

Prevention / Public Education:

- The Division Chief of Prevention & Public Education developed the 2019 inspection schedule.
- The Division Chief of Prevention & Public Education was on holidays for 2 weeks.

| | Jan | YTD |
|----------------------------|-----|-----|
| Fire Inspections Completed | 5 | 5 |

Training:

| | January | YTD |
|------------------------------------|---------|-----|
| Training Courses Offered | 8 | 8 |
| Training Hours Worked (incl. prep) | 327 | 327 |

- The following topics were covered during training in January:

Meetings (evening meetings / committee meetings):

| | January | YTD (Hours) |
|-------------------------------|---------|----------------|
| CRFD Executive Meetings | 3 | 3 |
| Meetings with UCPR Paramedics | 2.5 | 2.5 |

Municipal Enforcement

| | January | YTD |
|----------------------------------|---------|------|
| Officers hours worked | 670 | 670 |
| OT hours worked (1.5) | 48.5 | 48.5 |
| OT hours for On Call (1.0) | 0 | 0 |
| Hours on snow enforcement | 100 | 100 |
| OT hours on snow enforcement | 48.5 | 48.5 |
| Hours on Taxi Administration | 3 | 3 |
| Hours on Civic Addressing | 2 | 2 |
| # of parking tickets issued | 102 | 102 |
| # of hours on Business Licensing | 5 | 5 |
| # of parking warnings issued | 27 | 27 |
| # of Part I tickets issued | 0 | 0 |
| # of Part III summons issued | 0 | 0 |
| # of dogs caught at large | 8 | 8 |
| # of complaints handled | 329 | 329 |

5)

January 2019

| # | Incident Date | Incident Type | District | Apparatus | Staffing | PRIORITY 1/2 | Dispatch Time | Responding Time | Arrival Time | Total Response Time | Overall Response Time |
|------------------------|------------------|-------------------------------------|----------------------|---|--------------------------|-----------------|---------------|-----------------|--------------|---------------------|-----------------------|
| Bourget Rural | | | | | | | | | | | |
| 19-006 | January 5, 2019 | Fire - Vehicle | 1A (Bourget Rural) | Primary Pumper 1 (Bourget) First Arriving Same | 5 FF (Vol) | 1 | 7:04:41 AM | 7:15:54 AM | 7:20:50 AM | 0:16:09 | 0:16:09 |
| 19-014 | January 9, 2019 | Vehicle Collision - Extrication | 1A (Bourget Rural) | Primary Pumper 1 (Bourget) First Arriving Car 2 (Deputy) | 1 FF (Vol) 1 FF (FT) | 1 | 9:46:58 AM | 9:56:46 AM | cancelled | cancelled | 0:10:12 |
| 19-023 | January 15, 2019 | Medical - VSA | 1A (Bourget Rural) | Primary Squad 1 (Bourget) First Arriving Car 1 (Chief) | 1 FF (FT) | 2 | 12:00:09 PM | 12:05:33 PM | cancelled | cancelled | 0:13:31 |
| 19-028 | January 22, 2019 | Carbon Monoxide - Actual | 1A (Bourget Rural) | Primary Pumper 1 (Bourget) First Arriving Squad 1 (Bourget) | 4 FF (Vol) 1 FF (Vol) | 2 | 6:12:02 PM | cancelled | cancelled | cancelled | 0:13:32 |
| 19-031 | January 24, 2019 | Medical - Lift Assist | 1A (Bourget Rural) | Primary Squad 1 (Bourget) First Arriving Same | 1 FF (Vol) | 1 | 12:57:59 PM | 1:05:51 PM | 1:13:28 PM | 0:15:29 | 0:15:29 |
| Bourget Village | | | | | | | | | | | |
| 19-004 | January 3, 2019 | Alarms - Accidental | 1B (Bourget Village) | Primary Pumper 1 (Bourget) First Arriving Car 1 (Chief) | 2 FF (Vol) 1 FF (FT) | 1 | 3:30:04 PM | 3:36:26 PM | 3:36:29 PM | 0:06:25 | 0:02:10 |
| 19-022 | January 14, 2019 | Medical - VSA | 1B (Bourget Village) | Primary Squad 1 (Bourget) First Arriving Same | 3 FF (Vol) | 1 | 5:55:27 PM | 6:01:46 PM | 6:03:12 PM | 0:07:45 | 0:07:45 |
| Bourget Rural | | | | | | | | | | | |
| Clarence-Creek Rural | | | | | | | | | | | |
| 19-028 | January 22, 2019 | Vehicle Collision - Medical | 2A (Clarence Rural) | Primary Pumper 2 (Clarence) First Arriving Same | 2 FF (Vol) | 1 | 6:10:13 PM | 6:15:58 PM | 6:19:30 PM | 0:09:17 | 0:09:17 |
| Clarence-Creek Village | | | | | | | | | | | |
| Clarence-Creek Rural | | | | | | | | | | | |
| 19-019 | January 12, 2019 | Medical - Unconscious | 2C (Clarence Rural) | Primary Squad 2 (Clarence) First Arriving Same | 4 FF (Vol) | 1 | 4:20:06 PM | 4:25:34 PM | 4:28:43 PM | 0:08:37 | 0:08:37 |
| 19-021 | January 12, 2019 | Fire - Chimney | 2C (Clarence Rural) | Primary Pumper 2 (Clarence) First Arriving Same | 4 FF (Vol) | 1 | 11:31:46 PM | 11:41:04 PM | 11:47:54 PM | 0:16:08 | 0:16:08 |
| 19-035 | January 28, 2019 | Vehicle Collision - Medical | 2C (Clarence Rural) | Primary Pumper 2 (Clarence) First Arriving Same | 1 FF (Vol) | 1 | 6:51:52 AM | 6:58:58 AM | 7:05:13 AM | 0:13:21 | 0:13:21 |
| Rockland Rural | | | | | | | | | | | |
| 19-002 | January 2, 2019 | Medical - VSA | 3A (Rockland Rural) | Primary Squad 3 (Rockland) First Arriving Car 1 (Chief) | 4 FF (Vol) 1 FF (FT) | 1 | 5:34:42 PM | 5:40:44 PM | 5:43:00 PM | 0:08:18 | 0:05:15 |
| 19-013 | January 8, 2019 | Other | 3A (Rockland Rural) | Primary Pumper 3 (Rockland) First Arriving Car 1 (Chief) | 5 FF (Vol) 1 FF (FT) | 1 | 6:19:51 PM | 6:26:30 PM | 6:35:47 PM | 0:15:56 | 0:09:32 |
| 19-016 | January 11, 2019 | Other | 3A (Rockland Rural) | Primary Pumper 3 (Rockland) First Arriving Car 1 (Chief) | 1 FF (FT) | 1 | 7:21:27 AM | cancelled | cancelled | cancelled | 0:07:38 |
| 19-020 | January 12, 2019 | Medical - Other | 3A (Rockland Rural) | Primary Squad 3 (Rockland) First Arriving Squad 2 (Clarence) | 2 FF (Vol) 4 FF (Vol) | 1 | 4:55:12 PM | 5:04:47 PM | cancelled | cancelled | 0:08:43 |
| Rockland Urban | | | | | | | | | | | |
| 19-001 | January 2, 2019 | Alarms - Malfunction | 3B (Rockland Urban) | Primary Pumper 3 (Rockland) First Arriving Same | 4 FF (Vol) | 1 | 4:39:12 AM | 4:47:49 AM | 4:49:27 AM | 0:10:15 | 0:10:15 |
| 19-003 | January 3, 2019 | Medical - Other | 3B (Rockland Urban) | Primary Squad 3 (Rockland) First Arriving Same | 2 FF (Vol) | 1 | 2:44:56 AM | 2:45:07 AM | 2:53:42 AM | 0:08:46 | 0:08:46 |
| 19-005 | January 4, 2019 | Vehicle Collision - Traffic Control | 3B (Rockland Urban) | Primary Pumper 3 (Rockland) First Arriving Car 3 (Prevention) | 2 FF (FT) 1 FF (FT) | 1 | 9:13:36 AM | 9:18:18 AM | 9:18:54 AM | 0:05:18 | 0:03:20 |
| 19-007 | January 5, 2019 | Other | 3B (Rockland Urban) | Primary Pumper 3 (Rockland) First Arriving Same | 6 FF (Vol) | 1 | 2:33:14 PM | 2:39:44 PM | 2:43:55 PM | 0:10:41 | 0:10:41 |
| 19-008 | January 6, 2019 | Alarms - Cooking Incident | 3B (Rockland Urban) | Primary Pumper 3 (Rockland) First Arriving Same | 4 FF (Vol) | 1 | 7:43:05 AM | 7:51:04 AM | 7:54:00 AM | 0:10:55 | 0:10:55 |
| 19-009 | January 6, 2019 | Alarms - Accidental | 3B (Rockland Urban) | Primary Pumper 3 (Rockland) First Arriving Car 1 (Chief) | 6 FF (Vol) 1 FF (FT) | 1 | 5:04:26 PM | 5:11:08 PM | 5:12:18 PM | 0:07:52 | 0:04:34 |

| | | | | | | | | | | | | |
|--------|------------------|-------------------------------------|---------------------|----------------|---------------------|------------|---|-------------|-------------|-------------|---------|---------|
| 19-010 | January 7, 2019 | Alarms - Malfunction | 3B (Rockland Urban) | Primary | Pumper 3 (Rockland) | 1 FF (FT) | 2 | 1:10:37 PM | 1:13:59 PM | 1:17:17 PM | 0:06:40 | 0:36:12 |
| | | | | First Arriving | Car 3 (Prevention) | 1 FF (FT) | 2 | | 1:14:46 PM | 1:46:49 PM | 0:36:12 | |
| 19-011 | January 7, 2019 | Medical - Unconscious | 3B (Rockland Urban) | Primary | Squad 3 (Rockland) | 1 FF (FT) | 1 | 10:27:53 AM | 10:29:09 AM | 10:36:11 AM | 0:08:18 | 0:03:09 |
| | | | | First Arriving | Car 1 (Chief) | 1 FF (FT) | 1 | | 10:31:02 AM | 10:31:02 AM | 0:03:09 | |
| | | | | Primary | Pumper 3 (Rockland) | 4 FF (Vol) | 1 | 10:27:31 AM | 10:37:54 AM | 10:39:38 AM | 0:12:07 | |
| 19-012 | January 8, 2019 | Medical - VSA | 3B (Rockland Urban) | First Arriving | Squad 2 (Clarence) | 1 FF (FT) | 1 | 10:27:31 AM | 10:28:38 AM | 10:30:23 AM | 0:02:52 | 0:02:52 |
| | | | | Primary | Squad 3 (Rockland) | 1 FF (FT) | 1 | | 10:19:54 AM | 10:22:23 AM | 0:04:30 | |
| 19-015 | January 10, 2019 | Medical - Unconscious | 3B (Rockland Urban) | First Arriving | Same | | | 10:17:53 | | | | 0:04:30 |
| | | | | Primary | Pumper 3 (Rockland) | 2 FF (Vol) | 2 | | 7:57:56 AM | 8:04:33 AM | 0:09:29 | |
| 19-017 | January 11, 2019 | Alarms - Malfunction | 3B (Rockland Urban) | First Arriving | Same | | | 7:55:04 | | | | 0:09:29 |
| | | | | Primary | Squad 3 (Rockland) | 2 FF (Vol) | 1 | | 1:55:23 AM | 1:58:40 AM | 0:10:43 | |
| 19-018 | January 12, 2019 | Medical - Unconscious | 3B (Rockland Urban) | First Arriving | Same | | | 1:47:57 | | | | 0:10:43 |
| | | | | Primary | Pumper 3 (Rockland) | 2 FF (Vol) | 1 | | 7:52:43 AM | 7:54:17 AM | 0:09:50 | |
| 19-024 | January 17, 2019 | Other | 3B (Rockland Urban) | First Arriving | Car 1 (Chief) | 1 FF (FT) | 1 | 7:44:27 | 7:51:34 AM | 7:51:37 AM | 0:07:10 | 0:07:10 |
| | | | | Primary | Squad 3 (Rockland) | 2 FF (Vol) | 1 | | 7:57:27 PM | 8:00:13 PM | 0:07:17 | |
| | | | | First Arriving | Same | | | 19:52:56 | | | | |
| 19-025 | January 17, 2019 | Medical - Other | 3B (Rockland Urban) | First Arriving | Squad 3 (Rockland) | 2 FF (Vol) | 1 | 19:52:56 | 10:49:14 AM | 10:50:41 AM | 0:06:57 | 0:06:57 |
| | | | | Primary | Same | | | | | | | |
| 19-026 | January 19, 2019 | Medical - Lift Assist | 3B (Rockland Urban) | First Arriving | Same | | | 10:43:44 | | | | 0:06:57 |
| | | | | Primary | Pumper 3 (Rockland) | 4 FF (Vol) | 1 | | 3:24:51 PM | 3:29:31 PM | 0:13:23 | |
| 19-027 | January 21, 2019 | Other | 3B (Rockland Urban) | First Arriving | Same | | | 15:16:08 | | | | 0:13:23 |
| | | | | Primary | Pumper 3 (Rockland) | 5 FF (Vol) | 2 | | 8:33:18 PM | 8:43:04 PM | 0:15:26 | |
| 19-030 | January 24, 2019 | Carbon Monoxide - False | 3B (Rockland Urban) | First Arriving | Same | | | 20:27:38 | | | | 0:15:26 |
| | | | | Primary | Squad 3 (Rockland) | 2 FF (FT) | 2 | | 1:00:48 PM | 1:04:38 PM | 0:05:03 | |
| 19-032 | January 24, 2019 | Carbon Monoxide - False | 3B (Rockland Urban) | First Arriving | Same | | | 12:59:35 | | | | 0:05:03 |
| | | | | Primary | Squad 3 (Rockland) | 2 FF (FT) | 1 | | 2:20:58 PM | 2:22:28 PM | 0:03:03 | |
| 19-033 | January 25, 2019 | Medical - Other | 3B (Rockland Urban) | First Arriving | Same | | | 14:19:25 | | | | 0:03:03 |
| | | | | Primary | Pumper 3 (Rockland) | 5 FF (Vol) | 2 | | 8:51:34 AM | 8:56:32 AM | 0:13:19 | |
| 19-034 | January 26, 2019 | Carbon Monoxide - False | 3B (Rockland Urban) | First Arriving | Same | | | 8:43:13 | | | | 0:13:19 |
| | | | | Primary | Pumper 3 (Rockland) | 1 FF (FT) | 1 | | 10:39:01 AM | 10:39:52 AM | 0:05:11 | |
| 19-036 | January 28, 2019 | Vehicle Collision - Medical | 3B (Rockland Urban) | First Arriving | Car 1 (Chief) | 1 FF (FT) | 1 | 10:34:41 | 10:37:31 AM | 10:39:09 AM | 0:04:28 | 0:04:28 |
| | | | | Primary | Pumper 3 (Rockland) | 4 FF (FT) | 1 | | 11:15:16 AM | 11:17:36 AM | 0:04:58 | |
| 19-036 | January 28, 2019 | Alarms - Accidental | 3B (Rockland Urban) | First Arriving | Car 1 (Chief) | 1 FF (FT) | 1 | 11:12:38 | 11:13:55 AM | 11:14:50 AM | 0:02:12 | 0:02:12 |
| | | | | Primary | Squad 3 (Rockland) | 2 FF (FT) | 1 | | 10:47:57 AM | 10:53:52 AM | 0:07:06 | |
| 19-038 | January 29, 2019 | Vehicle Collision - Traffic Control | 3B (Rockland Urban) | First Arriving | Car 1 (Chief) | 1 FF (FT) | 1 | 10:46:46 | 10:48:22 AM | 10:53:18 AM | 0:06:32 | 0:06:32 |
| | | | | Primary | Pumper 3 (Rockland) | 3 FF (Vol) | 1 | | 11:46:34 AM | 11:51:51 AM | 0:08:46 | |
| 19-039 | January 29, 2019 | Other | 3B (Rockland Urban) | First Arriving | Same | | | 11:43:05 | | | | 0:08:46 |
| | | | | Primary | Same | | | | | | | |